I

Procès Verbaux.
Commissions Diverses
Exécutives
1895 à 1897

IMPORTS
DIFFÉRENTS

Rapport de la délégation de la Bourse du Travail à la Réception Municipale du 1er Janvier 1895

Citoyens,

La Commission exécutive, se conformant à la décision prise l'an dernier de se rendre à la réception municipale, et ce dans l'intérêt de la Bourse du Travail et des organisations ouvrières nantaises, nomma une Commission de 3 membres.

La délégation nommée à cet effet avait reçu le mandat de faire ressortir aux yeux de l'Administration l'exiguité du local et l'insuffisance de la subvention.

Le citoyen Culève prend la parole et, après la formule d'usage, explique à M. le Maire que, dans le courant de l'année, plusieurs délégations se sont présentées à lui, demandant chaque fois l'agrandissement du local qui devient de plus en plus insuffisant, puisque, au début de la Bourse du Travail, 22 syndicats seulement y étaient adhérents; aujourd'hui 56 organisations ouvrières sont groupées autour de notre institution: la plupart des syndicats sont obligés d'avoir leur siège au dehors, ce qui cause un préjudice considérable au développement du groupement syndical.

Nous insistons particulièrement sur ce fait qu'une somme de 50f. seulement empêcha les pourparlers d'agrandissement d'aboutir, et que nous avons vu là plutôt un obstacle de l'administration qu'une question pécuniaire que les syndicats auraient certainement aplanie.

Après avoir montré le fonctionnement du bureau de placement gratuit des ouvriers et ouvrières, appuyé sur l'économie qui en résulte, puisque plus de 6000 travailleurs ont été placés par les soins de la Bourse du Travail; il en est résulté un profit de près de 7.000f. qui est entièrement à l'avantage des ouvriers placés.

Nous demandons, après l'énoncé de ces chiffres, une augmentation de notre subvention, pour l'exercice prochain

qui nous permettra d'étendre les services de la Bourse, car les frais croissent avec l'importance que prend chaque jour notre institution.

M. le maire nous répond que la question du local a déjà préoccupé l'administration, qu'elle allait être reprise, pour, cette fois, la faire aboutir.

Quant à l'augmentation de la subvention, l'administration va la mettre à l'étude l'examiner avec soin, et nous pouvons compter sur la bienveillance de la municipalité.

Nous avons pris acte des paroles de M. le maire en assurant l'administration que la Bourse saurait continuer à mériter sa confiance.

Notre mission est terminée. Maintenant ce ne sont plus des promesses banales faites en parlotes particulières, la publicité ayant été donnée à notre juste demande ; c'est à la Bourse du Travail à faire que maintenant que ces promesses ne restent plus sans effet.

Le rapporteur - Signé : Eulène

Commission de Controle - 12 Janvier

Présents : Malleville
Absents : Branchu, Dudot, Guinet et Martin.
Excusé : Ribrac.
La séance est ouverte à 9 heures.
Le citoyen Malleville étant seul à la Réunion, assisté du Secrétaire général, il procède au tirage au sort des 2 membres sortant au mois de Mars. Le sort désigne Dudot et Malleville Les deux sortants au mois de mai sont Branchu et Ribrac.

Les citoyens Malleville et Dudot prendront le tour de role et devront assister à la Réunion de la Commission exécutive du 15 Janvier.

La séance est levée à 9 h 1/4 Malleville

Questure - 13 Janvier

La séance est ouverte à 9 h 1/2 du matin.
Sont présents : Brault et Detourne
Absents : Bras, Juguet et Peneau.
Excusé : Bitry.
Il est procédé au tirage au sort des 3 membres sortants au mois de Juin. Le sort désigne les camarades Brault, Detourne, Péneau Prenant leur tour de role les camarades Brault et Detourne assisteront à la Réunion des Chemins de fer le 16 Courant, et Péneau et Bitry seront de service à la prochaine réunion du Comité Général.
La séance est levée à 9 h 3/4
Le Secrétaire : Detourne

Commission du Bulletin - 14 Janvier

La séance est ouverte à 8 h 1/2.
Présents : Branchu, Le Biboul, Maillet, Portais et Eulène.

Après lecture de différents articles, il est décidé de leur impression dans le bulletin de la Bourse du Travail.

Un rapport non officiel sur l'Exposition ouvrière de Lyon, adressé par le citoyen Riou, est renvoyé à son auteur, la commission ne jugeant pas à propos son insertion.

Le citoyen Branchu remplira les fonctions de secrétaire de la rédaction.

La séance est levée à 10 h 3/4
Le secrétaire : Branchu.

Commission de Propagande - 19 Janvier

La séance est ouverte à 8 h 1/2.
Sont présents : Colombe, Malleville, Blanchard, Eulène & Blanchard
Est élu secrétaire de la Commission le citoyen Le Biboul

Colombe et Culève passent en revue l'état de santé de plusieurs syndicats. Les uns sont fort anémiés, les autres, par une attraction fort compréhensible mais peu respectable résident chez Mme Guitton.

Il faut du réconfortant. Pour les premiers; un relèvement moral pour les seconds. Après une longue dissertation sur ces deux traitements, il est décidé de s'occuper pour commencer des Cornetiers, des Galochiers et des Cordiers, des confiseurs et des tailleurs d'habits.

Le secrétaire est chargé de se mettre en communication avec ces trois groupes.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire : Le Biboul

Commission du Bulletin
Séance du 11 Février

Etaient présents : Le Biboul, Portais, Branchu.

Après examen des différents articles officiels et leur classement, il est décidé que les non officiel seront renvoyés au mois suivant.

Le Secrétaire, A. Branchu.

Commission des Finances et de Contrôle
Séance du 8 Janvier 1895.

Présent (finances), Louis Culève ; absent Guérin.
Présents (Contrôle), Malville, Ribrac ;
Absents, Undot, Branchu, Guinet, Martin.

Les deux Commissions ont été convoquées pour épurer les comptes de l'année 1894, qui ont été reconnus exacts et très bien tenus par les membres présents

Le Secrétaire de Séance :
Ribrac.

Commission de Propagande
Séance du 19 Janvier

La Séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Sont présents : Colombe, Malleville, Blanchard, Culève et Le Biboul.

Est élu secrétaire de la Commission, le citoyen Le Biboul.

Colombe et Culève passent en revue l'état de santé de plusieurs syndicats. Les uns sont fort anémiés, les autres, par une attraction fort compréhensible, mais peu respectable, résident chez Mme Guiton.

Il faut du réconfortant, pour les premiers, un relèvement moral pour les seconds.

Après une longue dissertation sur ces deux traitements, il est décidé de s'occuper des tonneliers, des galochiers, des Cordiers, des Confiseurs et des Tailleurs d'habits.

Le secrétaire est chargé de se mettre en communication avec ces trois groupes.

La séance est levée à 10 heures

Le Secrétaire, Le Biboul.

Séance du 2 Février

Sont Présents : Garnaveux, Culève, Malville, Colombe et Le Biboul,

Il est donné lecture de lettres adressées aux Syndicats des Tonneliers et des Cordiers, ainsi qu'au Camarade Garès.

Aucune réponse n'est parvenue.

Colombe rend compte du mandat qui lui a été confié dans l'intervalle de la dernière réunion, au sujet de Cognac. Il y a pris de la bonne besogne, mais il constate que nous devrions y aller très souvent, ce pays étant un centre ouvrier très important.

Culève renchérit sur cette proposition et, estimant que le devoir du Comité de Propagande étant de toujours être en relations avec un Syndicat aussi plein d'avenir, propose d'établir un roulement de tous les membres et d'y déléguer, à chaque réunion mensuelle, un camarade, à seule fin de soutenir leur énergie, voire même de la vitrifier.

Adopté.

Après quelques renseignements fournis par Colombe sur les Ateliers d'Habits, la séance est levée

Le Secrétaire : A. Le Bihan.

Rapport de la Commission Exécutive Sur la Question de la vente du Bulletin

Camarades,

Chargé par la Commision éxécutive de venir rappeler au Comité général les considérants qui ont motivé le vote émis dans la séance du 16 Octobre de l'année dernière et les résultats qui, aujourd'hui en découlent, permettez-moi de reprendre la question un peu plus haut et vous exposer le but primordial qui a guidé les militants qui ont créé la Bourse du travail et préconisé un chapitre spécial pour la publication du Bulletin officiel.

Je ne parlerai pas, car je n'en ai pas le mandat, de la façon dont il a été rédigé. Nous que nous avions chargés de sa rédaction ont toujours fait leur devoir dans la mesure de leurs forces. Nous ne pouvons les critiquer, puisqu'ils étaient nommés par nous. Aussi, je ne puis que remercier de leur dévouement ceux qui sont passés, et encourager ceux qui sont désignés pour marcher dans l'avenir.

Dans l'esprit des délégués qui ont élaboré nos réglements, le Bulletin devait et doit, à notre avis, servir à faire connaître à tous les résultats de nos travaux. Dans la partie non officielle, faire connaître les desiderata de tous les travailleurs de Nantes et d'ailleurs, et par des articles essentiellement corporatifs, engager les travailleurs à se grouper sous la bannière du Syndicat.

En outre, faire connaître à la masse ouvrière les infamies de la classe patronale, combattre les abus qui existent dans les ateliers; en un mot, marcher à l'affranchissement du prolétariat.

En partie, nous avons réussi; mais si au budget de la Bourse du travail, le bulletin est inscrit pour la somme de 250 francs, nous ne devons pas oublier que le budget général est insuffisant et que la vente d'un certain nombre de numéros devait faciliter la marche de notre institution.

Au début, les camarades s'occupaient de la vente et nous avions confiance dans l'avenir. Aujourd'hui, tout est abandonné.

C'est pourquoi notre secrétaire général vous signalait ce fait regrettable dans la réunion du 16 Octobre et que vous décidiez d'abaisser le prix du numéro à 5 Centimes, avec l'espoir que la vente du Bulletin irait en augmentant.

Deux mois d'expérience nous ont prouvé que cette décision n'avait produit aucun effet.

Plusieurs propositions ont été faites, à ce sujet, à la Commision éxécutive, et, après un examen approfondi, nous avons pensé devoir vous soumettre la propositon suivante :

Art. 1er. — Le prix du Bulletin officiel de la Bourse du travail reste fixé à 10 centimes le numéro, à 1f.50 l'abonnement d'un an et 80 Centimes celui de six mois.

Art. 2. — Pour les Syndicats, le prix est fixé (quelque soit le nombre) à 5 Centimes le numéro, 1 Francs l'abonnement d'un an et 50 centimes celui de six mois pris au Syndicat.

Par ce moyen, nous espérons que nos camarades sauront comprendre que malgré nos difficultés budgétaires, et en face de la somme minime à débourser pour chacun d'eux, ils voudront aider à la vitalité et à la prospérité du véritable organe de la population ouvrière organisée.

Le Rapporteur, Béty.

Rapport de la Commission Exécutive, relatif au projet de reconnaissance d'utilité publique des Bourses du Travail proposé par le Comité Fédéral

Citoyens

La Commision éxecutive, dans sa séance du 15 Janvier, après avoir entendu la lecture du projet de loi relatif à la reconnaissance d'utilité publique des Bourses du travail, vous prie de bien vouloir sanctionner par un vote la prise en considération votée à l'unanimité par la Ch[ambre]

Commission.

Les délégués de Nantes au Congrès de Marseille en avaient fait la proposition:

Nous espérons, Camarades, que par le vote que vous allez émettre vous direz que nous avons bien fait.

Le Rapporteur, Le Palmec.

Rapport de la délégation du Citoyen Colombe à Crignac

Sur la demande du Syndicat métallurgique de Crignac, la Commission de propagande me chargea d'assister à la réunion qui avait lieu le 22 Janvier, à deux heures du soir.

Les membres du Syndicat me firent un chaleureux accueil ainsi qu'au Citoyen Abraham, qui avait été également consigné à cette réunion.

La situation pécuniaire de nos vaillants camarades est loin d'être brillante. A la fin de la grève, ils devaient aux commerçants, ainsi qu'on vous l'a déclaré d'ailleurs, 18.000 francs. Aujourd'hui elle est encore de 8.922 francs. Sur les 190 francs en caisse, ils n'ont pas hésité à adresser la somme de 100 francs pour les grévistes de Roanne et de régler leurs cotisations à la Fédération métallurgique.

A cette réunion, il s'agissait pour le syndicat de veiller à l'application stricte des engagements pris entre la Compagnie et les grévistes à la suite de la grève de l'année dernière.

Diverses manœuvres ont été faites par les directeurs de Monsieur Lamarche pour tourner ces questions brûlantes.

Le procédé actuel consiste en ceci: Au laminage en acier, la production moyenne est de 17 à 18 tonnes par jour ou nuit, comme l'on voudra, puisque les équipes sont doubles. Le chef de fabrication, bon enfant, se garde bien de maréginer les hommes de l'équipe, loin de là. Leur parlant de la concurrence, il leur annonce que la société mange de l'argent pour le plaisir de donner à manger à ses ouvriers, que les actionnaires ne touchent aucun dividende et qu'en face d'une situation pareille les ouvriers consciencieux devaient apporter une bonne volonté pour produire d'avantage et élever la moyenne de production à 25 tonnes.

« Si vous arrivez à 25 tonnes aujourd'hui, leur dit-il, je paie l'apéritif ce soir »

Naturellement cela prend, au lieu de 25 l'équipe produit 27 tonnes. Le chef de fabrication envoie chercher Cinq francs d'absinthe et que, certainement, il ne paie pas de sa poche et le tour est joué. Bénéfice net pour la maison: 200 francs.

Bien plus joués encore ceux qui ont touché à l'apéritif. Le gain de la famille ne s'est pas élevé d'un centime. Si la commande en cours devait durer six mois, elle sera terminée dans 4 mois ou 4 mois et demi. Ce sera 6 semaines ou 2 mois de chômage de plus à ajouter à celui qui existe déjà, la misère au foyer, le trouble dans le ménage et l'avachissement du travailleur prêt à courber l'échine sous le joug de l'exploiteur.

Oh! pauvre apéritif! C'est avec succès que notre camarade Abraham a fait repartir les canailleries d'une pareille façon de procéder.

Dans les conditions arrêtées à la suite de la grève de l'année dernière, dans les grévistes sans distinction devaient reprendre leur poste à l'exception des Meneurs, où il y avait certaines modifications d'apportées. A première vue, cet engagement fut à peu près rempli.

Mais pour la Compagnie battue, il fallait une revanche, et cette revanche devait être opérée sur le dos des principaux soi-disant meneurs de la grève.

On trouva des moyens ingénieux qui certes font le plus grand honneur à ceux qui en ont fait la découverte et qui plus tard servirent à les classer dans les catégories où sont placés les spécimens malfaisants.

Un tel à un poste de confiance, chauffeur, par exemple. Depuis plusieurs années, il n'a jamais manqué à son devoir. Le mois dernier, sa femme a le bonheur, pour ne pas dire le malheur, de le rendre père une fois de plus. Au moment d'aller prendre son travail, sa femme se trouve malade. Entre elle et la

Compagnies, il n'hésites pas. Qui donc s'en blâmerait ?

Le lendemain, il retourne à l'usine. Un homme d'inconduite aurait été renvoyé sur le champ. On ne pourrait lui faire ce reproche. Pour son travail, il avait les meilleures notes, mais ..... il avait le crayon rouge de la grève.

« J'ai été obligé de mettre quelqu'un à votre place, lui dit son chef; « je ne puis le renvoyer comme ça ; venez d'ici quelques jours, je verrai à vous « trouver un autre emploi. »

Un mois s'est écoulé et l'ouvrier est toujours sur le pavé (terme employé généralement, puisqu'il n'y a pas de pavés à Crignac)

Je me passe de Commentaires.

Heureusement que le syndicat a décidé d'écrire à la Direction pour savoir exactement si ce camarade serait ou non repris à l'usine.

Pour moi je ne le pense pas.

Autres manières de procéder.

Il existe une société de secours mutuels, dont le honorable Maire de Montoir, Mr. Barbin, est le médecin.

Tant ouvriers malades, s'était rétabli, peut reprendre son travail, mais pour le travailleur blessé au champ d'honneur, il n'en est pas de même.

Voici, d'ailleurs, le libellé du Certificat à produire :

Usines de Crignac

Mr

Demande d'admission

Nom .....

Prénoms .....

Profession .....

Blessé le .....

Peut reprendre son travail.

Le ..... 189.....

Le chef de la Comptabilité.

.....

Embauché (provisoirement ou définitivement)

Service .....

En qualité de .....

En remplacement de .....

Le Contre-Maître, Le Chef de Service,

....

Vu : Le Directeur Général,

.....

Qu'en pense Mr. le Docteur Barbin ?

Comme médecin, il est subordonné aux agents de la Compagnie, mais, comme représentant de la population ouvrière de Crignac, il doit se rappeler les engagements pris, car il est un fait indéniable que cette manière d'agir n'est qu'une façon d'épurer petit à petit les ouvriers gênants, en mettant à la porte ceux qui, ayant contracté une blessure assez sérieuse, pourraient s'en prendre à la Compagnie.

Voilà l'exacte vérité, qu'on nous prouve le contraire ?

Le Syndicat a juré de combattre ces abus, il n'y faillira pas.

Ce rapport devant être inséré dans notre Bulletin Officiel, vous comprendrez, Citoyens, que je ne cite aucun nom des camarades intéressés pas plus que de ceux qui m'ont fourni ces renseignements.

Après un échange de vues sur la situation générale et la discussion de questions de moindre importance, l'assemblée vote une adresse de remerciements au Citoyen Abraham, ainsi qu'à la Commission de propagande de la Bourse du Travail de Nantes qui m'avait délégué à leur réunion.

Tant en son nom personnel qu'au nom du Citoyen Abraham, je m'empressai de déclarer à nos amis que nous n'avions pas besoin de remerciements. Les Camarades de Crignac auraient cru devoir demander notre concours, nous étions présents. Le jour où Saint Nazaire ou Nantes auraient besoin du concours de Crignac, nous savons, qu'il ne leur sera pas défaut.

Voilà, Citoyens, le compte rendu du mandat qui m'a été confié.

J'ose espérer qu'il sera conforme aux traditions et aux idées que nous défendons tous les jours. Vous approuverez ma conduite en

ajoutant à la liste déjà si longue des succès remportés tous les jours : Une bonne journée de plus pour la marche en avant de l'affranchissement du Prolétariat.

Le délégué, D. Colombe.

Rapport de la Sous-Commission nommée par la Commission Exécutive pour l'établissement du Téléphone à la Bourse du Travail

Dans sa réunion du 15 Janvier dernier, la Commission exécutive avait à examiner les moyens d'assurer la permanence, question vitale du jour. Au cours de la discussion, le citoyen Le Palmec déclara qu'il y avait une chose qui avait été trop négligée pour ne pas dire abandonnée, et qui concernait l'installation du téléphone à la Bourse du Travail.

Cette réclamation fut reconnue justifiée, surtout après les explications du Secrétaire général qui nous fit remarquer le peu de progrès réalisé dans le placements pour l'année 1894.

La Commission exécutive, usant de son droit d'initiative, décida à l'unanimité de nommer une Sous-Commission chargée d'établir un devis approximatif de la dépense qu'occasionnerait l'installation et l'achat du matériel nécessaire à cet effet.

Les Citoyens Le Palmec, Garnaraux et Alpert furent chargés de soumettre une proposition dans ce sens au Comité général pour l'adopter et la défendre ensuite devant l'Administration municipale.

La Sous-Commission prit les renseignements demandés près de l'Administration des postes et télégraphes, et elle vient aujourd'hui vous soumettre les prix qui lui ont été fournis :

Cette dépense se divise en deux parties :

1° Premiers frais d'installation

A Environ 300 mètres (au maximum) de fils conducteurs ..... 135 Fr.

B Achat de l'appareil Complet (Système Albert, N°2) ..... 150.»

2° Abonnement annuel ..... 200.»

Total ..... 485.»

Pour ce qui est de la pose des fils, le prix est uniforme et ne peut varier. Il n'en est pas de même pour l'appareil qui est vendu par une maison spéciale sous le contrôle de l'Administration des postes et télégraphes.

Nous avons demandé le prix des appareils qui servent le plus ordinairement, et le système Albert N°2 est celui qui contiendrait le mieux à l'emploi que nous lui destinons.

L'appareil Parsonval également pourrait être choisi, et comme les prix sont à peu près les mêmes, il ne peut y avoir là qu'une question de goût et d'appréciation.

Pour l'abonnement, c'est autre chose. Au prix de 200 fr. par an, il est bien entendu que le téléphone ne pourra servir que pour les besoins de la Bourse et qu'il ne pourra être mis à la disposition de particuliers à particuliers, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles.

Seul, le secrétaire général, ou en cas d'absence, son représentant autorisé, pourront se servir de la correspondance téléphonique.

Dans ces conditions, nous vous demandons au Comité général de bien vouloir nous autoriser à demander à l'administration municipale un crédit supplémentaire à l'exercice 1895, se décomposant comme suit

1° Une augmentation ordinaire de ..... 200 fr. au budget de la Bourse du Travail pour frais d'abonnement annuel ce qui de 4.200 fr. la porterait à 4.400 f. 200

2° Un crédit extraordinaire de 300 f. à l'exercice 1895, savoir :

Installation de fils conducteurs .... 135 fr.

Achat d'un appareil complet ..... 150.»

Imprévus ..... 15.»300

Total ..... 300 Fr.

Les Membres de la Commission :

Le Palmec,

Garnaraux,

Alpert.

Rapport Financier de la Bourse du Travail (Année 1894)

Citoyens,

La Sous-Commission des Finances a le devoir d'expliquer au Comité Général le retard apporté dans le dépôt de son rapport. Le Congrès en donnant un surcroît de besognes aux fonctionnaires de la Bourse, doit entrer en première ligne. La démission successive de deux Trésoriers dans le courant de l'année financière, avait également apporté une certaine perturbation dans la mise à jour des écritures de comptabilité ; pour ces causes, votre Sous-Commission s'est trouvée dans l'impossibilité absolue de vous soumettre plus tôt l'état financier de la Bourse du Travail.

Etat des finances de la Bourse du Travail, exercice clos au 31 Décembre 1894.

	Doit	Avoir	Débiteurs	Créditeurs
Subvention Municipale	5.900.—	5.900.—	—	—
Administration de la Bourse	3.500.—	3.500.—	—	—
Frais de bureau	604.10	604.10	—	—
Jetons de présence	712.35	712.35	—	—
Bibliothèque	369.80	369.80	—	—
Imprimés	161.50	250.—	—	88.50
Outillage du Concierge	50.—	50.—	—	—
Imprévu	1.006.77	1.006.77	—	—
Bulletin Officiel	1.046.95	1.162.50	—	115.55
Syndicats	2.277.45	2.003.18	274.27	—
Créditeurs divers (pour diverses factures dues au 31 Décembre)	1.246.40	1.579.05	—	332.65
Débiteurs divers (Avances à divers Syndicats)	117.10	94.35	22.75	—
Compte Chevé	138.95	138.95	—	—
Caisse	7.064.85	6.825.17	239.68	—
	24.196.22	24.196.22	536.70	536.70

Les comptes d'administration de la Bourse, frais de bureau, jetons de présence, bibliothèque, outillage du Concierge, imprévu et compte Chevé se trouvent soldés.

Les Comptes suivants se soldent comme suit :

Imprimés par un crédit de	88.50
Bulletin Officiel	115.55
Créditeurs divers	332.65
	536.70
Syndicats par un débit de	274.27
Débiteurs divers	22.75
Caisse	239.68
Somme égale	536.70

Inventaire

Frais de bureau	100.30
Imprimés	60.85
Bulletin Officiel	7.20
Imprévu	166.50
	334.85

Afin de bien vous faire saisir ces comptes, nous devons vous montrer la situation sous la forme suivante :

Il est dû par la Bourse à Créditeurs divers, savoir :

A nos fournisseur	272.65
A la Fédération des Bourses	60.00
	332.65

Il est dû à la Bourse par :

Débiteurs divers	22.75
En Caisse	239.68
A Reporter	262.43

Reporte	262.43
Débète	70.22
Nous restons donc avec un déficit de	70.22
Mais comme l'apport des Syndicats qui est prêté à	2.000.00
Plus solde débiteurs de	277.45
	2.277.45
N'a été couvert par eux que pour la somme de	2.003.18
Ils restent redevables de la somme de	274.27
Somme égale	2.277.45

Cette différence de recettes de la part des Syndicats doit être attribuée à différentes causes, entre autres, les grèves qu'on eut à soutenir certaines corporations et le chômage causé par ces hivers rigoureux. Nous avons l'espoir que cette somme rentrera en partie.

L'inventaire nous donne la somme de 334.F85 qui est une valeur à ajouter à notre avoir.

La situation financière, sans être florissante, doit se considérer comme bonne, l'inventaire nous donne une plus value. Donc, nous pouvons dire que notre budget n'a qu'un déficit fictif.

Nantes, le 10 février 1895.

Pour la Sous-Commission des Finances,

Le Rapporteur,

M. Culève.

Commission de Propagande
Séance du 2 Mars 1895

Présents : Malville, Colombe, Le Biboul.

Lecture d'une réponse des Tonneliers avisant la Commission de leur adhésion prochaine à la Bourse du Travail.

Relativement aux Tailleurs d'habits, différentes correspondances des Syndicats des Tailleurs de St Etienne et de Bordeaux sont étudiées; après examen du dossier de cette corporation, il est décidé de provoquer une réunion le Vendredi 15 Mars.

Des Circulaires seront distribuées à ce sujet.

Le Secrétaire,

A. Le Biboul.

Commission du Bulletin
Séance du 4 Mars

Présents, Portais, Culève, Le Biboul.

Excusé, Maillet.

L'absence du Secrétaires, et par suite le manque de Documents rendant impossible une séance complète, après adoption de différents Procès-Verbaux, la séance est remise extraordinairement au Vendredi 8.

Séance du 8 Mars

Présents : Portais, Culève, Le Biboul.

Excusé : Maillet.

Adoption d'articles sur Crignac et sur la question des chemins de fers, ainsi que de différents documents.

Le Secrétaire adjoint,

A. Le Biboul.

Sous-Commission des Finances
Séance du 1 Mars 1895

Présents : Rigneau, Louis.
Excusé : Guérin.

Après vérification des Comptes du Trésorier, la commission adopte la gestion financière de Février et la tenue de la Comptabilité.

Elle adopte également les frais faits par le secrétaire général pour recevoir le citoyen Larcher, sauf ratification de la Commission du Contrôle.

Les Membres présents :
M. Louis, G. Rigneau.

Rapport sur le 4ème Congrès des Bourses du Travail.

Après St. Etienne, Toulouse et Lyon, les Bourses du Travail sont appelées à se réunir pour la quatrième fois cette année à Nîmes et le Congrès tiendra ses séances les 9. 10. 11 et 12 Juin prochain.

Tout d'abord, nous commencerons par féliciter la Fédération des Bourses du Travail de l'activité qu'elle a déployée depuis sa fondation et des mesures prises pour l'application des résolutions votées par les précédents Congrès.

La question principale qui doit nous intéresser ici est celle de la création d'un organe officiel qui puisse servir de trait d'union entre toutes les Bourses du Travail et relater toutes les questions intéressant le monde ouvrier au point de vue économique. Cette création est d'une importance capitale, car si quelques Bourses possèdent un Bulletin Officiel, beaucoup d'autres ne peuvent en faire autant, et encore celles qui en sont dotées n'y réussissent qu'au prix des plus grands sacrifices. Nous en avons la preuve à Nantes où l'année dernière notre Bulletin nous a coûté la modeste somme de 1.046 fr. 95.

Dans la première circulaire lancée par la Fédération, la question suivante est posée aux Bourses du Travail :

« Y a-t-il lieu de modifier l'art. 5 ? »

Voici le texte de l'article ainsi désigné :

Artic. 5 — Pour l'exécution des décisions de la Fédération des Bourses du Travail et l'entente avec les délégués au Secrétariat national du Travail, immédiatement après la réunion du Congrès annuel, les Bourses du Travail désigneront chacune un membre, afin de constituer le Comité fédéral qui siégera dans la même ville que le Secrétariat national du Travail.

Votre Commission pense qu'il y a peut-être lieu de réviser le texte de cet article, mais que le siège de la Fédération nationale doit rester à Paris. En voici les raisons :

Il existe actuellement en France une quarantaine de Bourses du Travail, qui doivent être représentées au sein du Comité Fédéral par 40 membres dévoués et désintéressés. C'est déjà 40 militants qu'il faut nécessairement avoir sous la main. Admettons maintenant que dans la même ville siège le conseil national ouvrier qui englobe toutes les Fédérations de métiers, le Conseil national de la Fédération du bâtiment, celui de la métallurgie, etc., peut-on croire que dans certaines villes de province on trouvera les éléments nécessaires à ces organisations ? Peut-être que cela est possible, mais il est permis d'en douter.

D'un autre côté, par ses attributions, le comité fédéral est appelé à être en rapports continus avec les pouvoirs publics. S'il siège à Nîmes par exemple, ne croyez-vous pas que ne pouvant agir que par correspondance, les frais de déplacement étant trop onéreux, ceci ne porte un préjudice grave aux intérêts qu'il a charge de défendre. Evidemment Oui.

C'est pourquoi nous pensons qu'il y a utilité à ce que le comité fédéral ait son siège à Paris.

Une question importante doit être étudiée également avec soin, c'est celle de la reconnaissance d'Utilité publique. Tout en nous tenant à l'esprit de la lettre adressée le 15 Février dernier, à notre délégué au Comité Fédéral, nous ne pouvons pas, ne pas nous apercevoir qu'une réaction cherche à porter atteinte à nos institutions, sous l'inspiration d'hommes du genre Yves Guyot ; il se forge des lois pour nous disputer les quelques libertés conquises au prix de tant d'efforts. Est-ce bien le moment de nous plonger tête baissée dans l'ornière qui est devant nous ? Nous pensons qu'il serait prudent d'attendre jusqu'au mois de Juin, et le Congrès réuni pourrait juger avec entière connaissance de cause.

Ce que nous désirerions voir figurer à l'ordre du jour est la question des Bureaux de placement. Loin de nous, l'idée de faire la dépense des dissertations à perte de vue ; la question est franchie, tout le monde est d'accord pour reconnaître l'exploitation honteuse de ces officines louches où s'étalent le vol et la prostitution ; ce qu'il faut aujourd'hui c'est arriver par tous les moyens à leur suppression et les remplacer par le placement gratuit établi par les Bourses du Travail.

Une autre question, non moins importante est, celle de la Prud'homie ; il est vrai qu'elle est plutôt du ressort du Congrès national de tous les Syndicats que de celui des Bourses du Travail. Néanmoins nous pensons qu'il y a utilité à ce que le Congrès de Nîmes vienne apporter son appui pour tâcher d'obtenir le vote intégral du projet Lockroy, qui depuis si longtemps dort dans les cartons du Ministère.

A la Commission d'organisation et au Comité fédéral appartient le devoir de centraliser toutes ces observations et d'établir son ordre du jour. Nous sommes certains d'avance qu'elle sera à la hauteur de sa tâche.

Une question se pose maintenant. Votre commission a été unanime à reconnaître la nécessité pour la Bourse du Travail de Nantes, d'être représentée à ces assises du Travail, mais avant de faire les réflexions suivantes :

Cette année le congrès des Bourses se tient à Nîmes, celui du Bâtiment à Angers, celui de la Métallurgie et le grand Congrès national à Limoges. Cette dispersion des Congrès porte un grave préjudice à leur constitution. Il serait nécessaire que tous ces Congrès se tinssent chaque année à la même époque et dans la même ville. De cette façon, les frais seraient moins considérables, un plus grand nombre d'organisations pourraient répondre à l'appel et y être représentées directement.

Quelles sont les dépenses nécessitées pour l'envoi d'un délégué et comment trouver la somme nécessaire.

Le congrès ouvrant le Dimanche 9 Juin, le délégué devra partir le Vendredi 7, repartant de Nîmes le vendredi 13, il sera de retour à Nantes le samedi 14. C'est donc 10 jours de voyage, qui au prise de 10 francs par jour font cent francs ou à peu près. Si l'on considère que le délégué perdra 8 journées de travail, en mettant son gain au prix de 6 francs par jour, c'est donc 48 francs, ce qui fait un total de 150 francs en chiffres ronds.

Pour parfaire cette somme, moitié serait prise au budget de la Bourse du Travail, soit 125 francs au chapitre des jetons de présence, le reste serait couvert par un appoint que l'on demanderait aux Syndicats.

On demanderait par exemple 3 francs aux Syndicats de moins de 30 membres et 5 francs à ceux dont le nombre est supérieur.

Les fonds devront être rentrés pour la réunion du Comité général du 21 mai où serait désigné à cette réunion le délégué chargé de représenter la Bourse du Travail au Congrès de Nîmes.

Si vous acceptez les propositions de votre commission, le présent rapport sera imprimé dans le prochain Bulletin Officiel et une circulaire adressée immédiatement à tous les Syndicats adhérents, pour les avertir de la décision prise et porter à leur connaissance le montant de la quote-part qu'ils se feront un devoir d'apporter.

L'ordre du jour définitif du Congrès devra également être discuté dans la réunion du Comité général du 21 mai.

Nantes, le 12 Mars 1895

Les Membres de la Commission

F. Isambart, T. Hocmard, Gougeon.

Commission de Propagande

Réunion du 30 Mars 1895

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Sont présents : Béty, Colombe, Culève.

Excusés : Garnaveux, Ribrac.

Le Citoyen Béty est désigné comme secrétaire.

Colombe rend compte du mandat qui lui avait été confié avec le camarade Culève pour former le Syndicat des Tailleurs-d'habits. Le but est complètement atteint. Nantes compte un Syndicat de plus.

Sur la demande du Syndicat des Cordiers, Colombe est désigné

pour assister à leur réunion du Dimanche 31 Mars.
La Séance est levée à 9 h. et demie.
Le Secrétaire, Bely.

Manifestation du 1er Mai.
Aux Organisations Ouvrières Nantaises.

Pour la Cinquième fois, le Prolétariat universel, dans une manifestation grandiose, va passer la revue de ses forces; prouver à la réaction patronale la puissance de son organisation, ayant pour but immédiat la réduction de la Journée de Travail à huit heures et un minimum de salaire correspondant aux besoins de l'existence dans chaque localité.

Les délégués des Syndicats, réunis à la Bourse du Travail, ont pensé qu'il était de leur devoir de vous rappeler que ceux qui avaient reçu le mandat d'organiser le grand parlement du Travail, qui s'est réuni l'année dernière à Nantes, ne resteraient pas en arrière, et qu'au contraire, chargés de veiller à l'application des résolutions prises, ils prouveront à nos gouvernants qu'ils sont mûrs pour leur affranchissement.

Que chaque Syndicat se réunisse, que chacun se prépare, et que le 1er Mai tous les travailleurs Nantais s'abritent sous la bannière des Trois-Huit, qui a pour devise:

Huit heures de travail;
Huit heures de repos;
Huit heures de loisirs;

Minimum de salaire, c'est à dire: Droit à l'existence.

Vive le 1er Mai!

Pour et par Ordre,
D. Colombe.

Statistique
des Placements opérés par la Bourse du Travail dans le 1er Trimestre 1895.

Corporations	Offres	Demand.	Placés
Apprentis	2	4	1
Ajusteurs	4	6	4
Boulangers	33	34	33
Bourreliers	"	2	"
Brossiers	"	6	"
Camionneurs	"	8	"
Carossiers	1	1	1
Chauffeurs-Mécanic.	"	4	"
Charrons	"	2	"
Charpentiers	"	4	"
Chaudronniers	5	6	2
Comptables	"	3	"
Cochers	"	3	"
Coiffeurs	8	9	7
Concierges	1	1	1
Confiseurs	"	1	"
Corroyeurs	"	2	"
Cordonniers	1	3	1
Cuisiniers	"	1	"
Couranlins	1	5	1
Couvreurs	4	5	4
Domestiques	1	4	1
Ebénistes	2	13	2
Emp. de Comm.	1	4	1
Ferblantiers	5	14	5
Forgerons	2	5	2
A Reporter	75	150	66

Corporations	Offres	Demandes	Placés
Report	75	150	66
Frappeurs	1	1	1
Gard. de prop.	"	2	"
Garçons de Café	1	6	"
d° Magasins	"	17	"
d° d'Hôtels	"	6	"
d° Epiciers	"	1	"
d° March. de vins	1	5	"
d° de recettes	1	2	1
Jardiniers	"	3	"
Limeurs en voitures	"	4	"
Lithographes	"	1	"
Macons	1	15	1
Manœuvres ou hommes de peine	2	36	2
Maréchaux	"	2	"
Menuisiers	6	22	4
Modeleurs	2	"	"
Mouleurs	2	2	2
Palfreniers	"	3	"
Patissiers	"	3	"
Paveurs	1	1	1
Peintres	3	13	3
Platriers	2	5	2
Plombiers-Zinq.	1	4	1
Raboteurs	"	1	"
A Reporter	99	305	84

Corporations	Offres	Demand	Placés
Report	99	305	84
Relieurs	"	2	"
Rieurs	1	1	1
Serruriers	2	13	2
Scieurs-mécaniciens et Monteurs en caisse	"	"	"
	"	1	"
Sculpteurs	"	1	"
Tailleurs d'habits	2	3	1
Tailleurs de Pierres blanches	"	1	"
Tapissiers	"	2	
A Reporter	100	352	88

Corporations	Offres	Demand	Placés
Report	100	335	88
Terrassiers	"	"	"
Tonneliers	"	"	"
Tourneurs à bois	1	1	1
Tourneur à Métaux	6	8	5
Tôliers	1	1	1
Typographes	"	2	"
Valets de chambre	"	4	"
Voiliers	"	"	"
Voyag. de Comm	2	1	2
Totaux	110	351	97

Journées en plus du placement définitif

Boulangers	460
Coiffeurs (Extra)	6
Divers	54
Total	520

Dames

Supp. p. le Comm.	Offres	Demand	Placees
Tailleuses	"	1	"
Bonnes à tout faire	8	42	7
Bonnes d'enfants	"	2	"
Couturières	"	1	"
Concierges	"	1	"
Cuisinières	1	7	1
A Reporter	9	54	8

Corporations	Offres	demand.	Placées
Report	9	54	8
Domestiques	"	1	"
Emp. de Comm	"	1	"
Factrices	2	9	2
Femmes de Chamb	1	4	1
Fileuses	"	"	"
Gardes-malades	2	2	2
Lingères	"	2	"
Mécaniciennes	"	1	"
Ménagères	4	15	3
Nourrices	1	"	"
Ouvrières de fab	2	2	2
Portenses de pain	1	4	1
Tailleuses	1	3	1
Totaux	23	98	20

Rapport

Sur la situation nouvelle faite à la Bourse par suite de la réduction de Subvention.

Citoyens

Au nom de la Commission exécutive nous venons vous rendre un Compte rendu sommaire du Questionnaire adressé aux Syndicats adhérents à la Bourse du Travail au sujet de la diminution de la subvention qui lui est accordée chaque année.

Vous nous permettrez d'abord de vous signaler le peu d'empressement que les Syndicats ont mis à répondre puisque sur 58 qui ont reçu le Questionnaire, 34 seulement ont répondu, ceci ne prouve pas en leur faveur.

Pareil reproche s'adresse également à plusieurs membres de la Commission exécutive qui ne se sont pas rendus à la Convocation extraordinaire qui leur a été adressée. Sur 20 membres régulièrement

Convoqués. Neuf seulements étaients présents. Trois étaient excusés et sept absents. Aussi est-ce sur la propositions du Citoyen Lamende que l'ordre du jours suivants a été voté à l'unanimité moins une voix, celle du Citoyen Rigneau.

« En raison de la situation faite à la Bourse du Travail « et de la convocation extraordinaire de la commission éxécutive, « nous adressons un blâme à nos camarades qui ont manqué « à cette réunions.

« Cet ordre du jours sera lu au Comité général demain.

Ch. Lamende.

Maintenant, revenons à notre sujet, il est inutile de vous rappeler le mal que nous eûmes pour obtenir notre subventions de 4.500f, alors que nous demandions 9.000f on nous donnait juste la moitié; trouvants que c'était encore trop. On nous rogna encore 500f en nous avertissants que si nous n'étions pas sages on nous enlèverait le reste.

Il s'agissait de savoir si nous devions accepter cette situations et c'est pourquoi la parole a été donnée aux Syndicats. Mais il est à noter en passant qu'aujourd'hui, six semaines après le vote du Conseil municipal, aucun avis officiel ne nous est encore parvenu.

Sur la première questions ainsi posée: « Acceptez-vous le vote du Conseil municipal réduisant notre subvention de 500f ? 31 Syndicats ont nettements répondu: Non. Un seul s'accepte, celui des Ciseaux en Métaux, mais pour l'année 1895 seulements. Une abstentions s'est produite de la part des Cordiers, mais on doit plus tôt considérer cela comme un oubli involontaire.

Sur la deuxième Questions: « Voit-on diminuer le Bulletin de moitié ou le supprimer entièrements ? ».

Un syndicat les Capissiers, demandent la suppressions complète.

22 syndicats à le diminuer de moitié.

9 à le conserver entier.

Les Perblantiers-boitiers se sont abstenus.

Sur la troisième questions « Voit-on abandonner la Bourse du Travail.

Cinq Syndicats ont répondu: Oui.

Vingt-Sept ont répondu: Non.

Un, les Colleurs de Papiers peint, s'est abstenu.

Les 4ème et 5ème Questions n'étaient que le Complements des deux précédentes. La majorité 27 voix contre 5 et une abstentions ayant décidé de rester à la Bourse et par 22 voix contre dix et une abstentions de diminuer le Bulletin de moitié; elles n'ont plus leur raison d'être.

Nous devons vous faire remarquer également, qu'une réponse portant ni le cachets du Syndicat, ni aucune signatures a dus être écartée. Elle repousse le vote du Conseil municipal et demande à abandonner la Bourse, mais comme cela ne change rien au vote, nous ne pensons pas que cela donne lieu à des contestations.

Maintenant nous devons tenir Compte des diverses observations qui ont été ajoutées au Questionnaire et nous allons les énumérer briévement.

A noter d'abord les Scieurs-mécaniques et monteurs en caisses qui demandent à ce qu'il soit fait appel à la solidarité des Syndicats pour combler les 500f, qui nous sont diminués et les chaisiers et menuisiers en fauteuils qui demandent que la cotisations annuelle de 0f30 par membre soit portée à 0f10 par mois ce qui ferait une augmentation de 0f60 par année.

Nous ferons remarquer au Comité général que si cette dernière propositions était acceptée par l'ensemble des Syndicats, c'est une somme de 16 à 1800f qui viendrait grossir la caisse de la Bourse du Travail.

Les Ciseaux en Métaux demandent à ce qu'il soit nommé une Commission de 15 membres chargée d'étudier la création d'une Maison du Peuple qui rendrait de plus grands services qu'une Bourse du Travail et où l'on pourrait s'exprimer plus librements. Les Frappeurs, les Graniticrs, et les Coiffeurs, sont du même avis pour ne pas être pris à l'improviste si l'on venait à nous retirer notre Bourse du Travail.

En demandant la création d'une Bourse indépendante les Sculpteurs, et les Ferblantiers-boitiers, demandent à ce que ce soit l'Union des Syndicats qui la gère, c'est à dire, qu'il y aurait lieu à la rédaction complète des règlements.

Inutile de vous ajouter que des protestations sont unanimes, nous noterons seulements celle des Tanneurs, Corroyeurs et mégissiers, qui

qui traitent la proposition Gorellin de proposition scélérate, et celle des chemins de fers qui dit que nous ne devons pas reculer devant des individus qui ne cherchent que la suppression de nos corporations, que nous devons être énergiques et ne pas leur faire de pardons.

Que nous reste-t-il à faire maintenant ?

Votre Commission exécutive a pensé que nous devions nous soumettre à la volonté des Syndicats, c'est-à-dire, rester à la Bourse du Travail en attendant des jours meilleurs. Réduire notre Bulletin à 4 pages comme celui de Corbeil, par exemple, ce qui nous ferait une économie de près de 400f par année, mais aussi d'être fermés dans notre protestation par affiches que vous avez décidé dans votre dernière réunion.

Si nous sommes énergiques dans notre protestation, nous avons l'espoir de voir bientôt rétablis non pas seulement les 500f que l'on nous a retirés, mais obtenir les 1000f que nous avions demandés il y a trois ans, lors de l'installation de notre institution.

La Commission exécutive :

Les Membres présents, Bets, Guérin ébéniste, Hongmard, Lamendé, Lesimple, Rochette, Guérin bottier, Huchet, Rigneau,

Le Secrétaire Général,

D. Colombe.

Rapport de la Commission de Contrôle du 18 Juin 1895

La Commission de Contrôle élue au Comité général du 19 Mars. Convoqué pour la 1re fois qu'à fin Août, n'a pu se réunir que 4 fois ; mais a constaté avec plaisir l'empressement des membres à assister à ses réunions.

Voulant donner un rapport pour le Comité général du 18 Juin, il a été décidé de ne contrôler que les finances, mais convaincus de l'importance de son rôle, elle vous assure un contrôle sérieux et impartial pour les mois suivants de Août ce qui a rapport à l'administration de la Bourse, bureau de placements, Bibliothèques, Archives. (—

De l'examen approfondie des Livres de Comptabilité ; il nous est resorti clairement que la Bourse du Travail ne pouvait prospérer avec les fonds qu'elle reçoit et qui n'approche pas des prévisions budgétaires.

Afin d'avril, terme où se porte notre examen, la Bourse possédait à son actif la somme de 92f48c pendant qu'elle devait à divers fournisseurs 528f75c.

De cette situation, que conclure ?

D'abord à qui incombe la plus grande responsabilité de ce déficit : Nous pouvons affirmer, que c'est aux Syndicats seuls qui par une négligence incompréhensible ne versent pas leurs Cotisations ; peut-être quelques uns, faute de ressources ne peuvent-ils s'acquitter, mais la moyenne partie ne verse pas que par négligence ou insouciance ;

Citoyens, les Délégués du Comité général sont pour nous aussi sautifs, car connaissant toutes les difficultés de la Bourse pour vivre ne devraient-ils pas faire une active propagande dans leurs Syndicats respectifs pour éviter ces négligences si préjudiciables.

Depuis l'ouverture de la Bourse du Travail, les sommes dues, par les Syndicats, s'élèvent à près de 2 000f. Vous pouvez donc constater de suite que le fonctionnement de la Bourse serait assuré, si ces fonds rentraient régulièrement. Devant ces résultats, la commission de Contrôle, croit pouvoir dire, qu'il ne peut y avoir de petites économies que l'on ne puisse faire et vous soumets quelques observations qu'elle espère ne plus avoir à faire.

Au Journal, est inscrit des sommes variant de 1f à 5f pour pourboire, courses, pliage de Bulletins, Copies de Procès-Verbaux, nettoyage, etc, que nous trouvons souvent répétés, ce qui à la fin de chaque mois, forme une somme assez forte. Loin de nous la pensée de mettre en doute, la sincérité des chiffres inscrits, mais nous pensons que la Bourse ne peut se montrer si généreuse quand elle ne possède rien.

Exemple : pourboire aux porteurs de Marbaux est inscrit chaque mois 1f80, nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de personnes aussi généreuses pour les porteurs qui vont leur livrer des marchandises.

Nous demandons donc à ce que le comité général prenne acte de ces observations, et pour rendre le contrôle plus facile, des sommes

dépensées ; la Commission demande, non pas l'inscription au livre journal de tous les détails concernant ces petites sommes, mais un livre brouillard affecté spécialement à ces diverses dépenses.

La Commission a constaté également que pour la somme de 1.00 accordée aux syndiqués de passage il serait préférable pour ces camarades d'en recevoir l'argent que de leur faire donner un repas ; ces camarades pouvant avec cette petite allocation en faire deux au lieu d'un ou plutôt en faire ce que bon leur semble ; nous ne pouvons donc terminer ce rapport sans faire une proposition concernant la caisse de la Bourse.

Nous vous demandons donc le vote de l'ordre du jour suivant avec l'acceptation de notre rapport.

Les délégués au Comité général devant le déficit actuel, à la prochaine réunion de leur syndicat, s'engage à faire leur possible pour faire entrer les fonds qui sont dus à la Bourse du Travail

Pour la Commission du Contrôle.

Le Rapporteur ;

M. Vallée

Observations. Le Camarade Colombe fait approuver par la Commission des finances moins 1 voix la somme de 10. dépensé faite par lui pour réception du Citoyen Larcher. La Commission de Contrôle demandant des explications sur l'emploi de cette somme, Colombe lui répondit que le camarade Larcher était un militant et passant à Nantes, il a cru pouvoir faire cette dépense, le citoyen Larcher étant presque dénué de ressources, et l'ayant toujours prisé comme un camarade dévoué à la cause syndicale.

La Commission de contrôle tout en acceptant pour cette fois la dépense faite croit qu'il est complètement inadmissible vu le peu de ressources que possède la Bourse d'entrer dans des dépenses semblables, et si le Citoyen Larcher était envoyé par la Fédération métallurgique c'était à elle seule de venir en aide à leur délégué.

Pour ce qui est de la bibliothèque n'ayant plus d'archiviste nous pensons que le secrétaire général ne doit acheter aucun titre sans que cela soit d'abord approuvé par la commission intéressée.

Rapport de la Commission d'études

Sur les Questions mises à l'ordre du jour pour le Congrès Ouvrier de Limoges

---

Citoyens

Dans la dernière séance du Comité général certains de ses membres ont donné à entendre que les Congrès ouvriers n'avaient plus leur raison d'être, vu que tous les desiderata, de la classe des travailleurs, avaient été exposés, discutés dans les précédents Congrès ..... C'est une erreur ! Les Congrès ont leur raison d'être plus que jamais - Est-ce à dire que parce que nous avons dit ceci et cela, nous n'avons plus rien à dire et à faire ? Sachez le bien Citoyens ... dans que le monde sera monde il y aura toujours quelque chose à dire et à faire, s'il en était autrement, le Progrès humain aurait des bornes et il ne saurait en avoir .... et de plus l'esprit de l'homme ne peut s'arrêter à cette idée car il serait par cela même anéantir son action vivifiante qui est d'être éternelle .... actions bienfaisantes qui a pour but à atteindre, le bonheur de l'humanité toute entière ; n'est ce pas là notre idéal présentement ? Par Conséquent Citoyens malgré que dans le Congrès de Limoges, il sera discuté différentes questions mises à l'ordre du jour du Congrès de Nantes, en 1894 - Nous trouvons bon et utile l'envoi d'un ou de plusieurs délégués au Congrès sujet de notre discussion actuelle considérant que en dehors de l'ordre du jour qui vous a été soumis, par la voie du Bulletin Concernant les questions à discuter au dit Congrès ..... Il est des questions autres à mettre en vue étant d'un ordre supérieurs, questions sur lesquelles se trouve lié l'ensemble de notre système d'économie politique et sociale non seulement en France, mais dans tous pays.

Avant d'aborder ces questions importantes, passons en revue les Questions sujets de nos études :

1re Question —— Plan général d'organisation Corporative, de fonction et des attributions des différentes organisations existantes.

Nous pensons, Citoyens, que les différentes organisations doivent se tenir dans les limites de leurs attributions, sans chercher à empiéter

sur celles des unes et des autres, sans cela que verrions-nous dans leur fonctionnements ? Nous y verrions ceci est certain, qu'une confusion funeste à la cause si noble que nous défendons :

Donc à la Fédération des Syndicats l'action directe pour la lutte entre les Capitalistes et les Travailleurs ; le soutien des grèves partielles qui ne peuvent être aujourd'hui que défensives, et préparer la grève générale qui seule conduira le Peuple à son affranchissement.

Aux Bourses du Travail l'organisation corporative, le Statistique du Travail, les renseignements sur la plus ou moins value de la main-d'œuvre, des besoins ou le manque de bras dans les différentes contrées (etc).

Aux Fédérations de métiers le complément nécessaire aux deux organisations ci dessus-prénitées.

De cette façon Citoyens, nous arriverons plus sûrement au but à atteindre. ———

1ème Question ——— Agricole, Cette Question de la Terre est une Question Mattresse, nous dit Mannin, illustre penseur et nous sommes de son avis. Il y a une loi naturelle antérieure et supérieure à toute loi humaine, en vertu de laquelle tout peuple à le droit de vivre des produits du sol, qui porte le berceau de ses enfants, et la tombe de ses pères. Il y a un droit plus élevé, plus ancien que tout droit personnel, ... et pour cette raison nous avons étudié ce qui pourrait empêcher le Peuple de vivre des produits du sol, nous avons constaté qu'en dehors des intempéries des saisons, ce qui l'empêchait de vivre des produits du sol, conformément à la loi naturelle, était un mal constaté depuis longtemps, et ce mal cause de ceci se trouve dans le fait même des grandes propriétés, et de l'écrasement, par les impôts des petites appartenant aux cultivateurs les cultivants eux mêmes.

Devant un tel ordre de choses, il nous faut donc discuter souvent, sur la question agricole pour arriver à détruire ce qui cause le malaise de l'Agriculture ...,

L'Agriculture, sachons-le Citoyens, conserve les mœurs, elle rend les mariages faciles et heureux : elle fait naître beaucoup d'enfants qu'elle emploie dès qu'ils savent à peine marcher à cueillir les biens de la terre ou à garder les troupeaux, mais elle ne produit que dans les petites Propriétés, nous savons dis et nous ne saurions trop le répéter, les petites Propriétés doublent et quadruplent dans un pays les récoltes et les cultivateurs. Au contraire les grandes propriétés changent un pays en vastes solitudes. Elles font naître chez les riches laboureurs l'amour du faste des villes et le dégoût des occupations champêtres. Ceux-ci mettent leurs filles dans des couvents pour les façonner en demoiselles, et font étudier leurs garçons pour en faire des avocats, des médecins ou des abbés. Ils n'élèvent aux enfants des villes leurs ressources, car si les gens de campagne tendent toujours à s'établir dans les villes ceux des villes ne retournent jamais aux campagnes parce qu'elles sont frappées par les impôts de toutes sortes.

Citoyens n'oubliant pas que l'agriculture est le réservoir de la richesse la source de tous biens, qu'il nous faut travailler à affranchir les terres, à affranchir les bras comme l'est déjà l'intelligence, à instruire les travailleurs des champs sur les moyens de faire fructifier la terre d'après les données de la science moderne, et de plus à les initier à leurs droits et à leurs devoirs. En agissant dans ce sens, Citoyens nous ferons ce qui a été convenu de faire pour l'amélioration de l'agriculture, dans le Congrès de Nantes en 1894. ——

3ème Question —— Création des Caisses de retraites —— Cette question, soumise à l'ordre du jour du Congrès de Limoges, est une question d'une importance extrême, elle demanderait pour être développée convenablement un travail tout spécial, étant que, pour créer ces caisses d'une manière équitable, juste, il faudrait une reconstitution presque complète de notre économie politique, car pour les créer de la façon qu'il nous a été donnée de connaître, par le fameux ministre Constans, il faudrait prélever sur le salaire des travailleurs —— salaire déjà bien minime jusqu'il suffit à peine aux besoins actuels de l'existence —— ce serait inique au premier chef, étant que le salaire n'étant pas suffisant pour les besoins de l'existence de la majorité de la nation, il faudra donc pour s'assurer une retraite pour ses vieux jours, se priver journalièrement soi et les siens et cela du nécessaire même ? cela ne se peut pas, car si c'était ainsi que ces caisses de retraites étaient instituées, par le prélèvement d'une certaine somme sur le salaire des travailleurs ce serait la ruine complète au physique et au moral de la nation française.

Citoyens, c'est à l'Etat lui même, seul à pouvoir à ces caisses,

sur le prélèvement fait d'une somme déterminée, sur tous les impôts, sur le luxe insolent du riche, sur sa paresse, et par des économies faites dans ce qui suit :

Dans la suppression des armées permanentes — armées remplacées par la nation armée.

Dans la suppression des grosses sinécures.

Dans la prise de possession des biens des pauvres, détenus par le clergé — l'Etat, étant tuteur mutuel du peuple, a donc le droit de prendre possession de ces biens pour en faire un noble usage dans l'intérêt de ceux qui souffrent et travaillent.

Dans la suppression du budget des cultes, par le fait de la séparation des Eglises et de l'Etat.

De cette manière, Citoyens, nous aurions des caisses équitablement constituées, vu que l'Etat nous doit ces caisses sans prélèvements sur notre salaire. Est-ce que nous ne lui donnons pas toute notre existence à sa prospérité, au bien-être de tous ? Il nous doit donc quand on ne peut plus rien faire, le repos assuré pour nos vieux jours.

En faisant le compte approximativement — de ce qui rentrerait en caisse, par les économies indiquées, et par la prise de possession des biens des pauvres nous aurions la somme fabuleuse de 23 milliard 60 millions ..... ainsi les caisses de retraites seraient créées à la satisfaction de tous les travailleurs.

Détail des sommes qui entreraient dans les Caisses de retraites.

Suppression des grosses sinécures	30	millions
d° du budget des cultes	30	d°
Prise de possession des biens des pauvres ...	20	milliards
Par la suppression des armées permanentes ...	3	d°
Total	23 milliards 60 millions	

Le chiffre des dépenses pour l'année 1895 a été de 5 milliards 30 millions de francs.

Et la dette collective de l'Europe en 1895 se monte au chiffre formidable de Cent Seize milliards de francs. ———

4ème Question ——— Dispositions à prendre pour l'application des résolutions.

Il faudrait comprenant l'intérêt de tous, que mettant de côté toute idée de suprématie, nous nous adressions aux pouvoirs publics, par des délégations composées de délégués pris dans toutes les Bourses du Travail, Fédérations et Syndicats, et que nous leur adressions par l'entremise de ces délégués nos revendications fermement soutenues par tous les syndicats, de cette façon nous pourrions arriver à obtenir peut-être satisfaction. ———

5ème Question ——— Pour l'élaboration d'un programme économique minimo à soumettre aux candidats aux élections municipales de 1896, ——— le voici :

Séparation des Eglises et de l'Etat (Pour lors Suppression du budget des cultes)
Suppression des armées permanentes.
Suppression des grosses sinécures
Supression de la loi du 21 Mars 1884 sur les Syndicats professionnels et la liberté pleine et entière de réunion et d'association.
Création de Bourses du Travail subventionnées par les municipalités et gérées exclusivement par les Syndicats ouvriers. ———

6ème Question ——— Pour l'organisation d'un Congrès Corporatif International : il est bon que vous sachiez Citoyens que cette idée a déjà été lancée au Congrès de Nantes l'année dernière, et à ce sujet différents rapports furent déposés pour leur étude. Malheureusement le temps a manqué et manque complètement et ne permet pas d'étudier cette question.
Votre Commission s'est déclarée partisante de cette question à la condition que ce congrès reste entièrement sur le terrain corporatif afin d'éviter les discussions stériles qui ont eu lieu au dernier Congrès qui fut tenu à Zurich. ———

7ème Question ——— Compte-rendu des travaux et renouvellement du Comité d'organisation de la grève générale. ———

8ème Question ——— Dans ce qui concerne la confirmation des vœux antérieurs (etc. etc.), je crois vous dire que la commission désire leur confirmation complète, pour lors nous ne croyons pas devoir

entrer plus avant dans le sujet, espérant que vous confirmerez vous-mêmes ce qui a été convenu de faire dans les questions suivantes sur l'extension de la prud'hommie, sur l'application de la journée de huit heures, sur la suppression des bureaux de placements, sur le travail dans les prisons et communautés religieuses, sur le marchandage et sur la nomination d'inspecteurs ouvriers etc. etc. ———

Au sujet de la nomination d'Inspecteurs ouvriers, nous voudrions voir nommer des ouvriers intelligents, car nommant des Inspecteurs d'ouvriers bourgeois, nous serions appelés à constater continuellement des abus dans les Mœses du Travail .... Donc comme Inspecteurs d'ouvriers, des Ouvriers.

Citoyens nous avons terminé notre travail d'études sur les huit Questions à l'ordre du jour du Congrès de Limoges .... maintenant qu'il nous soit permis de vous faire connaître d'autres Questions que nous avons jugées des plus importantes et dignes d'être discutées dans le congrès qui va s'ouvrir, et cela pour hâter la solution de la question sociale.

1ère Question — Création d'une Education vraiment nationale car notre éducation actuelle, ceci est incontestable est des plus mauvaise, ayant pour moyen d'émulation, l'ambition qui apprend aux enfants à se disputer les premières places dans les classes et en leur faisant adopter mille systèmes intolérants. Aussi remarquons-le Citoyens, quand ils ont une fois la clé de la science dans leur poche, ils sont bien déterminés comme leurs maîtres à n'y laisser entrer personne que par leur porte.

Cette prétendue ambition inspirée aux enfants, les rends pour toute leur vie, intolérants, vains, mangeants, au moindre blâme ou au plus petit éloge d'un inconnu. On leur donne dit on de l'ambition, pour leur bonheur afin qu'ils fassent fortune dans le monde, mais la cupidité naturelle suffit au delà pour remplir cet objet.

En agissant ainsi on les rends malheureux les uns par les autres, ceux qui ne peuvent s'élever par leurs talents cherchent à réussir auprès de leurs maîtres par des flatteries, et à faire tomber leurs égaux par leurs médisances.

Et Législateurs, qui veut travailler sincèrement au bonheur du peuple, pensera comme nous, qu'il nous faut un autre système d'éducation.

Education ayant dans son principe, l'étude de la philosophie — non point celle qui embrasse toutes les connaissances humaines, mais l'étude de la philosophie qui élève l'homme au dessus des passions basses et malsaines, et qui leur fait pratiquer le bien, dans l'amour du droit, de la justice et de la liberté.

Sachez, Citoyens, que le principe le plus élevé de l'éducation nationale repose de cette maxime de Fenelon : « On doit plus à sa famille qu'à soi-même ; plus à sa patrie qu'à sa famille ; plus à l'humanité qu'à sa patrie. »

Il faut donc, d'après cette maxime que l'éducation du peuple soit constituée de façon à réunir dans une communion d'idées sublimes, élevées, tous les hommes comme faisant partie d'une même famille ; c'est alors que nous verrons disparaître les deux grands dangers qui retardent le progrès de la société « universellement » les guerres entre les nations, et les guerres de classes.

Mais pour arriver à constituer un système d'éducation, tel que nous le désirons et bien d'autres avec nous, il faut que tous les législateurs de partout sachent bien : que la politique est l'application en grand de la loi morale ; car l'état est la réunion d'une masse d'hommes, sous une même loi, son but est la liberté et la Concorde. Le bien c'est l'humanité par la raison : donc à la raison l'autorité, au besoin sévère, mais juste, et autant que possible douce, aimable.

Conclusions : Puisque la politique est l'application de la loi morale, le gouvernement doit répandre la plus grande somme possible de savoir ; créer l'égalité intellectuelle, dans l'idée reconnue que tous les hommes sont égaux et libres dès leur naissance, et qu'ils doivent s'aimer et s'entraider constamment comme des frères. ———

Passons à la 2ème Question de l'Impôt :

Suppression de tout impôt pour les Travailleurs des villes et des campagnes nous demandons cette suppression, étant que l'impôt frappant ces Travailleurs est inique. L'Impôt pour qu'il soit juste ne devrait frapper que ceux qui ont le superflu, mais, frappant ceux qui le plus souvent, n'ont pas le nécessaire, il est odieux.

Pour ce motif suppression de tout impôt pour les Travailleurs des villes

et des Campagnes.

3ème Question.— De la Suppression des Octrois :

Nous demandons cette Suppression, vu que les Octrois font la vie chère aux Travailleurs des villes, et diminuent les profits de ceux des campagnes.

4ème Question.— Possession de tous les moyens spéciaux de production par la Nation, à seule fin que le rendement principal du Commerce, de l'Industrie, et de l'Agriculture soit le profit de ceux qui en sont les créateurs, d'ailleurs les civilisations ayant créées les sociétés, l'ensemble des richesses appartient, de Droit à l'Humanité Collective.

5ème Question.— Reconnaissant que, pour arriver, au but idéal sujet de nos luttes, de nos discussions, il nous faut une reconstitution de notre représentation nationale, nous demandons donc sa reconstitution, car telle qu'elle est elle est mauvaise, étant composée de nobles, de bourgeois, de membres du clergé, d'eux gens.— le plus grand nombre.— ennemi du bonheur du peuple, comme tout dans notre beau pays est organisé pour que le peuple ne puisse pas exprimer ses volontés, travaillons Citoyens à faire une représentation vraiment démocratique qui rendra à la nation toute la parole avec toute l'autorité voulue.

Mais que cette représentation, comme toutes les autres, pour être parfaitement bonne, soit scientifique et juste, et soit composée la majorité, de Travailleurs des villes et des campagnes.

Une représentation ainsi composée sera vraiment nationale et donnera surement satisfaction à nos justes revendications.

Citoyens,

Par l'exposé des différentes questions que nous venons de vous soumettre, vous devez voir qu'il y a urgence d'envoyer Un ou deux délégués au Congrès de Limoges, pour les développer, les donner à connaître à tous ceux qui seront appelés à discuter les intérêts supérieurs des Travailleurs en général.

Pour les Questions déjà discutées, nous trouvons qu'il est bon qu'elles soient de nouveau discutées, étant que l'éducation de la classe ouvrière n'est pas complètement faite sur leur composé, ces deux leurs importances et qu'il y a donc urgences à les mettre à nouveau à l'étude, ce seule fin d'en tirer de nouvelles idées qui jointes à celles déjà connues, pourront aider à notre émancipation.

N'oublions pas, Citoyens, dans cette répétition des choses, les paroles que prononçait Caton l'ancien, en terminant tous ses discours, reconnaissant que Carthage était une menace continuelle pour Rome... il disait : Il faut détruire Carthage.

Eh bien, nous aussi, ne craignons pas de nous répéter sur ce qui est pour nous une question de vie ou de mort, car il s'agit ici d'être ou de ne pas être.

Moyens à employer pour l'envoi d'Un ou de Deux Délégués au Congrès de Limoges.

Maintenant que nous vous avons fait connaître l'utilité de l'envoi d'Un ou Deux délégués au Congrès de Limoges, il nous faut porter à votre connaissance les moyens que nous devons employer pour cette fin.

Nous adresser, pour obtenir les fonds nécessaires à l'envoi de nos délégués au Congrès, aux Syndicats ouvriers adhérents à la Bourse du Travail, ce serait, peut-être quelque peu gêner l'intérieur de beaucoup, car beaucoup d'entre-nous, ayant déjà grande peine à payer leurs cotisations se verraient-ils dans l'obligation de se soumettre eux et les leurs à quelques privations... ce qui serait le plus fâcheux vu qu'on fait de privations nous en faisons assez tous les jours, pour arriver à joindre les deux bouts.....

Par conséquent, sans craindre qu'on vienne nous dire que nous voulons faire des cachettes, nous avons pensé, dans l'intérêt de tous qu'en nous adressant à la Municipalité, par l'entremise d'une délégation nommée par tous les Syndicats Nantais dans une réunion extraordinaire, ce serait le seul bon moyen à employer pour l'obtention de la somme de 225 fr. pour chaque délégué pour les 10 jours qu'ils auront à passer à Limoges et en voyage.... en comptant 6 jours de Congrès et 4 jours de voyage soit : 10 jours francs, la somme par jours, pour chacun des délégués serait donc de 16.50
et les frais de voyage de 60.00
Total 225.00

Sur la dite somme, le dix les Délégués, en mettant leurs journées de travail à 6 fr. prélèveraient pour les besoins de leur ménage la somme de 6 fr. il leur resterait donc pour voyage et autres frais la somme de 165 f. ce.

Le total de la somme a demander à la Municipalité serait donc de 450 f.

Citoyens d'après l'énumération que nous venons de vous faire, sur le détail de la somme de 225 fr. pour chaque délégué, vous devez voir qu'il n'y a rien d'exagéré dans notre Demande de fonds à la Municipalité, vu les dépenses que sont obligés de faire ceux qui sont appelés à l'honneur d'être nommés délégués, pour la défense de nos intérêts dans nos Congrés.

Mais.... Comme il faut faire des sommes et des choses, si la Municipalité n'agréait pas notre Demande, quel serait notre devoir en pareille occurences? Notre devoir serait de fournir nous-mêmes, la somme nécessaire pour l'envoi de Délégués au Congrés.

Oui, Citoyens notre devoir nous obligerait à cela malgré les sacrifices que nous pourrions faire.; Comme nous Citoyens, vous n'ignorez pas que le devoir, le plus souvent est fait de sacrifices, c'est ce qui lui donne de la valeur. Agissons donc en hommes soucieux de nos intérêts moraux et matériels pour le présent et l'avenir, en accomplissans notre devoir, en cette affaire du Congrés, soit en demandant des fonds à la Municipalité, où en fournissant nous-mêmes la somme que nous venons de vous faire connaître; il est urgent nous vous l'avons déjà dit et nous vous le répétons de nouveau, que les Syndicats Nantais, sous les auspices de la Bourse du Travail soient représentés au Congrés de Limoges!

Allons Citoyens, que votre raison parle, ce soir, et non point votre orgueil et un certain parti pris funeste au Progrés duquel nous attendons paix et bonheur — Justice et Satisfaction.

Citoyens, d'après la lecture du rapport, de votre commission d'études. voyez quelle doit être votre Décision — A vous de vous prononcer.

Pour la Commission d'Etudes: Le Rapporteur,

Potel.

Rapport : De la Délégation chargée d'obtenir de la Municipalité une Subvention pour l'envoi de 2 Délégués au grand Congrés national corporatif de Limoges et nommée en assemblée générale de tous les Syndicats. le 11 Août 1895.

A l'issue de la réunion des Corporations, la Délégation réunie à décidée de se rendre à la Mairie le Mardi 13 Août, à 2 heures après-midi. En l'absence de M. Le Maire, nous sommes reçus par M. Monfort, adjoint. Après avoir fait connaître à M. l'Adjoint le but de notre visite et lui avoir donné les explications qui militaient en faveur de notre demande, M. Monfort répond que les Syndicats, tout en restant dans leurs droits d'union Syndicale, font à la Bourse du Travail tout autre chose que de défendre leurs intérêts. Il attribue à la Bourse du Travail la haine des Classes entre le Travail et le Capital. Dans cette Bourse où il est décidé non pas des intérêts professionnels au point de vue économique, mais bien exclusivement de la Politique.

Comme la Délégation ne s'est présentée qu'au nom de l'Union Syndicale, nous rappelons à M. Monfort, que ce n'est pas la Bourse du Travail qui a nommée les Délégués, mais bien l'union des Syndicats nantais.

M. l'Adjoint nous dit qu'il ne peut rien faire, que M. Le Maire était absent, et ne pouvant réunir le Conseil Municipal pour le mois de Septembre puisqu'il est en vacances, s'est complétement retranché derrière M. Le Maire.

Nous nous retirons, bien décidés à obtenir un nouvel entretien avec M. Le Maire lui-même. Immédiatement nous avons rédigé une lettre qui fut présentée par nous le Mardi 20 Août.

M. Le Maire, après avoir pris connaissance de la lettre, nous fit répondre qu'il était très occupé par les séances du Conseil général et qu'il en parlerait à ses amis.

Nous avons donc été consignés pour le Lundi 26 Août à 5 h. du soir.

La délégation s'est rendue à l'heure indiquée et est reçue par M. Le Maire. La réponse qu'il nous fit est exactement ce que nous avait laissé entrevoir M. Monfort, et même peut-être plus catégorique. Aux questions que nous lui avons posées, il répond après un instant de réflexion, jetant sous

Couteau à papier : Non, non, non, c'est impossible, nous ne pouvons pas !

Citoyens, il est vraiment fâcheux que la décision de l'administration Municipale soit aussi peu conforme aux intérêts de la vaillante population ouvrière Nantaise, car ce n'était pas au nom de tel ou telle politique que nous nous sommes présentés pour réclamer une somme qui devait nous permettre d'aller défendre nos intérêts au Congrès Corporatif de Limoges.

L'administration n'a pas voulu, nous croyons qu'elle a eu tort. Elle, pourra peut être, un jour, le regretter. Nous mettons en parallèle de ses actes, les actes de la Municipalité Angevine, qui a accordé aux Travailleurs Angevins 200 f. pour la tenue du Congrès National des Bâtiments, qui vient d'avoir lieu à Angers ; 300 francs pour les verriers de Carmaux et 200 francs pour l'envoi d'un Délégué au Congrès National Corporatif de Limoges.

Aux Travailleurs Nantais de Juger.

Pour la Délégation :

Le Rapporteur.

Le Simple.

Voici le texte de la lettre adressée à Monsieur Le Maire :

« A Monsieur le Maire de la ville de Nantes

Monsieur Le Maire,

« Pour la septième fois, les Travailleurs appartenant aux Syndicats ouvriers de France, régulièrement constitués en vertu de la loi du 21 Mars 1884, vont tenir leurs assises à Limoges.

« Se basant sur des précédents établis par l'administration actuelle en 1892 et 1893, les Syndicats ouvriers Nantais osent espérer que le concours de la Municipalité ne saurait lui faire défaut.

En Conséquence, nous venons vous prier, M. le Maire, de bien vouloir demander au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 450 fr. pour l'envoi de deux délégués au grand congrès corporatif national qui tiendra ses assises cette année à Limoges, du 23 au 28 Septembre prochain.

« La Commission, régulièrement nommée à cet effet, vous donnera tous les renseignements tendus qui pourraient vous être nécessaires.

« Veuillez agréer M. le Maire, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments dévoués.

» La Commission :

» Lajarrige, Rambaud, Morcau, Lesimple, Marsac, Ragnac. »

Réunion plénière des Syndicats Ouvriers Nantais à la Bourse du Travail le Jeudi 12 Septembre 1895

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 du soir.

Le Citoyen Enlève invite l'assemblée à nommer son bureau.

Sont élus :

Président : Rion des Affineurs en métaux et grillageurs.

Assesseurs : Nias père et Templé.

Secrétaire : Lesimple

Le Citoyen Enlève a la parole : il rappelle que la réunion de ce soir avait été décidée à la réunion du 11 Août dernier, pour qu'il soit procédé à la nomination de deux délégués pour représenter les Syndicats Nantais au Septième Congrès national corporatif qui tiendra ses assises le 23 Septembre à Limoges

Il engage les camarades à bien étudier l'ordre du jour du Congrès pour permettre aux délégués que nous allons nommer d'avoir un mandat bien défini, car il y va de l'intérêt général de la classe des Travailleurs.

Le Citoyen Enlève termine en annonçant la présence du Citoyen Briant, membre du Syndicat des employés des Tramways, et demande qu'il soit entendu comme Compatriote et surtout comme un bon militant.

La parole est au Citoyen Templé pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 11 Août, ainsi que du rapport de la délégation qui avait été chargée de demander à la municipalité, l'argent nécessaire à l'envoi des délégués au Congrès.

Le Citoyen Anchet demande combien il y a d'argent en caisse

plusieurs Syndicats ayant déjà versé.

Le Trésorier répond qu'il a reçu 21 Fr 50.

Le Citoyen Leclerc fait remarquer que cette somme est d'autant plus minime que les Syndiqués présents à la réunion du 11 Août s'étaient engagés à verser selon leurs moyens; il rappelle qu'à cette réunion des délégués ont dit que ce serait une honte que d'aller frapper à la municipalité car nous n'obtiendrons rien d'elle. Nous y sommes allé, nous n'avons rien eu; mais notre devoir était de demander même un refus et c'est ce que nous avons eu.

La Bourse Compte 60 Syndicats. 20 Fr seulement sont entrés dans la caisse; c'est peu, cependant il faut que nous soyons représentés au Congrès.

Pendant un an, le conseil National ouvrier a eu son siège à Nantes; sa tâche a été toute d'organisation; à Limoges, l'œuvre doit être continuée; il faut, par conséquent, que nous y soyons représentés, il ne faut pas que nos ennemis disent: Tiens! c'est à Nantes que l'on a organisé ce fameux conseil national et ils ne trouvent pas de moyen d'envoyer un délégué!

Nous serions certainement la risée de tous les congressistes, de ne pas trouver une somme aussi peu importante, ce n'est pas possible.

Il y a ici plus de 200 militants, que l'on mette 10 sous 1 Franc et la somme sera couverte immédiatement, il n'y a pas un seul Syndicat qui n'ait 5 Fr. de disponible dans sa caisse. Si, par exemple, une grève éclatait dans une corporation quelconque, croyez-vous que quelques milliers de francs que possèderait cette corporation pourraient suffire à soutenir la lutte! ses fonds seraient vite épuisés, et si, par derrière, il n'y avait pas la solidarité qui nous unit tous, les grévistes subiraient un échec certain.

Nous devons donc nous solidariser pour l'envoi d'un délégué, comme si nous avions à soutenir une grève.

Mais j'espère, et j'en ai la conviction; que dans tous les syndicats on trouvera l'argent nécessaire. Du reste, chaque Bureau de Syndicat a à sa disposition une somme pour faire face aux cas urgents; ils n'ont qu'à faire le nécessaire et ils ne seront certainement pas blamés. J'invite donc les camarades à faire tout leur possible pour que les fonds soient versés le 21 au plus tard.

Le Citoyen Gonçon dit que son Syndicat a voté 3 Fr. et qu'il les tient à la disposition du Trésorier.

Le citoyen Denis approuve et dit qu'il est du devoir de parfaire les 20 Fr. demandés.

Le Citoyen Ecossier demande un vote par appel nominal pour savoir à qui s'en tenir et connaître les Syndicats qui sont adhérents au Congrès. La proposition mise aux voix est adoptée.

Il est procédé au vote:

Pour l'adhésion au Congrès, 48:

Contre, 2.

Abstentions, 2.

Un grand nombre de Syndicats, ne sont pas représentés.

Le Citoyen Blanchard à la parole sur l'ordre du jour, il estime que la réunion de ce soir est exclusivement pour parfaire la somme pour l'envoi d'un délégué. Nous n'avons pas besoin de discuter un mandat, si nous n'avons pas les subsides nécessaires pour celui qui devra nous représenter. De plus, je ne crois pas reconnaître le droit aux non adhérents de discuter un mandat qui n'est pas le leur.

Le Citoyen Mariot. — Nous ne voterons aucune somme pour un camarade qui va tout simplement se promener à nos dépens. Avec cet argent nous soutiendrons nos frères de Carmaux.

Une discussion assez tumultueuse a lieu entre les adhérents et non adhérents au Congrès.

Les Syndicats non adhérents se retirent bruyamment.

Le Président donne la parole au Citoyen Voriande.

Le Citoyen Briand remercie les camarades de leur amabilité. On dit que les Congrès sont inutiles, mauvais même, et que c'est pour envoyer un délégué se promener à Limoges que l'on demande aux Caisses Syndicales quelques francs, qu'il y en a d'autres qui souffrent. Quand un Syndicat trouve une obole pour un Congrès, il trouve encore bien l'argent pour ceux qui souffrent. Ceux qui font des propos semblables viennent parmi nous plutôt savoir ce qui se passe

plutôt que pour vous aider.

Dans les congrès ouvriers, on discute, on prend des résolutions, on demande la suppression du salariat et du patronat, mais on exagère beaucoup. Les travailleurs font trop de congrès, on abuse du mot et des institutions; il ne devrait avoir qu'un seul congrès unique, comme cela s'est fait l'année dernière ici à Nantes.

Et la preuve que ces congrès sont nuls, c'est au Congrès de Lyon que nous devons la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels. Vient ensuite la question des trois-huit; ce fut de la part des capitalistes, un immense éclat de rire et de gorges chaudes; mais d'après l'extension qu'a prise la question, ils ont fini par en accepter la discussion, reconnaissant que nous avons le droit de la famille, le droit de lire, de dormir, mais ne peuvent nous donner satisfaction, car nous avons la concurrence étrangère à soutenir, et un jour viendra où nous ces capitalistes n'auront plus de frontières, pour nos adversaires le capital seul est internationaliste.

Le Syndicat n'est plus dans les questions économiques un pouvoir qu'un seul homme s'il n'est pas groupé.

Parlons de Ressegnier, le monstre représentant le patronat tout entier, tous les patrons de France sont à sa disposition, le gouvernement est d'accord avec eux, car il met à leur disposition troupes et gendarmes; de là, est sorti l'idée de lutter contre le patronat tout entier, et c'est dans ce but que la grève générale a été votée dans les congrès de Marseille et de Nantes. Aussi, tous les travailleurs s'associent pour la lutte.

C'est la révolution des choses qui se fait! ceux qui nous dirigent voient bien que les Syndicats seront des maîtres, et ils se sont dits: Eh bien! nous allons leur donner un palais et nous le subventionnerons, les militants qui sont à la tête, nous les paierons; de cette manière nous allons les attacher avec des saucisses et ils ne nous mordront plus. Mais ils ont mordu tout de même. Alors, ils ont tout supprimé. Nos adversaires, sont plus tenaces que nous, car ils ont la solidarité pour eux. S'ils ne craignaient le mouvement de la grève générale, croyez-vous que les Chambres n'auraient pas voté cette loi sur les chemins de fer, les allumettes, les manufactures de tabac, etc. Si le gouvernement a reculé, c'est devant le vote émis pour les congrès ouvriers pour le principe de la grève générale. Ils ont eu peur de perdre leurs places et c'est pour cela que la loi Cordelet-Merlin-Barrieux n'a pas été votée.

C'est un mouvement révolutionnaire qui a fait naître les congrès: on se rencontre, on se connaît, on discute, et ce lien de solidarité vient des Congrès.

Nantes avait pour mission d'organiser le congrès l'an dernier, une entente entre les diverses organisations ouvrières avait été décidée, elle n'a pas eu lieu, à Limoges on doit décider de cette entente, car le jour où il n'existera plus qu'un seul congrès de tous les travailleurs, où il y aura 1.500 ou 2.000 délégués, croyez-vous que le gouvernement ne prendra pas cela au sérieux? Faites ce que font vos ennemis communs. Groupez-vous dans vos Syndicats et ensuite en fédérations. Le jour où ils vous attaqueront, vous leur rendrez coup pour coup et ce jour-là vous serez les maîtres.

Le vote par appel nominal des corporations est au Bulletin secrétaire est demandé pour la nomination du délégué au Congrès.

Résultat. Votants: 21.

Colombe	17 voix (élu)
Potel	2
Templé	1
Lajarrige	1

Le camarade Colombe demande qu'une commission soit nommée pour lui donner un mandat défini, car il ne veut pas avoir à tous nos reproches.

Sont nommés membres de la commission:
Templé, Rioux, Richard, Lajarrige, Desimple, Guérin, Béry.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
Desimple.

Rapport de la Sous-commission éxécutive pour l'étude de l'utilité de l'adhésion à la Confédération générale du travail nommée au congrés de Limoges.

Citoyens,

A la date du 20 Octobre, notre Bourse du Travail recevait la circulaire suivante :

Confédération générale du Travail. Siège social : Bourse du Travail, 80, rue de Rondi.

Citoyens

Le comité provisoire, nommé à l'issue du Congrés de Limoges, a décidé dans la séance qu'il a tenu le 15 Courant, d'adresser à chacune des organisations, qui ont, en conformité des Statuts, à nommer des délégués appelés à former le comité fédéral. Un exemplaire des statuts de la Confédération.

Le Citoyen secrétaire est instamment prié d'aviser son organisation afin de lui soumettre les présents Statuts, et faire nommer les délégués.

La réunion dans laquelle le comité provisoire s'est engagé à remettre ses pouvoirs, devant avoir lieu vers le 28 Novembre 1895. C'est donc un mois plein dont vous disposez pour compléter l'oeuvre du Congrés.

Nous avons le ferme espoir que vous serez prêt en temps et heure.

Pour le comité provisoire

Le délégué

A. Pergay.

Nota. ——— Aviser sans retard le délégué de la nomination de votre ou de vos délégués ainsi que de leur adresse, afin qu'il puisse les convoquer pour la réunion. Adresser tous renseignements, 88, rue de Vercingétorix de préférence ou à la Bourse du Travail.

Après avoir pris lecture de cette circulaire dans sa réunion du 22, la commission éxécutive n'ayant jamais eu connaissance de cette nouvelle institution, nomma une sous-Commission composée des Citoyens Denis, Gerbaud et Charpentier, afin de prendre tous les renseignements nécessaires à cet égard, et juger avec connaissance de cause de l'opportunité de notre adhésion, morale et matérielle.

Ce sont des renseignements recueillis et puisés à des sources officielles que nous venons vous apporter aujourd'hui, cette institution ayant été créée au congrés de Limoges. La sous-commission convoqua le délégué d'un grand nombre de syndicats Nantais à ce congrés, avec prière de lui communiquer des documents et des données certaines, afin de pouvoir juger avec impartialité et justice.

Celui-ci nous fit connaître que la Confédération générale du travail n'avait pas, à trai dire, été créée à Limoges, mais bien au congrés de Nantes, quant avait été décidé de créer le conseil national ouvrier. Le congrés de Limoges a donné plus d'ampleur, plus de stabilité au conseil national, en lui substituant la confédération générale, il a donné plus de garanties aux vastes et nombreuses fédérations éxistant, et la confédération est le trait d'union, qui aujourd'hui les relie toutes entre elles et forme une masse compacte de la classe ouvrière organisée.

De la lecture des Statuts de la confédération, et de la discussion qu'elle entraina au sein du Congrés, nous avons constaté toute l'importance de cette oeuvre grandiose, et nous devons en féliciter les initiateurs, néanmoins, nous devons en faire quelques critiques.

Pourquoi le siége de la confédération a-t-il été fixé à Paris ? nous avons remarqué que le délégué de Nantes avait fait tous ses efforts pour que son siége reste en province, et, comme on lui objectait que, dans une année, le conseil ne pourrait faire un travail sérieux, car, au moment où les délégués se mettaient en initiations, le conseil se trouvait déplacé, il proposait que le congrés fixe la ville où se tiendrait le conseil national, et cela pour trois années.

Les partisans de Paris l'emportaient.

A trai dire, nous ne croyons pas que nous devons trop nous en plaindre ; car, admettons par exemple, que la confédération aurait été fixée à Nantes, et que toutes les fédérations y soient adhérentes, c'est 80 ou 90 délégués qu'il aurait fallu trouver.

Ayant sous les yeux le dévouement apporté par les délégués au

Comité général, nous laisons juges de ce qui se passerait au Conseil national.

Le comité de la grève générale est rentré dans les attributions de la confédération, alors que nous jugeons qu'il aurait dû rester autonome et en dehors de toute organisation syndicale, afin de ne pas froisser les susceptibilités de ses adversaires. Par la lecture des Procès-Verbaux du Congrès, nous avons pu constater que la faute en incombe justement aux adversaires de la grève générale.

Par tous les moyens possibles, ils ont essayé de faire revenir le Congrès de Limoges sur le vote émis à celui de Nantes. C'était leur droit; mais, comme cette question ne devait pas revenir à l'ordre du jour, le congrès dut affirmer qu'il considérait le vote acquis et, dans un moment d'énervement, lui donna une sanction complète en s'intradeisant dans la confédération.

Ses adversaires doivent aujourd'hui se repentir de leur faute et nous ne pouvons blâmer le congrès de la décision prise.

Dans ces conditions, il s'agit de savoir si la Bourse du Travail de Nantes doit donner son adhésion à la Confédération du travail, votre sous-commission à l'unanimité à répondu Oui.

Mais, après les explications du délégué à Limoges, elle ne peut qu'envoyer son adhésion morale et non matérielle par la raison qu'elle adhère à la Fédération des Bourses du Travail et que celle-ci est adhérente à la confédération. On ne peut faire double emploi. Si les statuts de la confédération disent qu'elle admet dans son sein les syndicats, les Bourses du Travail &c; c'est afin d'ouvrir les portes aux organisations isolées qui, pour des raisons que nous n'avons pas à voir ici, n'appartiennent à aucune fédération nationale ou régionale.

Dans ces conditions, votre sous-commission vous propose:

1° de donner son adhésion morale à la confédération générale du Travail

2° D'inviter la Fédération nationale des Bourses du travail le jour où elle démissionnerait de la Confédération (à moins que sa démission ne soit motivée par des raisons particulières soumises au Congrès annuel) elle enverrait son adhésion morale et matérielle à la Confédération Nationale.

Nantes le 10 Octobre.

Pour la Sous-Commission:

Denis Gerbaud, Charpentier.

Réunion extraordinaire des membres des divers commissions
le Dimanche 17 Novembre 1895 à 6 h. du soir.

Après plusieurs accusations portées contre un membre du comité général, le secrétaire après avoir pris avec quelques autres administrateurs décida de convoquer en réunion extraordinaire les membres des diverses Commissions de la Bourse. Ceux-ci au nombre de 14; après les explications et les renseignements donnés par les citoyens Colombe et Cullen, décidèrent de choisir parmi eux un jury d'honneur composé de 3 membres et leur donnèrent plein pouvoir pour s'entremettre avec l'accusateur et pouvoir juger par eux-mêmes de la réalité des accusations aussi graves portées contre un camarade sur lequel la Bourse mettait toute sa confiance.

Les Citoyens Denis, Portais, Ribrac, furent choisis par l'assemblée après une entrevue qui a duré une 1/2 h 1/2 les trois arbitres désignés se retirèrent convaincus de la réalité de ces accusations.

——***(1) Cette personne non désignée qui nous donna tous les renseignements fit promettre aux 3 délégués de ne pas révéler sa personnalité, mais par la position occupée par celle-ci, à même de pouvoir connaître dans tous ces détails cette malheureuse affaire, nous avons pu discerner que si ces accusations étaient formelles, elles n'avaient pas été faites pour nous servir, mais bien par esprit de vengeance, non contre l'accusé avec lequel cette personne n'a jamais eu de relations, mais contre certaines personnes avec lesquelles elle a des haines implacables.——

Ainsi donc par tous les détails donnés à la commission d'enquête il est avéré qu'ils étaient absolument conformes avec les

accusations déjà portées. C'est avec ces preuves palpables de la culpabilité d'un des nôtres que nous venons déclarer au comité général, et cela au nom des 14 membres présents à la réunion, ce qui suit :

Nous membres de la Commission des finances, membres de la Commission de contrôle, d'administration, et de questure ;

Accusons le Citoyen Fetessier, d'être agent salarié de la préfecture et pour préciser aux appointements de 50 f par mois de fixe, d'être sous les ordres du commissaire central Kolb. Source prise avoir à délivrer des rapports détaillés sur tout ce qui se passait dans la Bourse du travail.

D'avoir comme intermédiaire, l'agent de police Turpeau secrétaire du Commissaire central, recevoir par lui le prix de ses trahisons, que le dit Fetessier allait toucher au N° 43 de la rue d'Allonville, demeure du dit policier ; d'avoir reçu également en dehors de ces 50 f des allocations extraordinaires, pour le rapport détaillé fourni par lui sur le congrès de Nantes, dans lequel pour se donner de la valeur policière ; il déclarait avoir été le principal agent de désorganisation.

Pour ce qui est de la présence de Fetessier, chez le policier Turpeau. le citoyen Nias fils viendra vous déclarer l'avoir vu entrer au 43 de la rue d'Allonville.

Et dans quelle circonstance Fetessier fut soudoyé et acheté par la police, au lendemain de son arrestation et si vous vous rappelez citoyens, c'est au même moment qu'il vint déclarer à la Bourse qu'on avait voulu l'acheter. mais ce fut bien après entente avec l'agent Turpeau qu'ils décident d'un commun accord de nous faire connaître les propositions à lui faites par la police pour donner plus de confiance à lui Fetessier en sa personne.

Nous arrêterons notre rapport sur cette accusation formelle et laissons aux camarades postposeurs d'autres renseignements précis, le soin de venir appuyer et démontrer la trahison de Fetessier.

Citoyens, lorsque les preuves de la trahison de Fetessier auront été données avec tous les détails les plus circonstanciés ; nous vous demandons s'il est possible de laisser parmi nous un homme aussi méprisable que dangereux qui non seulement sert d'agent indicateur, mais aussi d'agent provocateur.

C'est avec calme que vous prendrez votre décision, et, si comme nous l'espérons, cet indicateur est chassé par vous comme une brebis galeuse ; tous les honnêtes gens applaudiront à cet acte de fermeté qui démontrera qu'avant toute chose le prolétariat veut chez lui la probité et non la trahison et l'infamie.

La Commission d'enquête,

Denis, Portais, Ribrac.

Le Secrétaire général, Culève, Le Trésorier Rambaud.

La Commission de Contrôle, Vallée, Lucas.

La Commission des finances, Leglise.

Administration, Lesimple.

Questure, Béty.

Commission Exécutive, Nias père, Carrie.

Commission générale, Nias fils, Auguste, Colombe

*** (1) Cette phrase a été supprimée au Bulletin après décision prise avec la Commission d'enquête.

Commission des Finances
Séance du 31 Décembre 1895

Après trois convocations successives, le Citoyen Denis, s'étant toujours trouvé seul, a décidé d'examiner les comptes, sauf à porter son cas devant la commission exécutive, dont il dépend.

Après un court examen, il a pu constater la régularité des Comptes et émettre le vœu que ceux de fin d'année soient mis à jour au plus vite.

Le délégué présent,

L. Denis, des Outilleurs.

Rapport du Conseil d'administration chargé de recevoir, à la Bourse du Travail, Mr Le Maire et Mr Montfort.

Le Conseil d'administration a été délégué par la Commission éxécutive pour recevoir, à la Bourse, MM. Riom et Montfort, qui doivent venir visiter le local sur la promesse qu'ils ont faite à la délégation le 1er Janvier 1896, lors de sa démarche près de la Municipalité.

M. Le Maire prévenait par lettre le secrétaire général que le Mardi 28 Courant, il viendrait accompagné de M. Montfort à la Bourse du Travail, à une heure et demie; quelques membres des syndicats, ayant des cours à la Bourse se sont joints à la délégation.

M. Montfort, arrivé à l'heure indiquée, excuse M. Le Maire qui ne s'est pas trouvé au rendez-vous à l'heure fixée.

Après présentation de part et d'autre, des pourparlers s'engagent pour la salle des commissions où se trouve le cours des tailleurs d'habits. Le Camarade Favre, explique que l'éclairage est insuffisant et la salle trop étroite, car quand ils sont une quinzaine, tous ne peuvent voir suffisamment ce qui explique le professeur. A tous les étages de la Bourse, que nous faisons visiter à Mr. L'adjoint, nous réclamons au moins deux becs par salle et cela jusqu'au quatrième étage; pour la tribune, les becs doivent être changés de place pour que les coupeurs puissent travailler plus aisément. Tout cela peut se faire, nous dit Mr. Montfort, pourvu que la somme ne soit pas très élevée; il est très satisfait que les ouvriers comprennent que tous leurs efforts, pour mener ces cours professionnels et que dans cette ligne de conduite où ils s'engagent, ils trouveront toujours dans ces Messieurs du conseil un appui très grand et feront tout ce qui dépendra d'eux pour donner satisfaction aux Syndicats qui tendent à marcher dans cette voie.

Des demandes sont faites au nom des Syndicats qui ont déjà des cours pour qu'ils soient subventionnés.

M. Montfort nous répond que plusieurs syndicats ont fait près de l'administration des démarches en ce sens et que ces demandes seront soumises au Conseil municipal le plus prochain et fait remarquer que c'est une porte à ouvrir qu'il ne faut pas aller trop fort pour commencer mais quand cette porte sera ouverte il n'y aura plus qu'à y passer et promet qu'il se fait fort lui et ses amis du conseil d'appuyer de toutes leurs forces les organisations qui marcheront à ce but, tout qu'à l'agrandissement du local il ignore les pourparlers qui ont existé entre le propriétaire et l'administration mais promet en se retirant de s'en occuper.

Mr. Le Maire arrive à trois heures; nous lui renouvelons les revendications que nous avions fait valoir près de M. Montfort.

Il nous répond que pour l'éclairage cela sera fait partout où le besoin s'en fera sentir.

La délégation fait remarquer à M. Le Maire que pour l'agrandissement du local cela n'a tenu qu'à la somme de Cinquante francs entre la ville et le propriétaire de l'immeuble et que pour une somme aussi minime le local de la Bourse eût pu être agrandi car il est insuffisant actuellement. M. Le Maire répond qu'il va s'en occuper sérieusement et pense que nous aurons satisfaction de ce côté, tout qu'à la subvention il laisse à entendre que nous n'aurons rien de plus.

Pour la délégation,
Le Rapporteur,
F. Desimple.

Rapport de la Commission éxécutive sur la création d'un comité régional pour l'édification de la Verrerie Ouvrière de Carmaux

Dans sa réunion du 17 décembre dernier, le comité général de la Bourse du Travail, après lecture d'une première circulaire qui lui était adressée par le Comité d'action pour l'édification de la verrerie ouvrière de Carmaux renvoyait l'étude de cette question à sa commission éxécutive. Cette dernière, dont le mandat expirait en partie au 31 Décembre, confia ce soin à celle qui devait la remplacer et qui s'empressa de nommer une sous-Commission de Cinq membres pour lui préparer un projet ayant pour but de centraliser tous les efforts soit collectifs, soit individuels, qui se

feraient dans le département.

Vous rappeler les origines de la grève des Verriers de Carmaux serait chose superflue. Qui ne se rappelle la conduite admirable de ces braves, qui usèrent de tous les moyens de conciliation que leur conférait la loi, qui souffrirent la misère avec un calme effrayants et une patience admirable, en face de l'obstination cruelle du cupide affameur Rességuier.

L'élan de solidarité des travailleurs de tous les coins de la France, qui se manifesta en faveur des Verriers de Carmaux, fut le germe de l'idée qui devait bientôt faire naître la Verrerie Ouvrière. Aujourd'hui, c'est un fait accompli. Depuis jeudi dernier, le quart du capital social, qui, vous le savez, est fixé à 500.000 francs, est déposé conformément à la loi, et, par ce fait, la société est constituée légalement.

Il ne reste plus qu'à assurer l'existence de la Verrerie ouvrière, et c'est pour cela que nous venons vous proposer la création d'un sous-Comité qui prendra le titre de Comité d'action régional de la Loire Inférieure.

Votre Commission exécutive a dû s'inspirer des décisions prises dans les assemblées générales qui se sont tenues soit à Paris, soit à Carmaux, et c'est pourquoi elle s'est tenue obligée d'ouvrir la porte au sein du Comité, aux sociétés coopératives ouvrières ainsi qu'aux Syndicats qui n'appartenaient pas à la Bourse du Travail. D'un autre côté, elle a la conviction que les Syndicats ou coopératives ouvrières du département qui existent à St. Nazaire, Corcoron, Crossac, le Pallet, Vallet, le Landreau, etc: ne lui ménageront pas leur concours.

Ce que l'on tient à vous faire remarquer également, c'est que les groupes politiques en sont exclus. Pourtant, ainsi que nous écrivait le comité d'action de Paris dans une lettre en date du 6 Février, nous ne pouvons refuser le concours de solidarité des sociétés de secours mutuels, ni de telles ou telles organisations libérales bourgeoises. Les Syndicats ou coopératives ouvrières pourront seuls devenir actionnaires, elles auront le droit d'attribuer leurs tickets aux syndicats ou coopératives qu'elles désigneraient, mais en aucun cas elles ne pourront faire partie du Comité.

Ceci dit, nous vous proposons d'accepter le projet du réglement ci-dessous:

Verrerie Ouvrière de Carmaux

Comité d'action régional de la Loire Inférieure

Article 1er — Il est créé à Nantes, un comité d'action qui s'étendra sur tout le département et qui aura pour but d'organiser la souscription des tickets de la Verrerie Ouvrière, ainsi que la répartition entre les groupes corporatifs ouvriers et les coopératives ouvrières des tickets souscrits.

Article 2 — Le comité d'action est composé de six membres pris dans les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail et choisis par son comité général; de deux membres désignés par les syndicats non adhérents; les sociétés coopératives ouvrières de Nantes, auront droit à un délégué ainsi que les groupes corporatifs et sociétés coopératives existant de le département. Le délégué choisi par ces dernières pourra être pris en dehors de leur sein. Les Organisations ci-dessus fixent elles mêmes la durée du mandat de leurs délégués.

Article 3 — Le Comité d'action ainsi formé, nommera parmi ses membres: un secrétaire, un trésorier ainsi qu'un adjoint remplaçant celui d'entre eux qui serait empêché.

Article 4 — L'assemblée générale des porteurs de tickets, nommera une commission de Contrôle, composée de trois membres. Elle déterminera la durée de leur mandat.

Article 5 — Le Comité d'action se réunira régulièrement une fois par mois et toutefois que les circonstances l'exigeront.

Article 6 — Il aura pour mission d'organiser la propagande par la voie de la presse, par le moyen de conférences, de concerts de fêtes familiales etc.)

Article 7 — Chaque souscripteur de billets isolé ou appartenant à un groupe politique quelconque est invité à attribuer ses tickets à un Syndicat ou à une coopérative ouvrière; ceci pour se conformer à la décision prise où il est convenu que seules les organisations ouvrières seront admises à souscrire les actions qui forment le capital social. Le comité d'action s'entendra avec les assemblées générales des souscripteurs pour tous les tickets qui n'auraient pas de destination.

N.B. — Le Comité ainsi formé devra immédiatement faire une

propagande active dans chaque localité pour amener un grand nombre de travailleurs à prendre des tickets et les organisations à prendre des carnets.

Pour que la propagande ait de l'efficacité, les membres du Comité devront: 1° Donner à connaître le motif de leur propagande; 2° Faire l'historique de la grève de Carmaux; 3° Faire lecture des Circulaires du Comité d'action 4° Faire lecture des Statuts, et 5° Comme conclusion faire ressortir les avantages que doit tirer de la Verrerie ouvrière, le Prolétariat tout entier.

Nous ne prolongerons pas ce rapport d'avantage, votre commission se tenant à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements que vous jugeriez utile de lui demander. Son seul regret consiste, vu le peu de place qui reste dans le Bulletin à ne pas pouvoir y insérer les Statuts de la Verrerie Ouvrière.

Nous vous demanderons aussi de bien vouloir sanctionner la décision prise de faire venir 10 carnets de Tickets sous la responsabilité de la Bourse du Travail. Il ne faut pas y voir là une dépense quelconque, non, ces Tickets sont déjà en partie placés et nous avons la certitude d'être obligés d'en faire venir d'autres bientôt.

Afin d'activer la propagande et de faire vite, votre commission vous propose également l'organisation d'un concert au profit de la Verrerie Ouvrière. Le concours gracieux et désintéressé d'artistes qui sont nos camarades de lutte, nous est assuré. Nous avons donc l'espoir d'en tirer un bénéfice pour parer aux frais nécessaires pour le fonctionnement du Comité.

En résumé, nous demandons au comité général:

1° Le vote du projet de réglement qui vous est soumis plus haut.

2° L'approuver la demande des 10 carnets.

3° L'organisation d'un concert payant, soit à la Bourse du Travail soit ailleurs, au profit de la Verrerie ouvrière.

Pour la Commission éxécutive:

Les membres de la sous-Commission:

Denis, Tambarte, Colombe, Potel, Gerbaud.

Nantes le 15 Février 1896.

Commission de Propagande
Séance du 28 Février 1896

La séance est ouverte à 9 heures.

Sont présents: Vallée, Portais, Nias, Bétry, Berlèze et Colombe.

Excusé: Denis.

Le citoyen Colombe est nommé secrétaire.

Berlèze déclare que le but de la réunion est la formation du Syndicat des X.... nombre d'entre eux ont donné leur adhésion, mais ils désirent que la commission de propagande prenne l'initiative de leur première réunion et se charge de leur bureau provisoire. Il conclut en demandant l'impression d'un certain nombre de circulaires qui leur seraient envoyées pour les convoquer en réunion le dimanche 1er Mars à 8 heures du matin. «Adopté.»

Les membres de la commission qui seront libres s'engagent à y assister.

La commission échange ses vues au sujet des ouvriers des fournitures militaires; il est reconnu que d'après les précédents; il y a lieu de passer outre pour le moment.

La séance est levée à 10 h. 1/2

Le Secrétaire, C. Colombe.

Réunions plénières des Corporations organisées par la Commission éxécutive en faveur des grèves; les 7 et 27 Mai 1896

Président: Morineau.

Assesseurs: Sabenat et Goitandeau.

Secrétaire: Templé.

Le Président explique le but de leur réunion, engage les Camarades à se solidariser dans un effort commun pour la réussite de ces différentes grèves.

Il donne un rapport succint sur la grève de Blanzy qui malheureusement n'a pas été comprise par les camarades et qui poussés par la misère sont rentrés dans les chantiers.

Il fait la procédure des administrateurs du Blanzy-Ouest et il engage les camarades du Blanzy à se grouper en Syndicat.

Lamisse dit que l'on devrait s'occuper des grèves éxistantes et constate ce qui est très regrettable le sujet de la grève des charbonniers.

Enlève reconnaît que ce qui s'est passé pour les charbonniers est très malheureux ; il explique qu'il éxiste deux grèves à Nantes la grève des galochiers et celle des Manœuvres et aides.

Il faut remarquer les entrefilets fournis par plusieurs journaux, qui disent que les patrons et ouvriers Maçons se sont consultés devant le Juge de Paix il dit que c'est une manœuvre qui est faite dans le but de créer antagonisme entre les grévistes, il fait bien voir au clair cette manœuvre mauvaise, il engage tous les ouvriers Maçons à ne pas tomber dans un piège aussi odieux et fait bien ressortir pourquoi ; ces manœuvres sont faites et nous sommes à la veille d'en voir bien d'autres comme celle que l'on a vu il y a trois ans, parceque les propriétaires sont alliés à la Préfecture afin de faire une pression pour faire rentrer les ouvriers dans leurs chantiers, il dit que les propriétaires ont fait fi de la loi en se Syndiquant et la presse même aujourd'hui qui jusqu'ici avait puisée ses renseignements près des ouvriers ne le font plus maintenant.

Il en est de même pour les galochiers ce qui prouve que c'est une entente entre tous les patrons qui prétendent nous avoir par la famine et ce qui s'est fait pour les ouvriers maçons se passera de même pour les galochiers.

Il dit qu'il ne faut pas que cela se passe ainsi, qu'il ne faut absolument compter que sur la volonté et l'énergie des grévistes ; il cite des exemples de camarades qui ont chômés des mois entiers entre autre la fameuse grève des Mouleurs

Il engage tous les ouvriers à se bien pénétrer du devoir qui leur incombe, car il y a 6000 ouvriers à Nantes et que si chacun y apportait ses 0.50 cela ferait 3000 francs qui permettrait aux camarades grévistes de tenir plus longtemps, il dit que sans compter parmi le dehors il y a certes des camarades Nantais qui ont fait leur devoir mais qu'il faut que tout le monde en fasse autant et que les grévistes remporteront la fête, tandis que les patrons rabattront la leur. Il fait bien voir l'esprit de solidarité qui anime les camarades de St. Nazaire qui eux non contents de s'imposer de 0.25 centimes s'imposent d'un franc par jour jusqu'à la fin de la grève, car il ne faudrait pas que pareille réponse soit faite aux camarades grévistes de Nantes, comme le Directeur du Blanzy Ouest qui a eue l'audace de répondre «Merde, vous me faites chier» aux camarades du Blanzy.

Le Citoyen Denecké engage les camarades à s'unir et à pratiquer ce grand acte d'humanité en accordant leur obole afin de faire triompher les revendications des ouvriers en grève ; il parle dans le même sens et dit que dans la salle il y a un camarade qui a été lâche au point d'être pensionnaire du Blanzy-Ouest et il demande son expulsion.

Il demande également que l'on s'organise dans une grande Fédération du travail afin de rendre la réciproque aux patrons qui ont répondu dans des termes aussi infects aux revendications justes de leurs employés.

Marchand engage tous les camarades à se grouper en Syndicat.

Ferrandier dit que s'il prend la parole c'est pour adresser un chaleureux appel à la solidarité ouvrière, il dit sur les paroles prononcées par les différents orateurs que ce ne sont pas les ouvriers syndiqués qui viennent réclamer les premiers secours que ce sont toujours les renégats qui réclament, il fait le procès des camarades qui font courir des faux bruits cherchant à décourager les camarades.

Lamisse fait une proposition ; que chacun prenne une liste de souscription dans les ateliers afin de donner un coup de main aux camarades en grève et jette une certaine suspicion qui pèse sur les listes.

Ferrandier demande que les camarades présents veuillent bien prendre des listes de souscription afin de nous venir en aide.

Blanchard dit qu'il y aurait un moyen peut-être comme on a fait à Carmaux d'organiser des fêtes et de les déposer dans tous les endroits susceptibles de pouvoir amasser des gros sous.

Crignon dit qu'il ne voit pas d'autre utilité de prendre les noms des camarades qui prendront des listes car je crois dit-il que chacun qui en aurait pris apportera intégralement les sommes qui seront reçues.

Guillandeau se rallie aux paroles du Crignon, car il est impossible que les listes s'égarent.

Gallotti dit que l'on parle toujours de Maçons, mais que malheureusement beaucoup de camarades sont arrêtés par eux-mêmes que l'on ne pense pas à les soulager, de cette façon il demande la grève générale du Bâtiment.

Guillandeau dit que cela est très joli de parler ainsi, que c'est très beau en paroles mais nous en pratique pour le moment.

Denis demande que l'on dresse une liste des camarades qui travaillent à faire les travaux des grévistes afin de bien les connaître.

Lamisse dit qu'il y a des couteurs de chez Mr. Brassert qui font tous les travaux de Maçons.

Guillandeau dit que la conduite des camarades Plâtriers 2/3 à 3/4 des Maçons est odieuse et qu'il ne comprend pas pourquoi le syndicat des Plâtriers s'est retiré de la Fédération du Bâtiment en insultant le secrétaire du Conseil National, mais qu'un jour viendra l'on saura les rappeler.

Marchand, Président du Syndicat des Plâtriers ne comprend pas l'attitude du Citoyen Guillandeau, et que certes il est impossible de pouvoir contrôler ceci et demande au camarade Guillandeau de retracter les paroles qu'il a prononcées au sujet du Syndicat.

Cette altercation amène une discussion qui promet de s'éterniser.

Le citoyen Enlève regrette cet antagonisme créé au moment que l'on devrait le plus se serrer étroitement et dégage dans une péroraison très juste et équitable la responsabilité que prétend infliger le citoyen Guillandeau aux camarades Syndiqués plâtriers.

L'incident est clos.

Ordre du jour : Les ouvriers du Bâtiment, réunis au nombre de 500, à la Bourse du Travail, engagent les maçons et manœuvres à s'unir pour la défense de leurs droits et déclarent se solidariser avec eux, pour la réussite de leurs revendications.

Après avoir entendu les déclarations des candidats ouvriers sur les résolutions prises dans les divers Congrès corporatifs, ils s'engagent à les faire triompher le 10 mai prochain.

Le Secrétaire : Templé

Réunion plénière du 27 Mai 1896

Présidents : Guillandeau,

Assesseurs : Emery et Nias.

Secrétaire : Templé.

Enlève, explique le but de la réunion et regrette qu'une déception se soit produite au sujet des grèves. C'est qu'il n'existe absolument que deux grèves et fait ressortir que lorsque l'on veut maintenir énergiquement des droits, il donne comme preuve à l'appui la grève des menuisiers du Mans, qui eux se plaignent de n'avoir pas obtenu complète satisfaction ils peuvent dire que s'ils ont battu ils peuvent lever la tête, car ils ont fait leur devoir et tout leur devoir, il dit que les patrons Nantais doivent être heureux et fiers, car vous capitulez sans aucune condition.

Ils ne pensent pas peut-être aux coups que l'on a porté à la cité Nantaise au point de vue des revendications, car il est vraiment regrettable que cela existe.

Il dit que les camarades Gaziers et les camarades manœuvres ne prennent pas comme exemple ce qui s'est passé pour les ouvriers Maçons. Il dit que les patrons n'ont répondu que dédaigneusement et que si les patrons veulent vous tenir sous la férule, relevez la tête, soyez comme les camarades Cordiers qui ont tenu le coup pendant deux mois, qui ont fait preuve d'un courage héroïque, près des camarades de Paimbœuf, il dit que les camarades Maçons n'ont pas fait leur devoir et qu'ils auraient au moins dû attendre la réunion de ce soir avant de signer la capitulation, il dit que les camarades Cordiers ont eu des tracasseries que nous n'avons pas soutenus.

car les travailleurs de Cinquante lieues à la ronde vous ont ouvert les bras en vous disant venez ; il y a du travail, et que les ouvriers Maçons qui sont ici dans la salle ne sont certes pas à blâmer, car ce ne doit pas être des déserteurs, et encourage les camarades grévistes à lutter jusqu'au bout.

Buteau donne des renseignements sur la grève des Galochiers, car eux aussi voilà trois ans leur grève est en suspens, et que leurs patrons ont toujours répondu par une fin de non recevoir et qu'aujourd'hui les patrons leur ont présenté un tarif mais qui est inacceptable et il encourage tous les camarades à ne pas leur céder un pouce de terrain et fait appel à la solidarité ouvrière.

Morineau dit que si tous les travailleurs s'entendaient aucun patron ne tiendrait et dit que si les charbonniers avaient tenu un jour de plus ils étaient obligés de capituler, il engage les camarades à se grouper en syndicat, car ce n'est que lorsque l'on sera uni que l'on arrivera à vaincre, il dit que s'il n'y avait pas de manœuvres, aucun ouvrier d'état ne travaillerait, il demande que tous les manœuvres tentent à se grouper en Fédération.

Marquet donne quelques explications au sujet de la grève des Galochiers

Serrurier dit que c'est une protestation qu'il adresse, que les membres de la Commission de la grève n'étaient pas des manœuvres que tous ont travaillé dans leurs chantiers de Maçonnerie, que tous les manœuvres ne sont pas en grève, que les Maçons ne se sont pas joués d'eux et qu'ils tiendront la tête.

Blanchard, dit que peut-être tous les Maçons ne sont pas décidés à reprendre leurs travaux, il dit que tout peut n'être pas perdu et ajoute que nous ne devrions pas se lancer dans des grèves sans être bien certain de réussir, il dit que nous devrions bien nous pénétrer d'une union pour tous les ouvriers du Bâtiment, que s'il faut souffrir pendant quatre ou Cinq ans et qu'un beau jour nous devrions nous mettre en grève tout d'un coup en demandant un minimum de salaire. Il dit qu'il sait très bien que dans la ville de Cours même, la police a été trouvée des ouvriers Maçons, en leur disant que s'ils voulaient rentrer à Nantes, elle leur paierait leur voyage.

Il dit que depuis six semaines en grève que pas un patron n'a déclaré faillite c'est que eux autres savent bien pratiquer la solidarité. Il dit qu'il ne faut pas rentrer dans les chantiers, mais qu'il ne faut pas désespérer, que les chambres Syndicales Nantaises ne puissent pas nous aider à défendre nos droits.

Gaillandeau, dit que Dimanche dernier, la chambre Syndicale des couvreurs Plombiers a voté quelques secours et que Dimanche elle est toute prête à en faire autant.

Ordre du Jour : Devant la solution faite aux ouvriers Galochiers par la mauvaise foi patronale et le non respect des engagements pris antérieurement. Devant l'arrogance et le refus non motivé des entrepreneurs du Bâtiment d'avoir une entrevue avec leurs ouvriers, entrevue d'où pourrait sortir une entente amiable ; devant les manœuvres employées depuis quelques jours pour faire croire à une reprise totale ou partielle du travail.

Les travailleurs non intéressés directement aux grèves actuelles et réunis aujourd'hui à la Bourse du Travail s'engagent à faire tous leurs efforts pour soutenir tous les grévistes sans distinction.

Engagent ces derniers à persévérer dans la lutte engagée contre leurs exploiteurs.

Le Secrétaire, Templé.

Réunion du 1er Mai 1896

La réunion est ouverte à 10 heures du matin.

Présidents : Emery.

Assesseurs : Regnault, Entero.

Secrétaire : Septet.

La parole est donnée au Citoyen Eulère qui explique le but de la réunion, il dit que cette grande manifestation du travail est la seule manifestation protestarienne en faveur de la journée de 8 heures, qui est que le minimum de nos revendications après les 8 huit, les 4 six, revendications qui le progrès aidant seront bientôt une réalité au profit de la classe de nos exploiteurs, il rappelle

les allumettes qui réclament depuis de longtemps contre l'emploi du phosphore auteur de cette terrible maladie : la nécrose.

Divers commissions se sont succédées qui ont toutes reconnu qu'en opérant la réfection des locaux en supprimant le phosphore et en le remplaçant par d'autres produits chimiques inoffensifs le mal disparaîtrait. Eh bien, nos exploiteurs bourgeois et gouvernementaux ont trouvé le vrai remède en supprimant les ouvriers et en les remplaçant par des machines ! Pour un moyen radical, c'est un moyen radical.

Eh bien, il ne faut pas que nous nous laissions dupes plus longtemps, ces machines doivent être la propriété de tous ; c'est pour notre profit qu'elles doivent produire ; il termine en engageant les camarades, à s'unir dans une étroite solidarité pour faire triompher les résolutions prises dans les congrès corporatifs et à les faire prévaloir aux élections municipales de dimanche prochain, rappelle la grève des maçons et des manœuvres et les invite à faire l'union la plus étroite pour le combat qu'ils ont entrepris contre leurs exploiteurs.

Un citoyen prend ensuite la parole et démontre quelle doit être la conduite des travailleurs au scrutin du Dimanche 3 mai, il explique les promesses toujours ajournées, jamais tenues, rappelant les origines de la Bourse du travail, les pourparlers engagés, les crédits demandés et réduits, la demi-mesure concernant la salubrité du local, la suppression d'une partie de la subvention, enfin la mise à l'écart de toutes les demandes par nous formulées depuis 4 ans.

Il engage donc les camarades ouvriers à faire leur devoir, car dit-il, nos affaires ne seront et ne peuvent être bien faites que par nous mêmes.

Après ces chaleureuses paroles, les camarades présents sont invités à assister au banquet qui va avoir lieu à 2 heures, sur la côte St Sébastien. Ensuite, l'ordre du jour suivant, a été voté à l'unanimité :

« Les Citoyens réunis au nombre de 600, le 1er Mai 1896

« à la Bourse du Travail, après avoir entendu les différents orateurs,
« Considérant que par l'union seule ils pourront arriver à faire
« triompher les revendications et obtenir la journée de 8 heures.
« S'engagent à s'unir dans la plus étroite solidarité ; félicitent
« les grévistes maçons et manœuvres de leur énergique résistance ;
« S'engagent en outre à faire entrer dimanche, à l'Hôtel de ville,
« les porte-Drapeaux de nos revendications prolétariennes ;
« Vive la révolution sociale ! »

La séance est levée à 11 heures 1/2

Le Secrétaire : A. Septch.

Comité d'Action Régional de la Loire-Inférieure.

Verrerie Ouvrière de Carmaux.

Conférence du citoyen Hamelin, délégué du Comité d'Action pour l'édification de la verrerie ouvrière de Carmaux, 16 Juillet 1896.

Président d'honneur : le citoyen Calvignac, maire de Carmaux.

Président : Eulère.

Assesseurs : Colombe, Nias fils.

Secrétaire : Portais.

Le président explique le but de la réunion et donne la parole au citoyen Hamelin, délégué du comité d'action de Paris.

Le conférencier développe avec une grande netteté le but poursuivi par les organisations ouvrières, à la suite de la grève de Carmaux, grève cherchée et voulue par l'affameur Reséguier. Il explique que la grève a eu pour début la défense du suffrage universel et ensuite la défense des organisations ouvrières constituées en chambres syndicales d'après la loi de 1884.

On parle toujours de liberté, et du respect

des lois, s'écrie-t-il, qui donc violaient ces libertés et la loi à Carmaux si ce n'est le haut patronat, aidé par le gouvernement réactionnaire qui n'avait pas hésité une fois de plus à envoyer les gendarmes, la police et l'armée pour lutter contre les travailleurs qui restaient dans la loi et la légalité.

Le citoyen Hamelin montre qu'à la suite des attentats commis par la bourgeoisie régnante, les syndicats parisiens ont voulu apporter aux verriers de Carmaux, non seulement un appui financier, imitant en cela les syndicats de toute la France, mais encore un encouragement à résister et à défendre les libertés menacées.

Au moment où un nouveau Fourmies était à craindre, les gouvernants parisiens se réunissaient extraordinairement et décidaient d'envoyer sur le champ de bataille deux délégués avec le mandat de se mettre entre les grévistes et l'armée, à côté des représentants du peuple et cela quoi qu'il puisse arriver.

On sait que parmi ces deux délégués désignés par les organisations parisiennes, l'un était tout justement le citoyen Hamelin, ouvrier typographe, membre du comité central de la Fédération des travailleurs du Livre; l'autre était le citoyen Lejard, employé de chemin de fer, membre du comité du Syndicat national des chemins de fer.

Aussi le citoyen Hamelin ne raconte-t-il que des choses vues, des incidents auxquels il a été mêlé. Il le fait avec tellement de conviction qu'il s'attire, dès le commencement de la réunion, toutes les sympathies de la salle.

Il explique la différence qu'il y a entre la verrerie aux verriers et la verrerie ouvrière; la première n'apportant d'amélioration qu'à une partie du prolétariat et quelquefois restant dans les mains de quelques-uns, qui deviennent alors des exploiteurs plus éhontés que ceux qu'ils combattaient auparavant.

C'est pourquoi le comité d'action a voulu faire une œuvre collective, voulant passer de la théorie à la pratique, en prouvant aux travailleurs que s'ils étaient unis par des Chambres syndicales adhérentes aux Bourses du travail, l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ne tarderait pas à être faite.

Après avoir expliqué pourquoi la verrerie se construisait à Albi et non à Carmaux, il fait un appel chaleureux aux citoyens présents pour écouler le plus vivement possible les tickets restant encore à placer, car le tirage de la tombola doit avoir lieu le 1er Septembre, date qui correspondra probablement avec l'inauguration de la verrerie ouvrière.

C'est au milieu des applaudissements que l'orateur est descendu de la tribune.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité.

Ordre du Jour.

« Les citoyennes et citoyens présents à la réunion « organisée à la Bourse du travail, après avoir « entendu les explications du citoyen Hamelin, « délégué de la Verrerie ouvrière, adressent leurs « meilleurs sentiments aux ouvriers verriers, remercient « le conférencier et s'engagent à répandre partout « l'émission des tickets et la vente des produits « fabriqués par ces vaillants défenseurs des libertés « municipales et syndicales. »

Ensuite un concert, qui a duré jusqu'à 11 heures et demie, a terminé cette soirée où un grand nombre d'amateurs se sont fait entendre. Deux citoyennes se sont fait applaudir dans deux charmantes chansonnettes. Nos compliments aux camarades R.... et L...; le premier qui est bien connu parmi nous, le second comme monologuiste. Une mention toute spéciale à la jeune société la Cigale pour son concours le plus divers. En somme, merci à tous.

La quête au profit de la Verrerie a produit 14 fr.

Le Secrétaire, Portais.

Commission du Contrôle

Rapport du 7 Août

Présents: Léglise, Huchet, Chauvet.

Le 7 Août la commission de contrôle s'est réunie pour la vérification des comptes, après examen, les comptes du mois de Juillet ont été reconnus exacts.

Le Rapporteur: Chauvet.

La commission d'organisation met à votre disposition pour vous représenter au Congrès National Corporatif, le citoyen Lambert, secrétaire de la Chambre syndicale des Serruriers.

Le citoyen Lambert, secrétaire de la Chambre Syndicale des Serruriers de Tours, est désigné comme délégué de la Bourse du Travail de Nantes au huitième Congrès national des Syndicats.

Le secrétaire-adjoint, en l'absence du Secrétaire général, devra lui adresser son mandat.

Lettre des métallurgistes de Couëron

Le citoyen Colombe, est chargé de la correspondance pendant l'absence du citoyen Eulère, délégué au cinquième Congrès des Bourses du Travail.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Le Secrétaire: D. Colombe.

Rapport sur le Cinquième Congrès des Bourses du Travail

Le cinquième Congrès na, après St Etienne, Toulouse, Lyon et Nîmes, tenir à Tours ses assises, les 9, 10, 11 et 12 courant.

Avant d'entrer plus avant dans l'exposé et les considérants de ce Rapport, nous devons féliciter le Comité Fédéral, de l'activité déployée depuis le dernier Congrès, pour donner, à la Fédération Nationale des Bourses du Travail l'importance qu'elle occupe aujourd'hui au premier rang des organisations centrales ouvrières.

Une des questions qui, certainement intéresse au plus haut point, est celle de la révision de l'article 5 des Statuts, cet article est ainsi conçu.

Art. 5. – Pour l'exécution des décisions de la Fédération des Bourses du Travail de l'entente avec les délégués au secrétariat National, immédiatement après la réunion du Congrès annuel. Les Bourses du Travail désigneront chacun un membre afin de constituer le Comité Fédéral, qui siégera dans la même ville que le Secrétariat National du Travail.

Votre Commission ne croit pas qu'il y ait lieu de reviser cet article, surtout en ce qui concerne le siège de la Fédération qui doit rester à Paris. En voici les raisons.

Il existe actuellement en France près de 50 Bourses du Travail; si l'exercice 1896-1897 est

aussi grand que celui qui vient de s'écouler, l'année prochaine en comptera au moins 70 à 80.

Chacune de ces Bourses devra être représentée par un délégué, qui forme le Comité Fédéral. Où pourra-t-on trouver 60 à 80 militants convaincus et dévoués, dans certaines localités, pour constituer le Comité fédéral? A part quelques villes importantes, la chose est matériellement impossible, et on tombera, pour la fédération des Bourses, dans les errements où sont tombées certaines fédérations qui n'ont que trois ou quatre villes où elles puissent vivre en languissant.

De plus, comme pour se tenir dans la logique, le siège de la Fédération devra se tenir dans la ville où aura lieu le congrès, et que dans cette ville se tiendront également les Conseils nationaux de toutes les autres fédérations de métiers, tels que le bâtiment, la métallurgie, les cuirs et peaux, etc., on peut avoir la certitude qu'on ne trouvera pas les éléments nécessaires à la vitalité de ces différents rouages de l'organisation ouvrière.

D'un autre côté, comme la Fédération est en rapport continu avec les pouvoirs publics, et qu'en outre la centralisation de la vie ouvrière, aussi bien intellectuelle que matérielle, se fait à Paris, qu'ensuite de l'éloignement de cette centralisation des déplacements toujours coûteux en résulteraient, car on ne peut pas toujours agir par correspondance, cela porterait un préjudice grave aux intérêts que la Fédération a charge de défendre.

C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il y ait utilité à la révision de l'article 5.

Troisième question. — Contribution de 1 franc par Syndicat adhérent aux Bourses fédérées pour la publication de l'enquête sur les bureaux de placement, le travail des prisons et la loi du 2 Novembre 1892. Nous trouvons que la publication de ce rapport sera d'une grande utilité et certainement fera une impression considérable parmi les militants; mais, pour la masse des travailleurs, il passera complètement inaperçu; de plus, nous lisons dans le rapport moral de la Fédération publié dans le Bulletin de la Bourse du travail de Nîmes qu'un petit nombre seulement d'organisations ont répondu au questionnaire ayant trait à ces questions; que, par conséquent, ce rapport sera forcément incomplet. Nous croyons donc que le sacrifice à demander aux syndicats ne sera pas en rapport avec le résultat à obtenir.

Votre commission pense qu'il serait possible d'obtenir ce résultat en invitant le Comité fédéral à demander aux Bourses et aux organisations qui ont un organe corporatif, la publication par fraction de ce rapport.

D'un autre côté, nous pensons que beaucoup de syndicats se refuseront à cette contribution, car avec les grèves qui surgissent de partout, leur caisse est à peu près vide, et les syndiqués qui, en général, sont tous des militants, ne peuvent plus arriver à supporter les charges nouvelles qui surgissent de toutes parts; il serait plus utile, pour l'éducation des indifférents, d'organiser dans les Bourses du travail et les milieux ouvriers des conférences, qui entretiendraient, par la publicité qu'on pourrait leur donner, l'agitation nécessaire pour empêcher la mise sur pied de ces lois faites sous l'inspiration d'hommes dans le genre d'Yves Guyot, agitation qui a déjà fait ses preuves en faveur de nos amis des chemins de fer.

Nous comptons que le Congrès donnera à la discussion de cette question toute l'importance qu'elle comporte.

Sur la conduite à suivre par le Comité fédéral lorsqu'il sera constitué dans une ville deux Bourses du travail.

Dans ce cas, nous croyons que la Fédération a sa conduite toute tracée. Nous n'avons qu'une seule ville dans cette situation, Bordeaux. Des deux Bourses, la première étant indépendante et, par conséquent, l'émanation directe de la volonté ouvrière ; par son adhésion à la Fédération elle a droit à toute sa sollicitude et son devoir est de la soutenir et lui donner la force morale nécessaire pour lutter contre la seconde, qui est mi-partie patronale et ouvrière et la vaincre ! Cette bourse n'ayant rien de commun avec les travailleurs soucieux de leur émancipation,

Paris se trouve également dans un cas tout particulier, mais comme nous manquons complètement de renseignements, nous laissons au Congrès le soin d'étudier la situation et de lui donner la solution qu'elle comporte.

Les autres questions étant d'ordre purement administratif, nous laissons au congrès le soin de les trancher au mieux des intérêts de la Fédération.

Une dernière question maintenant se pose. Notre commission exécutive a été unanime à reconnaître pour la Bourse du travail de Nantes la nécessité d'être représentée au V^ème^ Congrès des Bourses du travail ; mais aussi s'est demandé qu'elle sera la dépense nécessaire pour l'envoi d'un délégué.

Cette année, le Congrès va se tenir à Tours, c'est-à-dire dans notre région, les frais de délégation sont donc diminués d'autant que cette ville n'est qu'à quatre heures de chemin de fer, le Congrès devant durer 4 jours pleins, plus un jour pour l'aller et le retour, ce qui fera 5 jours. La commission estime qu'une somme de 70^fr^, au minimum se répartissant ainsi qu'il suit, 5 journées à 10^fr^ : 50^fr^ ; frais de voyage, 19^fr^.20. Total 69^fr^.20 en chiffres ronds 70^fr^.

Cette somme serait prise au chapitre des jetons de présence. Quant au VII^ème^ grand Congrès corporatif, la commission regrette le peu d'empressement à répondre au questionnaire qui leur a été adressé à la date du 29 Juillet dernier. Neuf réponses seulement nous sont parvenues ; trois sont favorables ; cinq une réponse négative et une qui, tout en n'étant pas partisante du VIII^ème^ Congrès, réserve aux délégués du Comité général le soin de se prononcer sur le V^ème^ Congrès des Bourses.

Votre commission estime donc que, pour le VIII^ème^ Congrès, les Syndicats nantais ne pouvant se faire représenter par l'envoi d'un délégué, la Bourse du travail pourrait demander à la commission d'organisation du Congrès de Tours une liste des camarades chargés de représenter par délégation les organisations ouvrières qui sont dans l'impossibilité de se faire représenter directement.

Nous proposons même au Comité Général un camarade bien connu parmi nous, le citoyen Codet, fondateur de la Bourse du travail de Nantes, ex-délégué au Comité Général, membre de la Commission exécutive et bibliothécaire de la Bourse, connaissant complètement les besoins et les aspirations des travailleurs nantais. Nous sommes persuadés que si vous le désignez comme votre mandataire, la Bourse du travail et les

travailleurs de notre cité seront représentés avec autorité et d'autant plus fidèlement qu'il était un des plus sincères militants de la classe ouvrière nantaise.

Nous vous demandons, citoyens, de bien vouloir sanctionner par un vote les propositions que nous vous soumettons ci-dessus: de désigner le citoyen qui devra représenter la Bourse au Cinquième Congrès des Bourses du travail, de même que celui qui devra la représenter, par délégation au huitième grand Congrès corporatif de Tours.

Nantes 1er Septembre 1896.

Les membres de la Sous-commission.

Denis, Tsambart, Colombe, Lebreton, Eudeve.

Le rapport est adopté à l'unanimité, avec un amandement du citoyen Lagarde, qui propose de demander au Comité général de désigner le secrétaire général comme délégué.....

Le prix de délégation pourrait de cette façon être réduit à 50 c.

La commission charge Lagarde de défendre son amandement.

Le secrétaire D. Colombe

Commission des Finances et de Contrôle.

Réunion du 9 Octobre 1896.

Sont Présents: Brunellière, Lagarde et Denis des finances.

Léglise, Templé, Chauvet et Hucher du Contrôle. Brunet absent.

L'ordre du jour appelle l'étude du projet de budjet de la Bourse pour l'exercice 1897.

Après avoir pris connaissance de la situation financière ainsi que du projet soumis par le rapporteur, les Commissions acceptent ses conclusions qui seront soumises à la Commission exécutive.

Le Rapporteur: Denis.

Pour la Commission des Finances: Brunellière.

Pour la Commission de Contrôle: Chauvet.

Statistique
des Placements opérés par la Bourse du Travail pendant l'année 1896.

Corporations	Offres	Demand	Placés
Apprentis	4	2	2
Ajusteurs	41	110	40
Boitiers	6	6	6
Boulangers	220	221	220
Bourreliers	15	21	15
Brossiers	3	3	3
Bijoutiers	"	1	"
Camionneurs	33	50	33
Chaisiers	2	2	2
Chauffeurs-mécaniciens	27	36	27
Charrons	21	27	21
Chapeliers	2	2	2
Charpentiers	55	55	52
Chaudronniers ...	34	52	34
Comptables	2	10	2
Cochers	10	22	10
Coiffeurs	101	110	101
Cherierges	1	3	1
Cordiers	1	"	"
Corroyeurs	12	26	12
A Reporter	590	759	583

Corporations	Offres	Demand	Placés
Report	590	759	583
Cordonniers	9	17	9
Cuisiniers	4	4	4
Courantins	12	18	12
Couvreurs	39	37	37
Dessinateurs	"	1	"
Domestiques	"	1	"
Ebénistes	79	89	79
Empl. de Commerce.	8	26	8
Ferblantiers	8	10	7
Forgerons	36	59	34
Frappeurs	13	16	11
Galochiers	4	4	4
Gard. de Prop	"	4	"
Garçon de Magasin.	69	70	69
— d'hôtels ..	1	1	1
— épiciers ..	"	4	"
— pharmaciens.	1	1	1
Granitiers	1	4	1
Grillageurs	2	2	2
Infirmiers	4	4	4
A Reporter	880	1131	866

Corporations	Offres	Dem.	Placés
Report	880	1131	866
Jardiniers	6	8	6
Limeurs en voit	3	3	3
Lithographes	2	2	2
Maçons	126.	130.	126.
Manœuvres où hommes de peine	78	82	78
Maréchaux	4	4	4
Menuisiers	215.	219.	207
Modeleurs	5	6	5
Mouleurs	4	4	4
Mousses d'atelier	20	33	17
Ouv. en voitures	10	10	10
Ouv. de Soieries mécaniques	6	4	2
Paveurs	2	2	2
Peintres	117.	125.	106.
Plâtriers	35	41	35
Plombiers-zinq.	31	84	31
Relieurs	»	5	»
Repl. de parquets	2	2	2
Savonniers-huil.	1	1	1
Serruriers	20	76	20
A Reporter	1567.	1972.	1527.

Corporations	Offres	demand.	Placés
Report	1567	1972	1527
Sculpteurs	3	7	3
Tailleurs d'habits	80	104	78
Tailleurs de pierre blanche	40	59	37
Tapissiers	4	10	4
Teinturiers	»	1	»
Tonneliers	2	3	2
Tourn. s. bois	2	3	2
Tourn. robinett.	»	»	»
Tourn. s. métaux	20	28	17
Typographes	5	10	5
Voyageurs-comm.	21	6	6
Colleurs de papier	4	4	4
— d'affiches	1	1	1
Charcutiers	1	2	1
Marbriers	»	1	»
Peintres en voit.	2	2	2
Employés de commerce et autres	17	20	17
Totaux	1769	2233	1706.

Journées en plus du placement définitif.

Boulangers	1631
Coiffeurs (extra)	297
Divers	2364
Total	4292

Dames.

Corporations	Offres	demandes	Placés.
App. pour le Comm.	6	»	»
Blanchisseuses	»	»	»
Bonnes à tout faire	40	66	40
Bonnes d'enfants	2	2	2
Comptables	2	2	2
Couturières	8	8	8
Cuisinières	10	4	4
Dames de Comp.	»	1	»
Domestiques	2	4	2
Emp. de Commerce	1	1	1
Factrices	8	8	8
Femmes de chambre	2	2	2
Fileuses	»	»	»
Lingères	13	17	13
Mercuriciennes	5	5	5
Ménagères	56	66	56
Matelassières	»	»	»
Ouvrières de fab.	29	29	29
Piqueuses	»	»	»
Tailleuses p. hommes	53	66	50
— — dames	24	34	19
Tapissières	2	2	2
Totaux	263	317	243

Rapport de la Sous-Commission chargée de l'organisation de la Fête du 14 Février au profit de la Caisse des ouvriers sans travail de passage, des Victimes du Chomage et des inondations.

Citoyens. — Sur la proposition du citoyen Guérin de

Syndicat des Frappeurs, la Commission exécutive dans sa séance du 28 Janvier dernier votait le principe d'une fête à organiser pour le mois suivant, et nommait immédiatement une sous-commission de 4 membres chargés conjointement, avec le secrétaire général de son organisation.

Se mettant immédiatement à l'œuvre la sous-commission se réunissait le 30 suivant. Déjà des démarches avaient été faites auprès des camarades qui nous prêtent habituellement leur concours, nous étions sûrs d'eux!

Le camarade Baudin du Grand Théâtre nous assure également qu'il sera des nôtres pour la date qui sera désignée seulement il demande qu'une démarche soit faite auprès de M. Martini directeur des Théâtres Municipaux. Cette démarche fut faite quelques jours après avec plein succès.

Cependant le programme n'était pas complet, il fallait faire du nouveau, il fut décidé que l'on ferait appel aux Sociétés Chorégraphiques et qu'on leur ferait une place aussi large que possible, le secrétaire général est chargé de faire le nécessaire auprès des diverses Sociétés de la Ville, ainsi, qu'auprès de certaines dames artistes et la date du Concert est fixée au 21 février.

Le citoyen Eudier se mit en campagne dès le lendemain et acquit bientôt la certitude que le Concert ne pouvait avoir lieu à la date fixée par la sous-commission, car la plupart des chanteurs qui devaient venir à notre Concert étaient pris par engagements antérieurs pour un autre Concert qui aurait lieu ce même Dimanche à la salle Gault. Force était donc d'avancer ou de reculer la date, reculer, il n'y fallait pas songer, une succession de fêtes occasionnée par les Jours Gras nous laissait entrevoir un échec certain, la faire le 15 Mars nous ne le pouvions encore, l'Union du Cœur de France donnant sa fête annuelle ce jour-là!

Et nos amis se trouvant encore engagés pour cette fête.

Enfin à la suite d'un échange de vues entre les membres de la commission et différents camarades, on finit par se mettre d'accord pour le 14 février, il fallait mettre les bouchées doubles, nous n'avions pas quinze jours devant nous!

La Gigue pressenti ne pouvait venir, l'Étoile nous assure le concours de ses pupilles ainsi que celui de son Président et de plusieurs autres sociétaires. La Ligue Nantaise également nous donnera ses meilleurs maîtres, de ce côté tout est à peu près conclus; reste le côté des chanteuses et de la pianiste, là nous ne sommes pas heureux, nous nous heurtons à des refus formels.

La sous-commission devant la nouvelle date choisi avait demandé la réunion en séance extraordinaire de la Commission exécutive pour lui demander, en l'absence du Comité Général, la prise sous sa responsabilité de l'organisation du Concert pour la date ci-indiquée, de façon à pouvoir poursuivre les démarches et les faire aboutir.

Aidé du citoyen Carrie les démarches furent reprises auprès de différentes dames qui nous sont indiquées comme donnant facilement leur assistance pour les fêtes de bienfaisance, nous essuyons là encore plusieurs échecs! lorsqu'enfin après de longs pourparlers et bien des courses nous avons pu nous assurer le concours d'une dame et encore fallût-il consentir à un léger cachet de 5^{x} nous avions également trouvé une pianiste, le programme était définitivement constitué, le Concert assuré.

Le Comité Général fut réuni et la fête décidée définitivement car rien ne semblait devoir y faire obstacle.

Cependant le succès était exposé à bien des accrocs d'abord 5 Concerts avaient lieu simultanément

ce jour là, plus le Grand Théâtre et le Cirque qui avaient eux aussi matinée.

Le Concert a suivi de point en point son programme, quoique très brillant le but n'a pas été complètement atteint, la recette aurait pût être meilleure, les frais étant couverts nous avons pus cependant verser le tiers du Boni soit 9f à la Caisse du Phare de la Loire pour les victimes des inondations.

Les dépenses se montant à la somme de 157f.95 la recette y compris les quêtes à 192f.40, le boni est donc de 34f.45 un tiers ayant été donné pour les inondations une somme de 18f. est restée à la disposition des chômeurs et des ouvriers sans travail de passage, plus un reliquat de 5f.45 qui restera en Caisse pour pourvoir aux premiers frais de la prochaine fête qui sera organisée, car nous aurons le matériel à réparer la plancher de la scène étant absolument défectueux.

Différentes dépenses imprévues nous ont fait dépasser nos prévisions, nous avons d'abord un cachet de 5f pour une chanteuse. 2f pour un violon d'accompagnement pour les danses chorégraphiques, le buffet des artistes en augmentation de 3f environ, enfin 4 heures de voitures supplémentaires nécessité par un contre coup qui pouvait nous produire un préjudice considérable pour l'avenir.

En effet le samedi à déjeuner, le secrétaire général apprenait avec stupéfaction que la chanteuse à laquelle il avait été accordé un cachet ne pouvait venir, notre sympathique chanteuse habituelle Mademoiselle G... s'étant excusée, de plus il courrait des doutes sur la présence de la pianiste.

Il n'y avait pas à hésiter un seul instant, il fallait faire vite, des personnes demeurent aux extrémités de la ville et différentes courses qui ne se font qu'au dernier moment restaient à faire. - les acteurs d'auteurs, le service de la Presse, le commissaire central. - Il n'hésita pas. Le lendemain personnes ne manquaient à son poste.

En somme en moins de quinze jours le Concert avait été conçu, organisé et exécuté.

Camarades.

Maintenant que les accords ont cessé de vibrer, que les voix des chanteurs se sont tuent, que les danseuses et les danseurs sont remis de leurs fatigues et que la fête est déjà passée dans le domaine de l'oubli, il nous restait un dernier devoir, nous venons de l'accomplir.

A vous de juger.

Nantes le 1er Mars 1897

Les membres de la Commission: Nias fils, Guillou, Cuffet, Guirin des frappeurs.

Rapport de la Sous-Commission chargée de l'étude pour l'envoi de délégués aux Congrès corporatif de 1897 au Mans et entente à ce sujet avec le Conseil Local de la Fédération.

Citoyens. - La Commission exécutive après avoir pris connaissance d'une lettre du Conseil Local de la Fédération du Bâtiment ainsi conçu.

Le secrétaire correspondant du Conseil Local au citoyen Cuélère Secrétaire général de la Bourse du travail.

Cher Citoyen

« Dans sa réunion mensuelle du 2 Avril, le Conseil Local de la Fédération du bâtiment, après avoir étudié les différents moyens de participer au Congrès corporatif, qui doit avoir lieu au

« Mans dans le courant de cette année à décidé de demander une
« subvention au conseil municipal afin d'y envoyer un ou deux
« délégués, la situation de la caisse ne permettant pas de
« compter sur nous-mêmes ; une discussion s'est engagée pour
« savoir par qui serait fait cette demande. Si nous devions
« l'adresser au nom du Conseil Local ou par l'intermédiaire de
« la Bourse, qui tout en faisant la demande collective, remettrait
« à chaque fédération d'industrie adhérente à la Bourse, une
« partie de cette subvention. si toutefois elle est accordée, il a
« donc été décidé de vous écrire pour que vous puissiez étudier
« cette question, et nous rendre réponse pour la prochaine réunion
« du Conseil Local qui aura lieu le Vendredi 7 Mai, c'est
« d'après votre réponse que nous prendrons une décision.

« Cordiale etc...

Le Secrétaire : Guillandeau.

Et en avoir approuvé les termes, estime, qu'en effet la Bourse du Travail se doit à elle-même d'étudier cette question de façon qu'agissant non seulement en son nom, mais encore de concert avec la Fédération du Bâtiment, cette demande de subvention ait d'autant plus d'importance qu'elle aura un caractère général.

De plus une économie très grande en résultera, ce qui pourra permettre de réduire le montant de la somme à obtenir, et la modicité de la demande sera une des causes principales de son obtention, elle a donc dans sa séance du 13 Courant nommée à cet effet une sous-commission de 3 membres, ce sont les résultats de cette étude que nous venons soumettre à votre appréciation.

Tout d'abord nous nous sommes demandés quel serait le nombre de délégué nécessaire pour représenter les organisations ouvrières aux Congrès du Mans. Car nous n'avions pas à tenir compte de l'utilité de la représentation ouvrière Nantaise à ses grandes assises annuelle des travailleurs ~~de~~ Nantes y étant toujours aux premiers rangs, nous avons pensé que deux délégués seraient suffisants l'un représentant la Bourse du Travail au Congrès des Bourses, l'autre le Conseil Local au Congrès du Bâtiment, ils se réuniraient ensuite pour l'action commune au grand Congrès Corporatif.

La dépense nécessité pour l'envoi de ces deux délégués basée sur une moyenne de 13 Journées sera de 404f.60 se répartissant comme suit.

13 journées pour chaque délégué à 10f =	130f pour les deux	260f
9 " de travail perdues à 6f =	54 " "	108f
Voyage aller et retour -- --	18.30 " "	36.60
Somme totale		404.60

C'est donc en chiffres ronds la somme de 400f que nous aurions demandés au conseil municipal.

En Conséquence nous vous proposons d'adopter les conclusions suivantes.

Premièrement : Nomination d'une Commission de 3 membres qui aura pour mission de s'aboucher avec une Commission du Conseil Local du Bâtiment.

Composée de 3 membres également, ils étudieront en commun l'ordre du jour du grand Congrès Corporatif et le moyen d'obtenir la subvention municipale.

Cette commission mixte aura pleins pouvoirs pour engager les démarches que nécessitera sa mission.

Deuxièmement : Les délégués nommés par le Conseil Local seront admis avec voix consultatives aux séances du Comité Général et de la Commission exécutive toutes les fois que leur présence sera jugée nécessaire, ils seront convoqués préalablement à cet effet par les soins du Secrétaire Général.

Troisièmement : L'envoi de ce rapport au Conseil Local du Bâtiment en le priant de procéder dans le plus bref délai à la nomination des ses trois

délégués.

Nantes le 22 Avril 1897.

Pour la commission
Le Rapporteur : Léglise.

Rapport de la Sous Commission des Finances.

Sur la convocation du Trésorier le citoyen Rambaud votre sous-commission des finances s'est réunie le Dimanche 13 Juin, afin d'examiner sa gestion et de pouvoir venir aujourd'hui se présenté devant le comité général avec des comptes en règle.

Les comptes et balances de fin d'année 1896 ont été reçonnus par nous d'une exactitude parfaite.

Les recettes et dépenses depuis le 1er Janvier dernier ont été pour nous d'objet d'un contrôle sérieux et rien d'anormal ne s'est aperçu dans la gestion du trésorier.

Il est vrai que la comptabilité est restée en retard, mais cela est dû à la situation qui nous est faite par suite du vote du Conseil municipal qui ne nous ayant pas accordé l'augmentation réclamée l'année dernière a basé sur le rapport dont tous vous avez eu connaissance, ne nous accorde qu'une somme de 500 f, et encore cela ne nous ayant pas été officiellement reconnu nous n'avons pu établir notre budjet sur lequel nous aurons à vous présenter de profondes modifications.

Ceci dit nous tenons à reconnaître la parfaite honorabilité du Trésorier sortant et l'exactitude de tous ses comptes.

A la date du 13 Juin nous avons constaté une en Caisse de 17f 80.

Nous vous demandons d'approuver les comptes de votre commission ainsi que la gestion du trésorier.

Les membres de la Commission : Guérin, Guillou, Vieuxgues : Le Rapporteur : F. Guérin.

Commission de Contrôle
Réunion du 16 Juillet 1897.

Présents : Charpentier, Lagarde et Colombe.
Excusés : Landais, Portais et Léglise.

Le citoyen Colombe est nommé secrétaire.

La Commission étant nouvellement nommée examine la charge qui lui incombe et après un échange de vues décide de se partager en 3 sous-commissions afin de pouvoir faire son service efficacement. Elles sont divisées comme suit :

1° Contrôle du Secrétariat, Conciergerie, Statistique, ses placements.

2° Finances, Comptabilité.

3° Administration, Commission exécutive, Commissions diverses.

Elle décide en outre que les membres seront tirés au sort pour la distribution des sous-commissions. Néanmoins ils pourront permuter entre eux.

Le sort désigne.

1re Sous-commission : Charpentier - Landais
2me " " Colombe, Léglise
3e " " Lagarde, Portais.

La Commission de Contrôle tiendra une réunion mensuelle ordinaire tous les deuxièmes mardis de chaque mois. En cas de nécessité le secrétaire pourra toujours convoqué une réunion extraordinaire.

Elle appuie également une demande qui lui est faite par le concierge et charge son

son secrétaire d'écrire au Trésorier à ce sujet.
La séance est levée à 10 heures.
Le Secrétaire D. Colombe.

Réunion Plénière des Corporations.
Séance du jeudi 8 Juillet.

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence du citoyen Aubert, des charpentiers de navires.
Assesseurs: Plantard, des menuisiers, et Nias fils, des chemins de fer.
Secrétaire: Cullère des modeleurs mécaniciens.
Le secrétaire lit la correspondance échangée au nom des corporations ouvrières nantaises et la commission d'enquête sur la marine marchande.
Le citoyen Brunellière a la parole. Il développe la question de la demi-prime aux navires construits à l'étranger, et démontre qu'elle ne profitera qu'aux grandes Compagnies de navigation à vapeur, au détriment de toute l'industrie maritime française, qui disparaîtra complètement. Il loue les armateurs de notre ville, qui, en grande majorité du moins, repoussent la demi-prime; et, chose à remarquer, ce sont les petits armateurs qui sont avec les travailleurs.
Il montre qu'il est illogique et malhonnête de prendre de l'argent dans nos poches pour nous faire faire concurrence à l'étranger.
Si l'on favorise la construction étrangère que restera-t-il pour nos chantiers? Nous les verrons se fermer les uns après les autres.
L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité.
"Les représentants des syndicats ouvriers de la ville de Nantes, réunis à la Bourse du travail le jeudi 8 Juillet, protestent avec la plus grande énergie contre le projet de donner des primes ou des subventions, lesquelles seraient payées par les citoyens français aux navires construits à l'étranger.
Une pareille mesure, outre son caractère inique et antinational, aurait pour conséquence forcée de supprimer la construction maritime dans notre région, où elle constitue la principale industrie; il en résulterait le chômage et la misère noire pour les trois quarts des ouvriers de Nantes et des environs qui sont tous intéressés directement ou indirectement à la construction maritime.
Ils protestent en outre, avec indignation contre la décision de la Chambre de Commerce de Nantes, qui accepte la prime complète pour les navires construits à l'étranger, à la condition que ceux-ci paient un droit de douane illusoire, lequel serait remboursé par la prime dès le premier voyage.
Enfin, ils s'étonnent que les Syndicats ouvriers intéressés dans la question n'aient été consultés que sur leur demande et cela à Nantes seulement; ils réclament comme un acte de justice et au nom du principe d'égalité inscrit en tête de nos actes publics, que les syndicats ouvriers soient consultés au même titre que les syndicats patronaux.
Les secrétaires des Syndicats des Tabacs et des chemins de fer viennent de déclarer que, quoique indirectement intéressés dans la question, ils se solidarisent entièrement avec les autres corporations.
Le citoyen Colombe demande que le citoyen Braunn, secrétaire général de la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes de France, délégué de la Bourse du travail de Nantes à la Fédération des Bourses du travail soit chargé, conjointement avec le citoyen Brunellière, de remettre l'ordre du jour ci-dessus à la commission parlementaire d'enquête sur la marine marchande et au Parlement.
Cette proposition est votée à l'unanimité.
La séance est levée à 10 heures. Le secrétaire de séance M. Cullère.

Rapport

adressé à la Sous-Commission d'enquête parlementaire sur la Marine Marchande au nom des Syndicats et groupes ouvriers de Nantes.

Nantes. le 8 Août 1897.

A Monsieur le Président et à
Messieurs les Membres de la Sous-
Commission d'enquête sur la Marine
marchande 80 rue de Varennes. Paris.

Messieurs.

Nous avons l'honneur de vous confirmer la protestation des Syndicats et groupes corporatifs ouvriers de la ville de Nantes, qui a été déposée au ministère du commerce par MM. Brunellière et Braun, leurs délégués, le 3 Juillet dernier, entre les mains de M. Cazavan, secrétaire de la Sous-Commission.

Nous avons vivement regretté qu'ils n'aient pu présenter leurs observations verbalement, car ils auraient exposés devant vous le trouble, les inquiétudes que la question du rétablissement de la demi-prime aux navires de construction étrangères a fait naître spontanément parmi les travailleurs d'une ville et d'une contrée qui s'occupent tout spécialement de la construction et des armements maritimes.

Cette déposition verbale n'ayant pu se faire, nous profitons de la latitude que Monsieur le Président de la Sous-Commission a bien voulu nous laisser par sa lettre en date du 22 Juillet dernier, adressée à l'un de nous pour vous soumettre des observations écrites, qui ne sont, d'ailleurs, que le résumé condensé et succinct des idées émises et des résolutions prises dans les nombreux syndicats et groupes corporatifs ouvriers, signataires de la protestation du 8 Juillet.

Nous confirmons tout d'abord, la déposition faite en notre nom devant la Sous-Commission par M. Hu-
rivé le 26 Juin. Cette déposition qui a été communiquée aux Syndicats ouvriers des Industries maritimes a été complètement approuvée par eux-ci comme ils ont approuvé celle que M. Léon Bureau, président du Syndicat des armateurs et des Industries Maritimes a faite devant vous le vendredi 25 Juin.

Nous ne reviendrons donc pas sur les excellents arguments, qu'ils ont développés pour combattre le rétablissement de la demi-prime aux navires de construction étrangère, supprimé par la loi du 30 Janvier 1893; nous ferons seulement remarquer que leurs observations ont d'autant plus d'autorité qu'elles ont été présentées à la fois au nom des Syndicats patronaux et en celui des Syndicats ouvriers; les différences de condition de sociales, les divergences d'opinion, les intérêts étroitement particuliers ont été laissés de côté par les uns et les autres devant le danger qui menaçait l'industrie maritime, laquelle est la principale raison d'existence de notre ville

Si nous venons présenter aujourd'hui de nouvelles observations et de nouveaux arguments, c'est que nous pensons que la classe ouvrière a le droit et le devoir de donner son avis personnel dans une question aussi grave que celle des transports maritimes. Nous espérons que la Sous-Commission voudra bien les prendre en considération d'autant plus qu'elle saura ainsi ce qui se pense et ce qui se dit dans les masses profondes de la nation.

Nous avons d'ailleurs, la conviction qu'en défendant leurs moyens d'existence, les travailleurs de l'Industrie maritime agissent non seulement dans leur intérêt et dans celui de leur famille, mais aussi dans l'intérêt supérieur du Pays.

Une grande nation comme la nôtre doit avoir ses cadres tout formés de marins, de charpentiers, de métallurgistes, de forgerons, de menuisiers, de cordiers, de voiliers, de poulieurs, de gréeurs, d'ouvriers du port &, il y a une force vive qu'elle n'a pas le droit de gaspiller.

Les rudes travaux de la marine, qui conviennent mieux à la race Bretonne que la fabrication de la bimbeloterie, des articles de mode ou de la parfumerie, forment des hommes habiles dans leur profession, laborieux, resistants à la fatigue dont on a eu souvent besoin dans les temps de crises nationales. et dont on aura besoin encore; ils ont en plus pour fin de créer un matériel naval militaire et de commerce qu'il est nécessaire de produire autant que possible par nos propres moyens.

Les syndicats ouvriers comprennent parfaitement ce qui précède aussi sont ils décidés à ne point marchander leur encours pour la défense de la construction maritime nationale. Le gouvernement aidé par le pouvoir législatif aurait le pouvoir de ruiner celle-ci en détournant, au profit, d'une nation voisine, le travail qui fait vivre des Centaines de milliers d'ouvriers français particulièrement dans notre région, mais nous doutons qu'il veuille l'essayer surtout après les protestations énergiques qui lui arrivent de toutes parts. Devant les puissantes raisons qui sont invoquées contre la demi-prime, il est impossible qu'il prenne la lourde responsabilité de passer outre.

Nous savons, d'ailleurs que l'enquête ordonnée par Monsieur le Ministre du Commerce, sur la demande de la Chambre des députés, a pour but de rechercher le moyen de venir en aide à la marine marchande: or ce serait la tuer, sous prétexte de la guérir, que de commencer par ruiner les chantiers de construction maritime.

Nous allons donc examiner chacune des trois questions posées par Monsieur le Ministre du Commerce en faisant connaître la manière de voir de nos mandants à leur sujet mais nous tenons, auparavant à remercier le Syndicat des armateurs et des Industries maritimes de nous avoir avertis de cette enquête, ce qui nous a permis de demander à être entendus; sans lui, bien évidemment ouvriers si intéressé dans la question n'aurait pas été consulté.

1ère Question. - A quelle cause attribuez vous la décadence de la marine marchande? - Quels sont les moyens que vous proposez pour remédier à cette situation?

Comme MM. Léon Bureau & Muriel, nous ne croyons pas que la marine marchande française ait entamé le mouvement de décadence commencé vers 1872 et qui s'est prolongé jusqu'à 1892, après un léger arrêt de 1882 à 1884. Il s'est construit dans notre ville, à Chantenay et à St Nazaire, des navires à vapeurs et à voiles qui font le plus grand honneur à nos ingénieurs. et à nos ouvriers par la beauté de leurs lignes et le perfectionnement de leur outillage. Depuis un an, la Construction maritime s'est beaucoup ralentie, mais il faut se rendre compte que la campagne acharnée faite par les partisans de la demi-prime aux navires de construction étrangère n'est un mystère pour personne et que la crainte de modifications à la loi du 30 Janvier 1893 empêche la mise sur chantiers de nombreux navires.

La France pourrait évidemment avec ses 197.000 marins inscrits, ses centaines de mille ouvriers des Industries maritimes et ses ingénieurs; avec 5.278.000 tonnes d'exportation et son énorme tonnage d'importation par mer posséder une flotte marchande trois ou quatre fois supérieur à celle dont elle dispose; elle le serait même étant donné la puissante protection dont jouit la marine marchande sous forme de subventions et de Prime à la navigation.

Il a été donné deux principaux motifs à cette sorte d'arrêt de développement dont souffre la marine marchande française.

1er Les marchandises d'exportation à part les vins, sont des produits fabriqués de grande valeur et de petit volume. 2e le régime de l'inscription maritime et les réglements d'amirauté sont une gêne pour les armements.

Nous ne partageons point cet avis; le chiffre de notre exportation par mer en 1895 que nous avons donné ci-dessus serait un élément sérieux de fret s'il était réservé à nos navires, d'autant plus qu'il a tendance à augmenter, mais tel n'est pas le cas, puisque nous voyons que la même année, dans le mouvement maritime de nos 17 principaux ports sur 25.210.730 tonnes importés et exportées, 17.465.499 l'ont été par pavillon étranger et 7.745.231 par pavillon français, encore ce dernier chiffre, comprend-il la grande pêche & le commerce de cabotage avec l'Algérie.

Quant à l'inscription maritime qui est la sauvegarde de nos marins, nous nous demandons quelle gêne elle peut bien apporter aux armements, nous n'y voyons au contraire que des facilités en faveur de ceux-ci, dans tous les cas elle n'empêche point que les gages soient parmi les plus bas de l'Europe, ce qui prouve qu'une grosse proportion de nos 157.000 marins ne peut pas trouver d'embarquement et viennent peser sur le taux des gages: il y a, il est vrai des frais d'hospitalisation et de rapatriement, mais il ne diffèrent pas sensiblement de ceux supportés par les navires étrangers qui font le long cours.

Les réglements d'amirauté obligent nos navires à posséder un armement un peu plus complet que celui de certains navires étrangers qui naviguent dans des conditions déplorables mais comme les nôtres ne sont ni trop bien armés, ni trop bien outillés, on ne peut affirmer que l'amirauté est une entrave au développement des armements maritimes.

A notre avis les deux principales causes qui empêchent notre marine marchande d'atteindre l'importance que notre admirable situation géographique le mouvement croissant de nos importations et de nos exportations comportent certainement sont les suivantes.

La première c'est qu'à part les populations du littoral et principalement les Bretons, les Français ne sont pas portés vers les entreprises et les armements maritimes, la seconde c'est que les grandes Cies de transports par fer & par mer semblent obéir à la même tendance car elles entravent au lieu de seconder le développement de notre marine N'est-il pas évident tout d'abord que les capitaux comme l'épargne, au lieu de se porter sur les armements se dirigent vers les spéculations de Bourse et bien souvent vers des entreprises chimériques montées par des financiers habiles et sans scrupules? D'un autre côté ne prête-t-on pas sans compter notre argent aux gouvernements étrangers qui savent flatter adroitement notre amour-propre national et s'assurer le concours précieux de notre presse, afin de pouvoir avec nos propres ressources construire des lignes de chemin de fer, creuser des canaux, et des ports qui détourneront encore loin de notre pays le grand courant international des transports de marchandises.

Il aurait sans doute été plus sage de commencer par creuser nos propres ports, nos propres fleuves, nos propres rivières et de nous procurer un matériel naval perfectionné comme celui qui sort des grands chantiers de la Clyde, de la Tyne ou d'Hambourg, que d'aider complaisamment les peuples en retard à se procurer ces avantages dont ils se serviront contre nous.

Il faudrait également que les tarifs de nos chemins de fer soient revisés de façon à ce qu'ils permettent non seulement aux marchandises françaises mais aussi à celle des pays voisins de passer par nos ports; pour cela, la première chose à faire serait de compléter notre réseau de canaux intérieurs que nos ingénieurs ont trop systématiquement négligé jusqu'ici. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet qui appartient plutôt à la 3ème question.

Nous ne quitterons pas la première sans déplorer les facilités laissés aux financiers véreux de monter de ces entreprises qui font l'escroquerie où vont

s'engloutir tant d'économies acquises au prix de privations infligées à la famille ouvrière.

Il en résulte une sorte de démoralisation de notre commerce et de notre industrie qui pourrait bien accentuer cette décadence que l'on craint et qui deviendraient alors irremédiable.

Malheureusement pour elle l'Industrie des armements maritimes aura de la peine à échapper à ce mal profond de notre société contemporaine; il circule déjà sous toutes les formes des appels à l'épargne et aux capitaux en faveur d'entreprises maritimes, qui font miroiter des bénéfices trop considérables pour n'être pas chimériques; ce battage n'a évidemment d'autre but que d'attirer l'argent des naïfs et des ignorants.

Le devoir des pouvoirs publics ne serait-il pas d'enrayer une tendance aussi malsaine qui commence à déconsidérer notre pays et l'aiguille vers sa déchéance morale et matérielle.

2ième Question.— Quelles sont les causes que rencontrent en France la construction des navires de Commerce? Quels sont les remèdes que vous proposez?

A notre avis, une des principales causes du petit nombre de chantiers qui existent en France, et par suite du prix élevé de la Construction est le changement continuel de régime auquel on soumet notre marine marchande depuis longtemps.

A partir de 1860 surtout, nous avons eu toutes les orientations, le libre échange, la protection, la surtaxe de pavillon, les primes à la navigation sous différentes formes; il n'en est pas moins résulté la décadence de nos chantiers de Construction apart les arrêts de 1872/1874. 1882/1884 et 1893/1897. La loi de 1893 avait amené une activité sérieuse dans nos chantiers, mais la menace du rétablissement de la demi-prime a tout arrêté. l'Industrie de la marine n'a pas besoin de toutes ces vissicitudes, car elle est soumise par elle même aux transformations les plus profondes et rapides; en effet le modèle d'un navire qui demande quinze mois de construction est presque toujours suranné lors de la mise à l'eau.

Qu'on assure donc à notre marine, un régime stable et suivi, et il y aura toutes sortes de chances pour qu'il se fonde de nouveaux chantiers, qui permettront de construire mieux, plus vite et à meilleur marché. Les Ingénieurs de talent et les ouvriers habiles ne manquent point dans notre contrée, et ils sont très capables de doter notre pays d'un matériel naval qui sera peut-être plus fini que celui qui sort des chantiers anglais ou allemands.

Certes il y a trop peu de chantiers en France et par suite les constructeurs demandent un prix trop élevé, mais ces inconvénients ne serait pas devenu aussi grave sans la demi-prime aux navires de Constructions étrangères accordée par la loi de 1881. En effet nous voyons que de 1883 à 1893 s'il est sorti des chantiers français 334.700 tonnes, il a été acheté à l'étranger 257.000 tonnes.

Cette prime à la construction étrangère a donc porté un coup terrible à la construction française si affaiblis par les crises maritimes qui se succèdent depuis la transformation du matériel naval et un grand nombre de chantiers se sont fermés. Depuis 1893, ceux qui avaient pu résister jusque là ont pris une grande activité, d'autres se sont ouverts, il en était annoncé de nouveaux et c'est au moment où l'on pouvait espérer que la construction maritime prendrait enfin son essor qu'on parle de rétablir la demi-prime aux navires de Construction étrangère? Sous prétexte qu'il n'y a pas assez de chantiers de Construction en France, on prendrait des mesures qui feraient fermés ceux qui existent? Gribouille ne serait pas un personnage légendaire?

Il convient aux partisans de la demi-prime de demander

qu'on mette en péril l'industrie nationale de la Construction pour satisfaire les intérêts de leur Compagnie ou de leur maison d'armement, le parlement et le gouvernement français prendront-ils la terrible responsabilité de les suivre jusqu'au bout ?

Le danger est grand en ce moment : l'industrie maritime souffre dans le monde entier du fait d'une concurrence acharné provenant de la surproduction en matériel ; les frets ne paient plus les dépenses et les frais de navigation & si la marine française supporte plus aisément la situation que d'autres marines c'est qu'elle est protégée par la Prime à la navigation. En Angleterre, où celle-ci n'existe point, la baisse des frets a produit un tel malaise, que les chantiers de construction regorgent de navires construits à l'avance, et les ports de navires désarmés qu'on céderait à bas-prix ; en un mot le marché anglais est surchargé de navires à rendre qui ne trouvent pas d'acheteurs.

Le rétablissement de la demi-prime est attendu avec anxiété par les constructeurs, les armateurs et les courtiers anglais qui voient dans cette disposition le moyen d'écouler en France tout ce stock de navires de pacotille, de modèles surannés et de rossignols qui les embarrassent si fort ; nos armateurs seraient pourvus pour de longues années, nos chantiers redeviendraient déserts.

Nous savons que les navires coûtent beaucoup plus cher à construire en France qu'en Angleterre où les matières premières comme le charbon et l'acier sont à bien meilleur marché, mais il convient de se rendre compte que nos navires sont plus soignés, mieux équipés, mieux armés, mieux outillés, du moins, d'une façon générale. D'un autre côté il est indubitable que la maîtresse raison de la rapidité et du bon marché de la Construction anglaise provient de la grande quantité de navires faits sur les mêmes modèles et sur les mêmes gabarits. en conséquence qu'on nous donne un régime stable et raisonnable permettant de doubler la construction en France et nous construirons plus vite et à meilleur marché ; nos ouvriers, d'ailleurs, se feront la main pour le travail rapide, leur nombre augmentera, nos chantiers se muniront d'un outillage perfectionné ; il se créera, en un mot, un entraînement qui n'existe pas encore et qui allait se former quand la peur du rétablissement de la demi-prime est venu tout remettre en question.

Nous ne voyons pas d'autre remède au mal signalé par Monsieur le Ministre du Commerce dans sa 2ème question.

A ce sujet, nous protestons avec énergie contre la résolution suivante votée par la Chambre du Commerce de notre ville, à deux voix de majorité seulement « Attribution de la Prime « entière à la navigation aux armateurs de navires de tout « origine en leur faisant acquitter au moment de la « francisation de navires étrangers des droits de douane représentant « une très large protection supplémentaire pour la construction « française.

Les corporations ouvrières n'ont pas été seules à protester contre cette étrange proposition qui a été qualifiée de Monument devant notre Conseil Municipal et qui semble avoir été dictée par des motifs d'intérêts particuliers tous les Nantais que la question intéresse tous ceux qui ont souci de la prospérité de la Ville de Nantes, de la région et du pays tout entier ont fait comme elles, car ils se sont rendus compte que la prime entière aurait été remboursé les droits de douane dont on pourrait frapper les navires construits à l'étranger et qui verrait se fermer d'un seul coup tout les chantiers de notre région.

N'est-ce pas la démonstration la plus claire que la tactique de la Chambre de Commerce d'éliminer de son sein tous les armateurs, tous les commerçants, tous les industriels, dont les affaires permettent d'avoir de la

Compétence, en fait de marine a été déplorable à tous les points de vue? ne sen suit-il pas qu'il est indispensable de prendre l'avis des Corporations ouvrières de l'Industrie maritime dans une question qui les intéresse à un si haut degré? Dans tous les cas, il est possible que les industriels de la Chambre de Commerce s'imaginent qu'ils arriveraient à faire transporter leurs matières premières à meilleur marché s'ils parvenaient à imposer leur manière de voir, il est possible qu'ils aient raison si cela n'est pas certain, mais le Parlement Français ne doit avoir en vue que l'intérêt supérieur du pays qui est de développer au lieu d'anéantir les excellents chantiers de construction de la rivière de Nantes.

3ème Question.— Quels moyens proposez vous pour diriger les frets sur les ports Français?

Nous avons déjà indiqué en passant quel était notre avis sur cette question; le problème à résoudre est de faire importer les marchandises et les matières premières nécessaires à notre consommation et à notre industrie & de faire exporter nos produits fabriqués sur les ports français ce qui est loin d'avoir toujours lieu par suite des tarifs de nos chemins de fer et du taux de fret exigés par nos Compagnies de navigation à vapeur.

Nous ne pouvons dans un rapport aussi succinct donner tous les renseignements que nous possédons, ni entrer dans tous les détails, cependant nous pouvons affirmer que certaines Compagnies de navigation subventionnées comme les Messageries maritimes et la Cie Gle Transatlantique imposent tellement des conditions onéreuses aux importateurs et aux exportateurs français que ceux ci se voient dans l'obligation ou d'employer les lignes étrangères qui font escale au Hâvre, à Cherbourg, à la Pallice, à Bordeaux, & &. ou même d'expédier les marchandises d'exportation et de faire venir celles d'importation par les voies anglaises. belges. hollandaises ou allemandes.

Dans bien des cas, ils ont tout avantage à supporter les surtaxes d'entrepôts à l'importation. Quant il ne le font pas ce sont les commissionnaires des grands marchés de Londres, de Rotterdam, d'Anvers & d'Hambourg qui le font pour eux.

Ne reçoit-on pas en France des entrepôts d'Angleterre les produits de la Nouvelle Zélande, de l'Australie, de la Chine, du Japon, de l'Inde &&. Quoique ces pays soient liés aux nôtres par des lignes françaises? Mais lorsque le fret de la Nouvelle Zélande ou d'Australie à Londres par vapeur anglais vaut trente schillings la tonne, les messageries maritimes demandent quatre vingt schillings des mêmes contrées pour Bordeaux, St Nazaire, Nantes ou le Hâvre, on comprend que les désiderata de Monsieur le Ministre du Commerce soient difficile à réaliser dans de telles conditions.

Sans doute on pourrait établir des lignes françaises rivales qui demanderaient un taux de fret plus raisonnable, mais qui oserait engager la lutte contre les puissantes Compagnies subventionnées qui s'empresseraient de faire une guerre sans merci à leurs concurrents pour conserver leur monopole?

Une pareille aventure mènerait rapidement les audacieux à la ruine.

Les mêmes abus existent pour l'exportation: les produits français qui ne peuvent profiter ni des lignes françaises ni des vapeurs étrangers faisant escale en France doivent parfois suivre les voies les plus détournées, les plus invraisemblables pour arriver à leur destination; c'est ainsi que les marchandises destinées pour l'Amérique, l'Extrême-Orient ou l'Australie doivent passer par Londres ou par Anvers.

La France exporte en général des produits fabriqués chers et de petit volume; son fret d'exportation est donc très divisé et se compose de cueillette qui ne peut s'expédier que par les lignes de steamer. Les exportateurs

français par suite de leurs prétentions exorbitantes sont bien forcés de s'adresser aux lignes étrangères. Il est remarquable que les Cies de navigation sont d'autant plus intraitables qu'elles sont plus largement subventionnées par l'Etat. Bien souvent nous perdons notre exportation elle-même par la faute des Cies de navigation, nous pourrions en donner de nombreux exemples mais nous nous contenterons de celui-ci Autrefois la Provence exportait ses huiles en Australie en assez grande quantité, mais les Messageries Maritimes refusent un beau jour de les prendre autrement qu'en bouteilles et en caisses. Les exportateurs ne pouvant plus les expédier de Marseille durent les envoyer à Londres où elles étaient transbordées sur les navires en charge pour l'Australie. Devant une pareille manière de procéder, les Anglais en gens avisés, se sont mis à fabriquer des huiles imitant les nôtres qui les ont supplantées.

Des faits de ce genre démontrent tous les inconvénients des monopoles: ceux-ci sont la ruine des nations, car les Compagnies où les particuliers qui en profitent finissent par perdre la notion des devoirs de réciprocité qui leur incombent, les faveurs dont ils jouissent leur sont dues: ils ne sont tenus à rien, loin de faciliter la vie nationale, ils s'encombrent. C'est ainsi que les fr. 25.000.000. de subventions que l'Etat donne aux grandes Cies de navigation ferment le plus souvent à gêner notre Commerce d'exportation et d'Importation.

Ce que nous disons des Cies de navigation, s'applique aussi bien à nos grandes Cies de chemins de fer qui laissent le travail international échapper à la France et prendre la voie d'Anvers et d'Hambourg d'où il se dirige sur Trieste, Brindisi ou Salonique. L'ancienne route du Hâvre, Marseille qui est la plus courte par terre, devrait être la moins chère et la plus rapide et il est indubitable que s'il n'y avait pas avantage à préférer la voie belge ou Allemande le transit ne nous aurait pas échappé en grande partie.

On a préconisé le rétablissement de la surtaxe de pavillon on avait essayé cette mesure en 1872 et après dix huit mois de difficultés avec diverses nations étrangères et d'efforts infructueux pour la maintenir on y a renoncé par suite de représailles exercées contre notre marine, nous nous demandons si elle aurait plus de succès en 1897. Se plus remédierait-on par ce moyen au fait que non seulement des marchandises étrangères qui transitaient autrefois par nos ports ne le font plus aujourd'hui: mais que même des marchandises françaises sont souvent obligés de transiter par des ports étrangers malgré la surtaxe d'entrepôt qui devrait sauvegarder l'importation directe des pays extra européens dans les ports français? La surtaxe de pavillon n'augmenterait-elle pas les prétentions et l'incurie néfaste de nos grandes Cies de navigation.

Nous serions heureux que la Sous. Commission qui doit certainement avoir les moyens de la renseigner à des sources certaines voulut bien approfondir la question que nous avons soulevée au sujet des agissements des Cies de transports par fer et par mer; elles y trouveront peut-être une des principales causes qui empêche notre pays de profiter de son admirable situation géographique au point de vue maritime, avec son immense littoral qui s'étend d'un côté de la mer du Nord au fond du golfe de Gascogne et de l'autre sur la Méditerranée, avec un pareil développement de côtes et les sacrifices qu'elle fait sous forme de subventions et de primes à la navigation, la France devrait normalement tenir le troisième rang au lieu du sixième comme marine marchande.

Enfin nous pensons qu'il serait excellent de compléter le réseau de nos canaux intérieurs car cela permettrait d'établir une concurrence aux Cies de chemins de fer dont elles ont besoin pour sortir de leur immobilisme, puis de transporter à bas prix les marchandises encombrantes

et de faible valeur. Il conviendrait également de reviser les tarifs de chemin de fer de façon à rendre avantageux le transit des marchandises par les ports français.

Conclusion: Il nous reste à éveiller l'attention de la Sous-Commission sur les nombreuses populations maritime et ouvrière de l'Ouest de la France, laquelle vit de la construction, de la pêche et de l'armement maritime.

On vient de frapper lourdement les pêcheurs de la Loire maritime, presque tous anciens marins: par la détestable loi du 2 Juin 1896, dernièrement adoptée par le Sénat: si l'on tue la construction, en attendant qu'on ruine l'armement que deviendront les ouvriers des chantiers et des ateliers qui y sont connexes? Que deviendront les marins? Ils ne demandent point qu'on les nourrisse à rien faire; ils sont habiles dans leur profession, laborieux et robustes et ils veulent du travail. Ils souffrent déjà du chômage, surtout depuis un an, à part quelques privilégiés, la plupart subissent de longs arrêts de travail qui se font durement sentir sur le maigre budjet de la famille, va-t-on rendre la situation si grave qu'elle deviendra irremédiable.

Ne serait-ce pas au contraire, avoir vainement souci des intérêts du pays que d'établir pour la marine marchande une législation saine et d'adopter une ligne de conduite méthodique & suivie qui non seulement assurerait du travail aux ouvriers et aux marins qui existent, mais encore permettrait d'en augmenter le nombre.

Nous avons en Bretagne une réserve presque inépuisable de travailleurs qui se répartiraient en marins, mariniers, forgerons, mécaniciens, charpentiers, ajusteurs, menuisiers, voiliers, cordiers, poulieurs, peintres, graeurs, ouvriers du port & & et si ceux qui existent ne suffisaient plus, nous ne nous effrayons pas ici des travaux pénibles, qui se rattachent à la mer, et nous y sommes plus aptes qu'aux métiers qui conviennent aux femmes. Nos législateurs et notre gouvernement peuvent ne pas laisser improductive une pareille force humaine, en tout cas ils ne doivent pas la réduire à la misère en favorisant l'industrie étrangère.

S'ils veulent être éclairés et connaître exactement la vérité qu'ils ne se bornent pas à demander l'avis des directeurs ou des ingénieurs des grandes Compagnies de navigation qui peuvent avoir intérêt à la dissimuler ou bien encore de personnes qui sont trop loin de la vie maritime pour la comprendre; qu'ils consultent également les Syndicats ouvriers des Industries maritimes et ceux des marins. Après l'enquête de la Sous-Commission et comme suite, il sera sans doute déposé un projet de loi qui sera soumis à l'examen et aux délibérations du Parlement, nous demandons qu'à ce moment un appel général soit fait non-seulement aux Syndicats patronaux et aux Chambres de Commerce mais aussi aux Syndicats et groupes corporatifs ouvriers & aux Bourses du Travail.

Si la marine française n'est pas suffisante pour le besoin de notre commerce d'importation et d'exportation lorsqu'elle devrait, au contraire, soutenir et entraîner celui-ci comme en Angleterre et en Allemagne, ce n'est pas la faute de nos marins ni de nos ouvriers, puisqu'ils ont donné tout le travail qui leur a été demandé. Ils sont prêts à faire davantage si cela est nécessaire.

Nous avons indiqué ce que nous croyons être les sources du mal dont souffre la marine marchande auxquelles nous ajouterons la mauvaise direction donnée par bien des gens qui se sont mis à la tête des affaires maritimes sans les connaître; nous avons donné notre avis au sujet des remèdes qui pourraient être apportés à la situation et enrayé la décadence que l'on craint.

Parmi ceux qui ont été préconisés par d'autres devant la Sous-Commission d'enquête est le développement de nos colonies, nous ne nions pas que leur prospérité favoriserait beaucoup

notre marine marchande et nous le désirons vivement.
Cependant il ne faudrait pas se faire d'illusions que les travailleurs français puissent s'expatrier en grande masses pour aller peupler le Tonkin, le Dahomey, le Soudan ou Madagascar, le climat de ces contrées tropicales est tout d'abord meurtrier pour les individus de race blanche et d'un autre côté il ne peut jamais avoir qu'une minorité à s'expatrier, à moins de circonstances toutes spéciales. Ce n'est point lorsque la population française a plutôt tendance à décroître qu'il est sage de la pousser à l'émigration et de plus, nous avons besoin de travailleurs pour nos industries maritimes sous peine de décadence prochaine et irrémédiable. Nous défendrons donc avec énergie et ténacité l'industrie nationale de la construction maritime menacée par le projet de rétablir la demi-prime aux navires de construction étrangère et en cela nous serons guidés par l'intérêt du pays et aussi par le désir bien naturel de sauvegarder le pain de nos enfants. Nous avions été durement frappés par la loi de 1881, heureusement corrigée par celle de 1893. Si l'on veut une seconde fois tuer l'industrie de la construction cela ne se fera pas sans un débat public où notre cause sera défendue, mieux que celle des malheureux marins et pêcheurs ne l'a été le 27 Juin 1896, car aujourd'hui nous sommes sur nos gardes.
Aussi dans le cas où le Parlement français viendrait à sacrifier l'industrie nationale de la construction maritime et par suite les moyens d'existence de milliers de travailleurs à l'intérêt particulier d'une petite quantité de Compagnies de navigation et d'armateurs, il le fera en parfaite connaissance de cause.
Nous ne pouvons croire qu'il assume une telle responsabilité lorsque l'ancien régime s'en allait à la débandade, il a livré à l'Angleterre les colonies et la marine française. Les dirigeants du régime actuel ne voudront pas les imiter et négliger les enseignements de l'histoire.
En résumé sous le régime de la demi-prime aux navires de construction étrangère les chantiers de Nantes et de la région se sont couverts d'herbes parasites, de ronces et de champignons, des navires montés en bois tord y ont pourris ; depuis il en sorti des mêmes chantiers des merveilles de l'art nautique.
Les quatre cinquièmes des chantiers existant en 1872 s'étaient fermés, il s'en est ouvert de nouveaux depuis 1893. Il est impossible que la Sous-Commission de la marine marchande remette au Parlement de vider une seconde fois nos chantiers pour soulager les constructeurs de la Clyde, de la Tyne, de la Tees ou de la rivière d'Hambourg qui sont très désireux de se faire primer par le gouvernement français.
Nous avons l'honneur Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Sous-Commission d'enquête de vous présenter nos respectueuses salutations.
Pour les Syndicats et groupes ouvriers signataires de la protestation du 8 Juillet 1897 et par leur ordre.

Le délégué
Ch. Brumellière

Le Secrétaire général de la Bourse du Travail
M. Eutère.

Statistique des Placements opérés par la Bourse du Travail. — 1er Semestre 1897.

Corporations	Offres	Demandes	Placés	Corporations	Offres	Demandes	Placés
Apprentis	15	7	7	Report	276	298	268
Ajusteurs	30	60	30	Bourreliers	6	4	4
Boîtiers	1	1	1	Camionneurs	23	37	23
Boulangers	230	230	230	Carriers	2	2	2
A Reporter	276	298	268	A Reporter	307	341	297

Corporations	Offres	Demandes	Placés
Report	307	341	297
Cartonniers	1	1	1
Chaîniers	1	1	1
Chaisiers	2	2	2
Chauff.-Mécaniciens	30	26	26
Cheminots	27	27	27
Chapeliers	1	1	1
Charpentiers	36	40	36
Chaudronniers	12	20	12
Colleurs d'affiches	1	1	1
d° Papiers	2	2	2
Comptables	4	20	4
Cochers	6	30	6
Coiffeurs	66	65	65
Concierges	1	1	1
Confiseurs-Chocolatiers	1	1	1
Cordiers	1	1	1
Corroyeurs	5	5	5
Cordonniers	7	12	7
Cuisiniers	2	8	2
Courantins	6	8	6
Couvreurs	25	22	22
Dessinateurs	2	2	2
Domestiques	1	1	1
Ebénistes	47	43	43
Electriciens	1	1	1
Employés de Commerce	5	10	5
Fendeurs d'ardoises	1	1	1
Ferblantiers	15	13	13
Forgerons	35	37	35
A Reporter	651	743	627

Corporations	Offres	Demandes	Placés
Report	651	743	627
Frappeurs	11	15	11
Galochiers	2	6	2
Garde de Propriétés	1	1	1
Garçons de Magasins	28	66	28
d° Epiciers	1	1	1
Limeurs en Voitures	3	3	3
Maçons	56	87	54
Manœuvres ou hommes de peine	46	75	46
Mariniers	1	1	1
Maréchaux	18	13	11
Menuisiers	127	163	125
Modeleurs	1	1	1
Mouleurs	5	5	5
Mousses	18	27	18
Peintres	77	92	65
Plâtriers	20	16	16
Plombiers-Zinqueurs	27	34	27
Potiers-Chaufourniers	1	1	1
Relieurs	4	4	4
Serruriers	15	28	15
Scieurs Mécaniques et Mouleurs en caisses	4	4	4
Sculpteurs	2	4	2
Tailleurs d'habits	44	53	44
Capissiers	3	5	3
Teinturiers	3	3	3
Tisserands	1	1	1
Tonneliers	1	3	1
Tourneurs-s-Bois	2	2	2
A Reporter	1173	1457	1112

Corporations	Offres	Demandes	Placés
Report	1173	1457	1112
Tourneurs-Robinetiers	1	1	1
d° s-Metaux	16	21	16
Typographes	2	2	2
A Reporter	1192	1481	1131

Corporations	Offres	Demandes	Placés
Report	1192	1481	1131
Valets de Chambres	1	1	1
Vanniers	..	1	..
Totaux	1193	1483	1132

Journées en plus du placement définitif.

13oulangers	1377	Journées
Coiffeurs (extra)	80	d°
Divers	1256	d°
Totaux	2713	d°

Dames.

Corporations	Offres	Demandes	Placés
Apprenties Tailleuses	6	6	6
13onnes à tout faire	33	47	33
d° d'enfants	2	2	..
Couturières	5	9	5
Cuisinières	5	5	5
Domestiques	15	30	14
Employées de Commerce	3	5	2
Factrices	6	5	3
Femmes de Chambres	17	26	15
Gardes Malades	1	1	1
Lingères	18	21	18
Mécaniciennes	3	3	3
A Reporter	114	160	105

Corporations	Offres	Demandes	Placés
Report	114	160	101
Ménagères	35	39	33
Ouvrières de fabriques	14	21	14
Cuisinières p. hommes	51	67	51
d°. p. dames	16	19	15
Totaux	230	306	218

Journées en plus du placement définitif.

Divers ..... 68 Journées

Commission de Contrôle
Réunion du 10 Août — 1897.

Sont présents: Lagarde, Portais, Landais, Leglise, Colombe.

Absent: Charpentier.

L'ordre du jour appelle l'examen de la comptabilité acceptée par la commission des finances.

La commission de contrôle accepte les comptes de gestion du citoyen Rembaud, sous réserve d'un nouvel examen qui sera fait par sa Sous-commission.

Ce dernier déclare avoir remis au citoyen Radigois la somme de 64f. 25.

Savoir, le 1er Juillet 26f. 65
le 6 Août 16. 90

Plus somme mise à la
disposition du secrétaire ... 20. 70 — 64f. 25

Le citoyen Radigois déclare que ces comptes sont justes et qu'il les accepte.

Au sujet des dettes à payer, la commission approuve la décision prise par la Sous-commission des finances.

Néanmoins, elle demande au Comité général de bien vouloir soumettre à la Fédération le cas de la Bourse du Travail de Nantes, où le nombre de syndicats a beaucoup diminué depuis trois ans, par suite de la dislocation de beaucoup d'entre eux.

Elle désirerait que la Fédération diminue la somme des cotisations à payer en se basant sur le nombre des syndicats ayant acquitté leurs cotisations.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

Le Secrétaire: D. Colombe.

Commission du Bulletin
Réunion du Lundi 9 Août — 1897

La séance est ouverte à huit heures et demie

Sont présents: Lepage, Eudère.

Lecture d'un article: Confédération Général du Travail. (L'insertion en est adoptée).

La Commission décide également l'insertion des circulaires, appels et ordres du jour concernant les différents Congrès qui vont se tenir à Toulouse.

Elle décide, en outre, que le rapport des corporations ouvrières nantaises sur la marine marchande sera publié par fraction au Bulletin.

La séance est levée à neuf heures et quart.

Le secrétaire de rédaction: M. Eudère.

Réunion extraordinaire
des Secrétaires de Syndicats
Procès verbal de la séance du

La séance est ouverte à 20 h. 1/2 sous la Présidence du Camarade Evrard, des Jardiniers

Etaient présents: les secrétaires des Machines-Outils, Frappeurs, Serruriers, Mds des Places et Marchés, Terrassiers, Tailleurs P. B., Ebénistes, Charpentiers, Inscrits Nantes, Scieurs mécaniques, Coupilleurs, Typographes, Dessinateurs, Galochiers, Lithographes, Ajusteurs Confédérés, Relieurs-Papetiers, Jardiniers, Mouleurs, P. T. T., Outilleurs.

Le Cde Savariau donne l'explication du fait par lequel il a convoqué tous les secrétaires de syndicats. C'est sur mandat du Comité général, pour l'organisation du "Sou du Soldat", de la Jeunesse Syndicaliste et tâcher, si cela est possible, de faire avec la jeunesse participant aux cours, les Enfants prolétariens et les deux organisations précitées, de la bonne propagande pour l'éducation syndicaliste de la Jeunesse.

Etrand donne l'explication au sujet des Cours de charpente où il a été professeur pendant longtemps et a fait de bonne propagande, mais la question étant à côté, une discussion s'engage au sujet du chiffre qu'il accuse, qui n'est pas d'accord avec le nombre qu'il paie à la Bourse.

Fort, au sujet du "Sou du Soldat, dit que le Bâtiment verse 5 f. par trimestre à chaque soldat, et qu'il va les toucher à la Bourse de l'endroit où il se trouve à faire son service.

Cassin des Pl. et Més, constate que les cours qui sont faits à la Bourse, forment de bons ouvriers dont les patrons font souvent des contremaîtres, mais que malheureusement ces jeunes gens oublient la B. du T.

Il ajoute qu'il faudrait syndiquer ces jeunes gens et les retenir à fréquenter la Bourse, au moyen de sports.

Savariau est d'accord avec Cassin, et dit que les syndicats devraient syndiquer ces jeunes camarades; il cite le cas des lithographes qui syndique tous ces jeunes et le resultat est très bon, puisqu'il n'y a que un sur dix de ces jeunes gens qui quittent l'organisation.

Le Secrétaire de la Jeunesse syndicaliste dit que pour faire partie de la Jeunesse les jeunes ouvriers doivent être syndiqués, mais que l'on ne l'exige pas pour les apprentis.

Le Secrétaire des Enfants Prolétariens déclare qu'il faut que les parents soient syndiqués pour avoir le droit d'envoyer leurs enfants au groupe.

Fort dit que tous les jeunes gens qui suivent les cours doivent se syndiquer à partir de seize ans, ou dans le cas contraire on ne doit rien leur montrer, et que l'on devrait également les forcer à accepter de faire partie des groupes de Jeunesse syndicaliste.

Huchet dit qu'il est essentiel de réunir les organisations, mais ce qui fera défaut, ce sont les ressources financières.

Savariau pense que la Commission des cours avec son budjet pourra venir en aide à la Jeunesse Syndte afin qu'ils se dans les sports.

Etrand dit qu'il en est partisan, mais qu'il faut avoir l'assentiment des cours.

Cassin Pl. et M. dit que l'on pourrait prélever une certaine somme sur les cotisations des jeunes gens suivant les cours, et qui, de cette façon, seraient adhérents au "Sou du Soldat". dès leur entrée aux syndicats.

Savariau recevant les journaux des Bourses du Travail, a constaté le fait regrettable que les Jeunesses syndicalistes livrées à elles-mêmes périclitent, Les Bourses dans divers endroits, prennent les Jeunesses syndicalistes sous leur tutelle.

Fort demande pourquoi les "Enfants prolétariens" et la Jeunesse syndte ne fusionneraient-ils pas ensemble, et dit qu'il ne faudrait pas que ce soit les syndicats qui soient obligés de payer les cotisations, vu les charges qu'ils ont. — Savariau dit que son syndicat ne verrait pas d'opposition à supporter les charges.
Le Secrétaire de la Jeunesse syndte dit qu'il va faire son possible pour créer une Fédération de l'ouest.
Savariau n'est pas de son avis et en donne l'explication.
Le secrétaire de la J. S. prend comme exemple la Féd. de la Seine qui fonctionne bien.
Cassin P. et Mes est d'avis que ce soit la Bourse qui s'en occupe et il cite l'exemple des patronages qui ont des sports et par ce moyen attirent et retiennent la jeunesse. Or, la Bourse n'a qu'à créer des organisations de sport, d'accord avec la J. S., mais cependant il pourrait y avoir de l'entente avec les organisations de la région de l'ouest.
Le Secrétaire de la J. S. est d'avis d'accepter le concours de la Bourse, mais quoique cela, il veut maintenir l'autonomie de son groupe pour faire sa propagande.
Cassin (Serruriers) dit que pour le "Sou du Soldat" la Bourse est mal placée pour l'organiser.
Savariau est d'accord avec Cassin, ~~mais~~ il dit qu'il n'y a rien à la Bourse pour intéresser le soldat, étant donné qu'il n'y a pas de sports.
Cassin (Serruriers) demande que l'on fasse une circulaire demandant aux syndicats d'aider la Jeunesse syndte.
Cassin (P. et Mes): Il faut intéresser les petits syndicats qui n'ont pas le sou.
Huchet répond que les petits syndicats n'ont qu'à se fédérer, ce à quoi la C. G. T. s'occupe en ce moment.

Savariau, au sujet de la J. S. se propose d'en parler à la Commission des cours, qui est actuellement en train de réformer son administration.
Cassin (P. et Mes) Il n'y a qu'à organiser des sports et des conférences dans les cours, et à obliger les enfants à y adhérer.
Savariau répond qu'il préférerait voir tous les syndicats s'occuper de cette question, et que pour la Bourse, cela éviterait à son avis, des coteries.
Cassin dit qu'au point de vue des cours professionnels, il ne devrait y avoir que des syndiqués, ou fils de syndiqués; mais pour ~~défendre~~ la subvention il faut accepter tous les jeunes gens; et il a peur que la subvention soit supprimée si on exclut les non syndiqués ~~et que la J. S.~~
Le secrétaire de la J. S. se propose de faire de la propagande dans les cours.
Fort donne l'explication au sujet des cours, et pense que la propagande de la Jeunesse syndicaliste dans ce sens, fasse peur aux jeunes élèves.
Escalier dit qu'il est professeur de boxe, et qu'il prête son concours à la J. S.; il donne quelques renseignements et dit avoir eu le 1er soir 5 élèves à son cours, et avec un peu de propagande, la 2ème fois, il en comptait 22.
Cassin (P. et Mes) si seulement il y avait 4 élèves assidus sur 10. — Une discussion s'élève entre Etraud et Fort.
Etraud dit: Nous sommes venus pour discuter le sou du soldat et l'on n'a pas encore commencé.
Savariau dit que c'est dans les cours qu'il faudra que les secrétaires en parlent.
Cassin (serrurier) demande que l'on ait l'approbation des syndicats et ensuite l'on verra ce que l'on pourra faire. — Il ne faut pas laisser l'autonomie dans les 3 groupements, car probablement on ne pourrait avoir des fonds. — Savariau: il faut petit à petit, faire l'éducation des

jeunes

Huchet est de l'avis de Savariau, qu'on ne doit pas faire de distinction entre les jeunes syndiqués révolutionnaires et non révolutionnaires.

Cassin (P. et M.és): Il faut que les syndicats n'aient affaire qu'à un seul groupement au lieu de trois, afin de se créer des fonds pour entretenir le dit groupement; il faut également que la Bourse ne s'occupe que d'un seul groupement au lieu de trois.

Huchet dit qu'il n'y aurait qu'à augmenter la cotisation de la Bourse et par ce moyen, on pourrait faire mieux avec moins de discussion. Il cite une Bourse qui a augmenté ses cotisations et où il n'y a pas eu de difficultés pour que les syndicats adhèrent.

Conclusion: Le comité général envisagera la question, si l'on doit faire une circulaire que l'on enverra à toutes les organisations. Cassin (serrurier) au sujet de l'augmentation de la cotisation à la Bourse, donne l'explication, ainsi que pour le sou du soldat, et dit qu'il votera contre, et prendra la responsabilité de son vote près de son organisation, d'autant plus que celle-ci ne veut plus être sous la tutelle de la subvention. _ Cassin (P. et M.és) donne des explications et dit que la plupart des syndiqués ne sont pas syndicalistes et c'est pour cela qu'il est partisan de la Jeunesse synd.te qui fera de la propagande syndicale.

Savariau demande de proposer au Comité Général ce que l'on doit faire.

1ère proposition: La commission exécutive propose l'augmentation avec explication et la présente au Comité Général.

2ème proposition: Qui est de voter contre l'augmentation

Ces deux propositions mises aux voix, donnent les résultats suivants: Votants 21 syndicats.

1re proposition obtient 9 voix, la 2ème 5 voix, abstentions 7.

Conclusion: la réunion n'a rien décidé.

Le secrétaire de la Jeunesse syndicaliste demande que son organisation soit représentée au C. G.. Ce qui est repoussé, vu que cela pourrait faire double emploi, mais elle peut y assister sans avoir droit au vote.

La séance est levée à 22 h ½

Le secrétaire de séance

Signé: Savreau

Réunion Extraordinaire
du Comité Général du X bre 1912
Procès verbal de séance

Président Cde Daniel. Assesseurs: Micheneau, Cassin

Le Secrétaire explique pourquoi il a réuni le Comité, et les conseils syndicaux des organisations. C'est sur une décision prise au Congrès extraordinaire de la C. G. T. concernant la guerre, et le meeting qui devra avoir lieu le 15 X bre à Nantes.

Le Comité passe à la discussion du meeting du 15 X bre.

Bonnin demande si tous les camarades réunis dans la salle sont syndiqués. _ Micheneau lui demande s'il connait quelqu'un qui n'est pas syndiqué. Bonnin n'étant pas affirmatif, Rochet met les choses au point, disant que si Bonnin n'a pas l'habitude de voir certains camarades, c'est que l'Union locale a convoqué le bureau et le conseil syndical de chaque organisation, et tant qu'aux femmes présentes dans la salle, elles sont syndiquées et font partie du conseil syndical de l'Imprimerie.

Savariau dit que St Nazaire demande que le délégué de la C. G. T. aille le samedi soir dans cette ville et soit de retour à Nantes le dimanche matin.

Personne ne fait d'objection.

Micheneau dit qu'il faudrait intensifier la propagande dans les environs, et il demande que des camarades capables de faire cette propagande soient envoyés aux frais des organisations ; il cite les villes où il y aurait utilité d'organiser cette propagande, qui sont Ancenis, Painbeuf, Châteaubriant.

Savariau est de cet avis, mais il voit des difficultés. Il n'est pas facile de trouver des salles, mais trouve la possibilité de le faire dans les environs tels Basse-Indre, Couëron, Indret, le Pellerin.

Rochet trouve que le temps manque pour organiser ces meetings régionaux pour qu'ils puissent avoir une bonne portée. — Péneau dit qu'à Basse-Indre, cela a été fait avant la décision de l'Union.

Cassin voudrait que les organisations prennent l'engagement d'assister à ces meetings, car dans tous ceux qui ont eu lieu, on n'a vu que la Métallurgie et les dockers et quelques militants. Il demande que les organisations convoquent leurs membres, tout en étant partisan de faire appel non seulement aux syndiqués, mais à tous les hommes de cœur.

Rochet est de l'avis de Cassin, et n'est pas partisan d'envoyer des délégués régionaux.

Jaunier dit qu'il est utile qu'une commission de contrôle prise parmi l'Union locale, qui aurait pour but de forcer les secrétaires à venir prendre l'engagement de faire de la propagande dans leurs organisations. — Launay trouve la Commission de contrôle mal placée pour cela, c'est au secrétaire d'organisation à faire preuve de bonne volonté.

Rochet demande qu'un tract soit fait du même modèle que celui de la Métallurgie, il n'y aurait que le nom de l'organisation à changer.

Savariau dit que cela a été fait par quelques organisations et les secrétaires qui en désirent n'auront qu'à aller à l'Imprimerie ouvrière.

Cassin dit que la circulaire a du bon, mais demande qu'il soit fait des affiches et des tracts afin de pouvoir toucher le plus de monde possible. — Péneau demande à préciser sur les invitations telles que celles des Groupes socialistes, Ligue des droits de l'homme, etc.

Micheneau trouve que le Comité sera à l'encontre de la C. G. T., vu la décision qu'elle a prise au congrès concernant le Parti Socialiste. — Neuenberg dit que ce n'est pas ça la décision, car elle laisse toute la latitude aux Bourses de faire comme bon leur semble.

Cassin dit qu'il n'est pas dans sa pensée de faire appel officiellement aux socialistes et dans son libellé de l'affiche, c'est de faire appel à tous les groupes, et demande que la proposition soit mise aux voix. David demande à sélectionner l'affiche. — Péneau est de l'avis de Cassin et non d'inviter la Ligue des droits de l'homme, par le fait que M. Veil, qui en est à la tête, est contre la Grève générale.

La proposition Cassin mise aux voix est votée à l'unanimité, moins 2 voix.

Le Comité nomme la commission de propagande qui sera composée de 9 membres. Sont nommés, les camarades Rochet, Cassin, Micheneau, Jaunier, Thomas, Bouillé, Daniel, Péneau, Morillon. La Commission est adoptée à l'unanimité.

Daniel est d'avis qu'il faut faire des réunions de quartier. — Rochet n'est pas de cet avis ; il voudrait que l'on fasse 2 distributions de tracts avec intervalle de 3 ou 4 jours entre les deux distributions.

Péneau est également contre, car il pense que cela retirerait de l'ampleur au meeting du 15. — Après discussions, à la majorité les réunions de quartier

sont décidées. Les quartiers désignés sont : Pirmil, Doulon, Chantenay, Barbin.

Cassin demande que les réunions aient lieu à six heures et demie. Adopté. — Houdmont est de cet avis, mais demande que toutes ces réunions aient lieu le même jour. — Il lui est répondu que c'est entendu.

Prunet fait remarquer que l'on ne place jamais d'affiches dans la rue du Calvaire, et demande qu'il en soit placé. — Thomas dit qu'il est impossible d'en placer, vu que c'est l'affichage réservé.

Le Comité décide que les meetings auront lieu le mercredi 11 Xbre.—

Pour le meeting du 15, plusieurs camarades proposent des salles différentes. — Cassin s'élève contre ces propositions, et dit que pour un meeting semblable il ne doit pas y avoir de salle assez grande, et il propose d'aller au Champ de Mars. — Savariau pense que l'école Livet sera assez grande, et qu'il sera plus facile d'entendre l'orateur.

Péneau demande que le comité donne mandat à la Commission de s'aboucher avec qui de droit pour chercher un endroit ou une salle propice. — Plusieurs camarades sont de l'avis de Cassin, que cela doit être au Champ de Mars.

Bétty propose la place de la Duchesse-Anne, l'orateur aura la possibilité de parler, étant sur les marches du cours. Mis au voix, voté à l'unanimité.

La question du 16 Xbre concernant la grève générale de 24 heures est discutée.

Le délégué des chemins de fer dit que son organisation est dans l'impossibilité de faire la grève de 24 hres. — Jamin proteste contre les déclarations de ce camarade. — Savariau répond que les chemins de fer ne peuvent faire autrement, et qu'il ne faut pas prendre à parti ce camarade.

Plusieurs organisations déclarent qu'elles ne peuvent faire la grève de 24 hres, le 16 Xbre. — Cassin dit qu'il faut savoir si les secrétaires prennent les responsabilités.

Rochet demande qu'il soit fait une réunion 2 ou 3 jours avant le meeting général qui sera le vendredi 13. Mis aux voix et voté à l'unanimité, moins 1 voix.

Savariau fait remarquer aux organisations qui auront besoin de salle le dimanche 8 Xbre pour leurs réunions devront prendre leurs précautions.

Sallé demande pourquoi le Syndicat des Tramways n'a pas fait faire ses affiches à l'Imprimerie ouvrière.

Bétty dit qu'elles ont été faites chez Cottin. — Plusieurs camarades protestent contre la manière de faire de ce syndicat.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 hres 40.

Le Secrétaire de séance
Savreau

Comité Général et Union Locale

Séance extraordinaire du 13 Xbre 1912

Procès Verbal

Président, cde Daniel; Assesseurs cdes Legac. Thomas.
Lecture des correspondances. - Lettre de la C. G. T. déléguant le camarade Labbé pour prendre la parole au meeting du 15. - d'Angers, de Lorient, annonçant qu'ils délégueront des camarades au meeting pour représenter ces villes.
Savariau dit avoir été appelé par le Maire, ainsi que par le Préfet, qui lui ont dit, que par décision impérative, la salle de la Bourse sera fermée le dimanche 15 Xbre, et que toute manifestation sera interdite sur la voie publique. - Un camarade tuebiste fait remarquer que le Maire dispose de la place Bretagne quand bon lui semble, et trouve étrange que l'ouvrier n'ait pas les mêmes droits.
Savariau demande s'il y a des camarades qui ont des propositions à faire. - Un camarade proteste contre l'affichage qui n'est pas donné à un afficheur de la ville; pour lui, vu l'importance des affiches, les afficheurs ont des endroits réservés, et que les ~~afficheurs ont des endroits désignés ces~~ du meeting devraient être affichées dans certains quartiers tels que le centre. - Savariau lui répond qu'il en a donné à un afficheur de la ville. - Daniel proteste contre l'arrêt du maire et du préfet, et dit qu'il faut aller quand même à l'endroit désigné.
Thomas dit qu'il faut se trouver aux alentours, car toutes les issues seront gardées.
Péneau demande que l'on convoque tous les militants à la Bourse dimanche matin à 7 heures pour s'entendre sur les points de concentration
Un camarade dit qu'à Paris, il s'est présenté un fait; c'est que l'on a empêché tous les militants qui étaient renfermés à seule fin de faire avorter la manifestation
Legac. dit qu'il faut, par tous les moyens, et qui si on ne le fait pas toutes les manifestations seront interdites.
Thomas propose de former des groupes de cyclistes pour renseignements. - Savariau invite quelques camarades à se trouver à la gare d'Orléans pour aller au devant des camarades d'Angers.
Cassin dit que n'ayant pu assister dès le début de la réunion, il avait envisagé quelque chose. Il dit qu'il faudrait des points de concentration pour former des groupes pour se diriger vers le lieu de la manifestation. Ainsi les camarades de Ste Anne et Chantenay auraient comme point de concentration la place Lamoricière. Il en serait de même pour le centre, Doulon et les Ponts.
Péneau est d'avis qu'il faut aller à la place de la Duchesse-Anne. - Plusieurs camarades apportent divers arguments.
Savariau propose d'aller demander la cour de la Reine au cas où il serait impossible de se réunir (adopté)
Jaunier propose de faire une réunion, Dimanche matin, des camarades qui seront susceptibles de prendre la parole.
Conclusion: Il est décidé que la Commission qui a été nommée se réunira à la Bourse à 8 hres du soir le lendemain samedi 14 Xbre pour prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la manifestation du 15. - Une délégation composée de quelques camarades pour aller à la gare d'Orléans à 7 h. 1/2 pour aller chercher les camarades délégués des villes limitrophes.
Richeneau dit qu'à la Manufacture des Tabacs, il a été lu à toutes les femmes, un ordre ministériel, que toutes celles qui manqueraient auraient deux jours de mise à pied. Il dit regretter l'absence au Comité du délégué des tabacs, et que le bureau

du Syndicat n'a rien fait pour le chômage du 16. x^bre. – Savariau donne lecture d'une lettre du syndicat de la manufacture, disant pourquoi, ils ne peuvent participer au chômage. – Michenaud proteste contre la lettre et dit que les militants des Tabacs n'ont rien fait. – Savariau fait remarquer qu'un oubli a été fait sur le tract pour le meeting du 15 et grève générale du 16, il a été omis la grève de 24 heures.
Cassin demande sur quels syndicats le Comité peut compter pour chômer le 16.

Thomas propose de faire l'appel nominal.
Sécher fait une déclaration disant que le vote serait arbitraire, et que c'est infliger une injure aux camarades qui auraient tout fait pour la grève, et dont cependant ~~les~~ les organisations ne marcheraient pas.
Conclusion : Il est décidé de voter par appel nominal.
Ont voté pour : 12; contre 12; absents 14, abstentions 1.
Ont voté pour : Bâtiment, Charpentiers Hauteur, Coiffeurs, cordonniers, Chaussures militaires, Dockers, Graniticrs, Imprimerie, Métallurgie Nantes, Menuisiers bâtiments, Sculpteurs, Indret.
Ont voté contre : Chemins de fer, Camionneurs, ~~Inscrits~~ Employés des deux sexes, Electriciens, Gaziers, Maréchaux ferrants, P.T.T., Ouvriers d'Usine, Scieurs mécaniques, Tramways, Typographes, Tabacs.
Absents : Boulangers, Cuisiniers. Pâtissiers, Galochiers, Dessinateurs, Employés d'alimentation, Garçons livreurs, Garçons de café, Inscrits Basse. Indre, Inscrits P. et T., Jardiniers, Métallurgistes Basse. Indre, Ouvriers d'Art, Ouvriers du Campement, Tonneliers.
Abstention. Ebénistes.
Il est décidé de demander 1.000 Voix du peuple
Un camarade terrassier en demande 200.

Péneau demande de les distribuer dimanche. Les "Voix du Peuple, n'étant pas arrivées, il sera fait du mieux possible.
Savariau fait remarquer que le Dr Meignen est boycotté par ses collègues, parce qu'il rend service à la classe ouvrière. Cassin et Legac disent le bien qu'il rend à leur organisation, et que c'est pour cela qu'on veut le chasser de Nantes. – Savariau et Cassin disent l'utilité et l'urgence même de fonder une clinique. – Jaunies demande que ce projet soit mis à l'étude au plus prochain comité général.
Ce qui est adopté.
Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures

Le Secrétaire adjoint
Favreau

Commission Exécutive
du 9 Janvier 1912

Etaient présents: les camarades Mariot, Ouvrard, Grélier, Ladoire, Huchet, Daniel, Bétz, Savariau, Favreau.

Lecture de la Correspondance. - Sur une lettre du Comité de défense sociale pour Aernoult, il est décidé de prendre un mille d'exemplaires. Il est aussi décidé de souscrire à l'Encyclopédie syndicaliste. La Commission décide, pour les circulaires de verser 1 fr. 00 pour les frais d'encre ~~et de~~. Il y aurait des exceptions pour les syndicats peu nombreux.

Il est décider d'envoyer 50 fr. pour la grève Esders à Paris. - Sur une lettre de Châteaubriant demandant le secrétaire qui s'est rendu à l'appel, et rend compte à la Commission des résultats de sa tournée, et dit qu'il en a profité pour faire une réunion aux camarades des imprimeries qui, en somme, a été assz satisfaisante, ainsi que pour diverses corporations; par la même occasion il a rendu visite aux camarades de Blain qui donnent satisfaction à la propagande syndicaliste.

Il n'a été pris aucune décision au sujet des artistes musiciens répondant aux dockers. - La Commission s'en rapporte au Comité général.

Le secrétaire donne la raison pourquoi il n'a pas envoyé une circulaire aux syndicats comme il était convenu au sujet de la formation d'une Union de syndicats. Puis il donne lecture d'une lettre du secrétaire de ~~syndicats~~ la Bourse de St-Nazaire. La Commission décide de présenter au Comité général la question d'examiner s'il y aurait possibilité de former une Union départementale de syndicats. La commission adopte en principe cette Union. - La Commission décide de voter 50 francs pour l'achat de brochures. - Huchet, mandaté par le Syndicat du Bâtiment au sujet de l'inconvenance d'un journaliste du Populaire, proteste contre ce journaliste

La séance est levée à

Le Secrétaire : Favreau

Commission Exécutive
Séance du 12/14 Mars 1912

~~Propagande par quartier~~ (erreur)

Etaient présents: Mariot, Ebrard, Ouvrard, Bétz, Varnat, Huchet, Daniel, Grélier, Savariau, Favreau. Excusé: Péneau

Lecture des correspondances. Comme il en a été décidé au C. G., la Bourse a pris à sa charge les frais d'affichages et de circulaires pour la conférence de propagande de l'Alimentation, qui aura lieu avec entente des délégués le dimanche 17 mars et il fes sera fait de préférence des réunions de quartier, vu les difficultés que l'on rencontre pour organiser cette catégorie de travailleurs. Le secrétaire cite la maison Lefèvre-Utile, et en général toutes les biscuiteries, comme hostiles aux organisations ouvrières. La Commission exécutive estime que l'on ne doit pas regarder aux frais, car la campagne sera longue, et elle est d'avis qu'il faut la mener à bien par des réunions de quartier. La propagande doit insister de préférence sur la semaine anglaise.

Au sujet des jardiniers, il est parlé de leur grève qui a obtenu un bon résultat. Il a été envisagé s'ils pourraient fonder une coopérative

~~de la corporation~~ qui pourrait rendre de grands services à la corporation.

Lettre d'Antoine, au sujet de ses honoraires qui sont exagérés. La commission décide de mettre en garde les camarades qui voudraient aller chez lui. Elle estime qu'il serait préférable d'aller consulter Péquin, qui est plus ~~en~~ consciencieux, car lorsqu'il voit qu'une affaire n'est pas certaine de réussir, il conseille aux camarades de ne pas la poursuivre, tandis qu'Antoine les plaiderait toutes, il ne voit que son intérêt, même au détriment des camarades.

Savariau est allé au syndicat des Tonneliers, pour tâcher de les faire se confédérer. Il pense que ce vœu sera pris en considération. Les tonneliers vont essayer de se réunir avec les garçons mds de vins.

Savariau a vu l'Amicale des travailleurs municipaux pour tâcher de les amener à la Bourse, et il croit qu'à la longue, cela sera facile.

La Commission exécutive décide d'entendre le Dr de Silvera au sujet d'une conférence qui sera faite aux Sociétés savantes par Mme C. Stein de Boston, sur la Paix.

Mariot fait remarquer qu'au comité général beaucoup de camarades attendent la nomination du bureau pour entrer dans la salle, ce qui occasionne de la difficulté pour former le bureau.

Grélier demande, au sujet du procès-verbal, si on ne l'allonge pas. Il lui est répondu que non. - Huchet demande l'explication au sujet de l'Union départle et locale. Savariau en donne l'explication.

Mariot fait remarquer qu'il n'a pas été discuté au dernier Comité général la rétribution du secrétaire adjoint. Elle figurera au procès-verbal.

Le secrétaire de séance
Savariau

Commission Exécutive
Séance du 29 octobre 1912

~.~.~.~.~

La séance est ouverte à 8 hres 30, sous la présidence du cen Becquay, Assesseurs : cens Thierry, Huchet.

Savariau donne lecture du dernier procès verbal qui est adopté à l'unanimité. Ensuite il donne lecture de la correspondance. La discussion s'élève sur l'ordre du jour. Savariau dit qu'avec la transformation qui a eu lieu à la Bourse, il n'y a plus lieu de faire une réunion de Comité tous les mois. Les camarades se lasseraient vite de venir aux réunions, dit-il, puisqu'il n'y aura rien à discuter.

Morillon demande que l'on nomme une Commission administrative. Il demande aussi à Savariau pourquoi il n'a pas été convoqué à la dernière réunion de la Commission exécutive. Savariau répond qu'il y a eu erreur d'adresses dans les convocations.

Jacquet dit qu'il faut chercher les moyens qui nous permettent de rester dans la légalité, vis à vis de la municipalité. - Chesnais serait d'avis que l'on fasse une réunion de Comité tous les mois.

Savariau demande de nommer une commission et que l'on fasse une réunion générale en cas d'urgence. - Leprin demande que la Commission exécutive soit appelée à fonctionner comme il avait été décidé.

Jacquet demande si la Commission exécutive n'a pas été supprimée. - Chesnet demande que sa proposition soit mise aux voix. - Savariau répond qu'il faudrait d'abord s'entendre à ce sujet. - Morillon demande la suppression du comité. - Jacquet demande à Morillon s'il veut aussi la suppression de la subvention. - Cassin demande aux subventionnistes de s'expliquer.

Chesnet demande à Cassin de chercher les moyens à employer pour avoir un local et couvrir les frais généraux sans subvention. - Jacquet voudrait savoir si la subvention actuelle est suffisante pour couvrir tous les frais. - Savariau répond: oui, à part les frais de la machine à écrire. Daniel demande à ce que l'on revienne à la question, qui est la transformation du Cté gén.al. Jaunier dit en parlant d'Yvetot, que celui-ci était entièrement en contradiction avec ses idées, en parlant des subventions, au Congrès de St. Nazaire. Jacquet dit que la subvention n'a lieu d'exister qu'au point de vue administratif.

Péneau demande si les syndicats qui ont voté contre la subvention auront droit à la Bourse. Savariau répond que le nombre de ces syndicats est bien minime et qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. - Chesnet reprend la question de Péneau. Savariau répond qu'ils y auront droit.

Jacquet demande qu'il y ait une réunion du Comité général tous les trois mois avec réunion de la Commission exécutive tous les mois.

Jaunier combat cette proposition et demande qu'il soit fait une réunion générale tous les six mois, avec réunion de la Commission exécutive tous les trois mois. - Savariau préfère cette dernière proposition. - Chesnet soutient la proposition Jacquet. Savariau craint qu'avec une réunion tous les mois, les camarades ne viennent pas à la Bourse, puisqu'il n'y aura rien à discuter. C'est pourquoi il préférerait qu'il y eût une commission exécutive qui réglerait toutes les questions et convoquerait le Comité lorsqu'il y aurait lieu.

Jaunier demande que sa proposition soit mise aux voix. Ce qui est fait. Après le vote une discussion s'élève entre plusieurs camarades, car il y a eu mal entendu.

Savariau demande pour éviter toutes discussions, que l'on fasse un deuxième vote. - Jacquet demande si les Cions exécutive et administrative doivent exister.

On vote d'abord pour la Commission exécutive qui est adoptée à l'unanimité. - On vote ensuite sur les propositions Jannier et Jacquet. - La proposition Jannier, avec réunion de Comité tous les six mois et réunion extraordinaire en cas d'urgence, est adoptée.

Savariau demande que l'on nomme la Commission administrative. - Favreau dit que cette commission existe déjà, il nomme les camarades qui en font partie.

Chesnet demande que cette commission ne soit nommée qu'au mois de Janvier. - Savariau demande que ce soit fait maintenant. - Daniel demande que cette commission soit renouvelable tous les six mois par moitié. - Jannier demande de fixer le nombre de camarades qui composeront cette commission.

Sur la proposition Jaunier et Chesnet, six camarades composeront cette commission

Les camarades élus sont Jacquet, Chenet, Lagarde, Thomas, Frumet, Sallé.

Savariau dit ensuite qu'il y a eu protestation de la part de certaines sections du bâtiment, car Thomas, des dockers emportait la clef d'une salle de la Bourse. - Thomas répond que chaque fois qu'il se servait de la clef, il la remettait à sa place. - Fort déclare que chaque fois qu'il est venu à la Bourse, il n'a pas trouvé de clef.

Morillon dit qu'il avait été décidé qu'une salle serait à la disposition des dockers, mais qu'ils ne devraient pas en emporter la clef.

Savariau dit: Il faudrait s'entendre à ce sujet,

car tous les jours d'autres syndicats peuvent se trouver dans le même cas. Il dit que le cas ne se représentera plus, car c'étaient surtout les cours qui étaient la cause de cela.

Houdmont demande qu'à l'avenir les camarades laissent les clefs à la Conciergerie.

Savariau et Cassin disent qu'on ne pourra pas rendre responsable des clefs, le concierge qui fait déjà plus que son devoir.

Cassin demande qu'il y ait une salle pour le secrétaire de l'Union départementale.

Favreau demande la parole pour rendre compte de son mandat de délégué de la Bourse à l'Imprimerie ouvrière. Il donne connaissance d'une lettre du camarade Bouyer, ainsi que le rapport de l'expert-comptable. Après avoir rendu compte de son mandat, il déclare qu'il ne peut plus être le délégué de la Bourse, puisqu'il n'en fait plus partie.

Bouyer ensuite déclare que la situation de l'Imprimerie, quoi qu'elle ne soit pas inquiétante, n'est pas très brillante, mais que grâce à la tombola, il a pu se tirer d'affaire. Il fait appel à tous les camarades pour venir en aide à l'Imprimerie. Ensuite, il donne l'explication de tout ce qui s'est passé sous sa direction. Il cite le cas d'un syndicat qui est venu protester à l'Imprimerie, parce qu'on lui avait vendu des livrets trop chers.

Beccuzy demande si ce syndicat est à la Bourse. Bouyer donne le nom de ce syndicat et dit pourquoi les camarades de ce syndicat ont trouvé le prix de leurs livrets trop élevé.

Séchet demande quelques explications au Cte Savariau au sujet du salon de coiffure. Savariau répond que si l'état actuel du salon n'est pas prospère, cela vient de ce que la clientèle nous quitte de jour en jour. Il fait appel aux camarades et les engage à se faire servir au salon.

Péneau déclare qu'au temps que Favreau était gérant, il était payé le même prix que le commis, on n'aurait pas dû tolérer cet état de choses, dit Péneau, et il en rend responsable le conseil d'administration.

Savariau répond que ce conseil n'a jamais fonctionné.

Huchet demande quel est le secrétaire du Conseil d'administration, car le camarade Morillon qui est délégué de son syndicat, n'a jamais été convoqué.

Houdmont fait appel à tous les camarades pour qu'ils se fassent servir au salon. Il trouve extraordinaire que les camarades qui le critiquent ne fassent pas tout d'abord leur devoir.

Péneau répond que s'il critique le salon de coiffure il a des raisons et les fait connaître. - Houdmont dit que c'est faire œuvre de mauvais syndicaliste d'agir ainsi. - Séchet dit que la situation en ce moment est assez critique. Il serait heureux de voir les camarades délégués venir tous au salon et il les engage à faire de la propagande dans leur syndicat.

La séance est levée à 10 h. 30

Le Secrétaire de séance

Signé :

Commission Exécutive
du 7 mars 1913.

~.~.~.~.~.~

Propagande par quartier.

Savariau demande si on doit faire des réunions pour le bâtiment et en même temps parler de la loi sur le service de 3 ans.

Les camarades du Bâtiment disent que leurs réunions par quartier sont urgentes, mais la question de cette loi est plus pressée encore, car nos gouvernants vont vite, et qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Plusieurs camarades sont partisans de faire des réunions bien distinctes, car pour le bâtiment, on ne peut les faire que pour les ouvriers du bâtiment; mais contre la loi, c'est à tous les ouvriers qu'il faut faire appel. Les camarades du Bâtiment sont de cet avis. Savariau dit que l'on pourrait faire appel à tous les partis. - La commission décide de faire appel, comme pour le meeting du 16 Xbre.

Savariau dit qu'il va faire préparer quelques libelles pour les faire discuter et approuver mardi à la réunion du Comité général.

Clinique.- Savariau met au courant la Commission, au sujet de la marche des travaux, quelques camarades disent que leurs organisations doivent prendre des actions.

Grève des limonadiers et garçons de café.

Savariau donne des explications sur la grève. Il dit que la Fédération de l'Alimentation n'a pas bien agi; car les camarades avaient demandé un délégué; la Fédération a répondu qu'elle ne pouvait en envoyer, crainte de ne pas réussir, parce qu'il y avait à Nantes un délégué de la fédération jaune.- Savariau dit que la Fédération n'avait rien à craindre puisqu'elle savait que le camarade Cassin et lui assistaient à la réunion, et que depuis ce temps les camarades limonadiers sont sans nouvelles de leur Fédération.- Plusieurs camarades trouvent étrange l'action de la Fédération de l'alimentation en la circonstance, et charge Savariau de demander des explications à ce sujet.

Le secrétaire de séance.

Commission exécutive
Réunion du

Etaient présents: Ouvrard, Daniel, Péneau, Savariau, Péneau.

Lecture de la Correspondance. Il est décidé de renouveler l'abonnement à la Bataille syndicaliste, au sujet d'une lettre de la C. G. T. pour une tournée de conférence pour le mardi 18, jour du Comité général. La commission exécutive décide d'avancer le Comité général au mardi 11 Juin.

La Commission décide d'envoyer 50 francs sur la demande de la C. G. T.; si la Bourse du Travail de Nantes pourrait participer dans les frais. Il est parlé de la grève des voiliers qui se sont reconstitués et demandent leur admission à la Bourse.

Savariau parle des garçons tireurs qui sont en train de s'organiser en syndicat hors des Employés de commerce. Egalement les bouchers sont en formation. Savariau parle du coursantin de la Bourse qui a quitté.

La séance est levée à

Le Secrétaire, Signé:

Ordre du Jour
voté en réponse à la Consultation de la C. G. T.

Les syndicats soussignés, d'accord avec le Comité général de l'Union locale de Nantes, après étude approfondie sur les questions suivantes:

1° La semaine anglaise et la diminution des heures de travail.

2° L'abrogation de la loi de trois ans;

3° L'amnistie pour tous les condamnés d'ordre syndical ou politique.

Décident d'intensifier la propagande engagée en faveur de la semaine anglaise et la diminution des heures de travail, se déclarent résolus à placer au premier plan de l'action syndicale ces revendications, affirment leur opposition irréductible à la loi de trois ans, proclament leur volonté de recourir à tous les moyens en leur pouvoir pour l'abrogation de cette loi rétrograde. Réclament l'amnistie la plus large et immédiate, s'appliquant à tous les ~~camarades~~ condamnés pour délits d'ordre syndical ou politique.

Adopté à l'unanimité à la réunion du Jeudi 16 Juillet 19

Pour et par ordre:

Le Secrétaire du Syndicat des Gaziers.

Signé: Doussin

Syndicats représentés: du Gaz, des Tramways, des Cordeliers, du Bâtiment, des Typographes, des sculpteurs, des tailleurs d'habits, et de la Métallurgie.